



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse



PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE 2022

**Contexte économique, social et environnemental
de la Région de Bruxelles-Capitale**

DÉCEMBRE 2022

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

IBSA : Anne FRANKLIN, Roger KALENGA-MPALA, Jean-Pierre HERMIA, Pierre-François MICHIELS, Gwendoline MOREAU, David MUÑOZ HORTAL, Olivier POUPAERT, Pierre-Philippe TREUTENS, Morgane VAN LAETHEM

Bureau fédéral du plan : Zaccharia BOUSNINA,

Bruxelles Environnement : Sandrine DAVESNE, Sophie LEDOUX, Véronique VERBEKE

Comité scientifique

Aina ASTUDILLO FERNANDEZ, Céline BRANDELEER, Aynah GANGJI, Mattéo GODIN, Virginie MAGHE, Isaline WERTZ, Pierre-François WILMOTTE

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Kaligram

MISE EN PAGE

IPM

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Dries CUYVERS, Dieter DEMEY, Faiza DJAIT, Nils SCHNIZLER, Toon VERMEIR

ÉDITEUR RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE 2022

**Contexte économique, social et
environnemental de la Région de
Bruxelles-Capitale**



ibsa

perspective.brussels 

institut bruxellois de statistique et d'analyse

TABLE DES MATIÈRES

A.	DIMENSION ÉCONOMIQUE	7
I	LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL	8
I.1	International	8
I.2	Belgique	10
II	L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE BRUXELLES-CAPITALE	12
II.1	Projections de l'activité économique pour la période 2021-2022	12
II.2	Projections de l'activité économique pour la période 2023-2027	13
III	DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES	16
III.1	Caractéristiques des entreprises bruxelloises	16
III.2	Créations, cessations et migrations d'entreprises	17
III.3	Les faillites d'entreprises	19
IV	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	21
IV.1	Dépenses consacrées aux activités de R&D	21
IV.2	Crédits budgétaires publics alloués aux activités de R&D	23
V	LE MARCHÉ DU TRAVAIL	25
V.1	Évolutions sur le marché du travail en 2020 et 2021	25
V.2	Analyse complémentaire du chômage administratif en 2020 et 2021	27
V.3	Évolutions sur le marché du travail pour la période 2022-2027	28
B.	DIMENSION SOCIALE	31
VI	POPULATION	32
VI.1	Évolution de la population bruxelloise au cours de l'année 2021	32
VI.2	Population au 1er janvier 2022	34
VI.3	La guerre en Ukraine pourrait influencer l'évolution de la population bruxelloise de 2022 à 2024	34
VII	REVENUS DES BRUXELLOIS	36
VII.1	Revenu disponible total	36
VII.2	Revenu disponible par habitant	37
VIII	DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES	40
IX	PRÉCARITÉ ET AIDE SOCIALE	44
IX.1	Revenus octroyés par les CPAS	44
IX.2	Risque de pauvreté et bénéficiaires de l'intervention majorée	47

X	POPULATION SCOLAIRE	50
XI	LOGEMENT	52
XI.1	Marché de l'acquisition	52
XI.2	Le marché locatif privé	54
XI.3	Les logements à finalité sociale	54
C.	DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	57
XII	CONSOMMATION D'ÉNERGIE	58
XII.1	Bilan énergétique régional	58
XII.2	Intensité énergétique	58
XII.3	Impacts de la crise sanitaire	59
XIII	ÉMISSIONS DANS L'AIR	61
XIII.1	Gaz à effet de serre	61
XIII.2	Particules fines	62
XIII.3	Précurseurs d'ozone troposphérique	62
XIII.4	Substances acidifiantes	62
XIII.5	Impacts de la crise sanitaire	63
XIV	CONSOMMATION D'EAU	64
XV	DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS EN RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE	66

A. DIMENSION ÉCONOMIQUE

CHAPITRE I

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

En bref :

L'activité économique à travers le monde a fortement progressé en 2021 malgré deux vagues de propagation du COVID-19. **La guerre en Ukraine débutée fin février 2022 est venue bouleverser la reprise de l'activité économique amorcée en 2021. Cette guerre se répercute globalement et accentue des problèmes structurels déjà présents : nouvelle hausse des prix de l'énergie et des matières premières, nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement. La croissance économique mondiale est par ailleurs nettement ralentie. L'inflation est devenue une préoccupation majeure à travers le monde. Par conséquent, les États font face à plusieurs arbitrages en matière de politique monétaire et budgétaire.**

En Belgique, la reprise de l'activité économique ralentit, avec une hausse du PIB de 2,6 % en 2022 et de 0,5 % en 2023.

Les chocs causés par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont mis une fois de plus en évidence la forte dépendance financière, commerciale et industrielle entre les pays du monde entier.

C'est pourquoi l'analyse du contexte économique global constitue une étape essentielle pour mieux comprendre et anticiper les évolutions des activités économiques belge et bruxelloise.

I.1 INTERNATIONAL

L'activité économique à travers le monde a fortement progressé en 2021, malgré deux vagues de propagation du COVID-19. En effet, l'impact de la quatrième vague du COVID-19 fin 2021 a été moins fort qu'attendu, grâce à l'avancée de la couverture vaccinale, à l'amélioration des traitements permettant d'atténuer la gravité de la pandémie, ainsi que grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics et aux conditions financières favorables pour soutenir la consommation et l'investissement¹. Le PIB mondial a progressé de 6,1 % en 2021 (après s'être contracté de 3,1 % en 2020).

En zone euro, le PIB a rebondi de 5,4 % en 2021 (comparativement à une contraction de 6,3 % en 2020). **La consommation des ménages a été le principal moteur de cette croissance économique**, suivie de la consommation publique et des investissements. Durant cette même période, la confiance des consommateurs et des entreprises en zone euro est remontée progressivement et a même atteint des niveaux supérieurs à ceux prévalant en décembre 2019, avant la crise du COVID-19².

Presque deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, la situation économique s'était donc nettement améliorée. Les banques centrales anticipaient une baisse progressive en 2022 des problèmes logistiques et d'approvisionnement ainsi qu'une baisse des pressions sur le prix de l'énergie et des autres commodités. En Europe notamment, l'activité économique en 2022 était (et est toujours) soutenue par l'épargne accumulée des ménages, par des conditions financières favorables et par le Plan de Relance pour l'Europe³.

Fin février 2022, la guerre en Ukraine et les trains de sanctions envers la Russie qui s'en sont suivies sont venues bouleverser la reprise de l'activité économique mondiale. La guerre en Ukraine se répercute globalement, avec un net ralentissement de la croissance économique mondiale, une hausse accrue des prix de l'énergie et des matières premières et de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement. Plus spécifiquement, à travers le monde⁴:

1 Voir références : OCDE (juin 2022)

2 Source : Eurostat

3 Voir références : Commission européenne (mai 2022)

4 Voir références : Commission européenne (mai 2022), Commission européenne (juillet 2022), FMI (avril 2022), OCDE (juin 2022)

- › les embargos successifs sur les importations de produits énergétiques russes en 2022 accentuent l'inflation observée depuis le deuxième semestre 2021 ;
- › les prix élevés de l'énergie et des produits alimentaires diminuent le pouvoir d'achat des ménages, en particulier pour les ménages à faible revenu qui dépensent une proportion plus élevée de leur revenu pour ces biens. Néanmoins, au sein de la zone euro, un marché du travail solide et des politiques publiques ciblées parviennent encore à soutenir la consommation des ménages.

D'autres problèmes persistent par ailleurs⁵:

- › La plupart des pays avancés font face à une pénurie de main d'œuvre.
- › La phase la plus critique de la crise du COVID-19 semble être passée, mais le nombre de morts reste important, en particulier parmi les non-vaccinés.
- › En Chine, les autorités adoptent une politique « zéro COVID » pour lutter contre la propagation du COVID-19. Par conséquent, de nombreuses activités économiques sont suspendues ponctuellement dans les grandes villes et les ports de Chine, entraînant de nouvelles perturbations sur les chaînes d'approvisionnements.

L'inflation est une préoccupation majeure à travers le monde⁶.

En zone euro, l'inflation a commencé à monter au-delà de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne à partir de mai 2021. En août 2022, l'inflation atteint 9,1 % en zone euro, à la suite des répercussions de la guerre en Ukraine⁷. Une telle inflation n'avait pas été anticipée par les banques centrales. Dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, l'inflation n'avait plus été aussi élevée depuis le choc pétrolier de 1973. Cette hausse généralisée des prix entraîne des effets redistributifs divers : érosion des dettes (privées et publiques), mais aussi des revenus réels de l'épargne et du pouvoir d'achat. Par conséquent, la confiance des consommateurs en zone euro⁸ a chuté de manière importante et continue en 2022. En août 2022, son niveau était inférieur au niveau le plus faible observé au cœur de la crise du COVID-19 en mai 2020. L'inflation risque également de diminuer les bénéfices des entreprises ainsi que leur capacité à investir et à créer des emplois. Néanmoins, la confiance des entreprises en zone euro⁹ se maintient à des niveaux relativement élevés, malgré la légère baisse observée depuis février 2022.

TABLEAU I.1.1 : Évolution annuelle du PIB à prix constants (croissance en %)

	2020	2021	2022 (p)	2023 (p)
Monde	-3,1	6,1	3,2	2,9
Pays avancés	-4,5	5,2	2,5	1,4
États-Unis	-3,4	5,7	2,1	1,0
Zone euro	-6,3	5,4	2,6	1,2
Allemagne	-4,6	2,9	1,2	0,8
France	-7,9	6,8	2,3	1,0
Pays émergents et en développement	-2,0	6,8	3,6	3,9
Pays émergents d'Asie	-0,8	7,3	4,6	5,0
Dont Chine	2,2	8,1	3,3	4,6

Source : FMI (juillet 2022)

(p) Projections

Globalement à travers le monde, les États font face à deux types d'arbitrage en matière de politique monétaire et budgétaire¹⁰:

- › **un arbitrage entre limiter l'inflation et préserver la croissance économique** : les banques centrales peuvent choisir d'augmenter les taux d'intérêt pour encourager l'épargne et ainsi éviter une spirale de hausse des salaires et des prix (boucle prix-salaires) ;
- › **un arbitrage entre soutenir les populations les plus vulnérables et reconstituer une marge de manœuvre budgétaire** : dans de nombreux pays à travers le monde, les mesures de soutien liées à la crise du COVID-19 ont fortement grevé les finances publiques. Ces mesures devraient prendre fin en 2022-2023. La guerre en Ukraine et la hausse des taux d'intérêt au niveau mondial contribuent à dégrader plus fortement les finances publiques. Les finances publiques sont ainsi mises à mal dans de nombreux pays¹¹.

5 Voir références : FMI (avril 2022), OCDE (juin 2022)

6 Voir références : FMI (avril 2022), OCDE (juin 2022)

7 Source : BNB

8 Source : BNB

9 Source : BNB

10 Voir références : FMI (avril 2022), OCDE (juin 2022)

11 Voir références : FMI (avril 2022)

Le déficit public¹² pour l'ensemble de la zone euro devrait toutefois s'améliorer, grâce à l'abandon progressif des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19, ainsi que grâce à la reprise de l'activité économique. Selon la Commission européenne, ces facteurs favorables à la réduction du déficit public compenseraient les effets négatifs des coûts additionnels générés par les mesures de soutien pour compenser l'impact de la hausse des prix énergétiques et par les mesures de gestion de la crise humanitaire entraînée par la guerre en Ukraine¹³. Par conséquent, le déficit public de la zone euro passerait de 5,1 % du PIB de la zone euro en 2021 à 3,8 % en 2022 et à 2,9 % en 2023¹⁴.

Globalement en 2022, la reprise de l'activité économique ralentit : +3,2 % pour le PIB mondial et +2,6 % pour le PIB de la zone euro. La hausse de l'activité économique serait plus faible également en 2023, mais néanmoins toujours positive : +2,9 % pour le PIB mondial et +1,2 % pour le PIB de la zone euro. À travers le monde, **l'emploi et la production** rattraperaient leur niveau d'avant la crise du COVID-19 à partir de 2026. **Selon les projections de la BCE, l'inflation dans la zone euro resterait élevée**, autour de 8,1 % en 2022, avant de diminuer progressivement en 2023 (5,5 %) et en 2024 (2,3 %), ce qui reste encore **légèrement supérieur à la valeur cible de la BCE** (2 %). L'inflation sous-jacente en zone euro (excluant les produits les plus volatiles comme les denrées alimentaires et les produits énergétiques) devrait également diminuer à partir de 2023. Selon la BCE, le taux de chômage dans la zone euro resterait relativement stable en 2023.

I.2 BELGIQUE¹⁵

L'activité économique a fortement progressé en 2021, après s'être contractée en 2020 (+6,2 % en 2021 pour le PIB belge, comparativement à -5,7 % en 2020). La reprise a été portée en 2021 principalement par la consommation des particuliers et par la consommation publique. Le niveau d'avant la crise du COVID-19 a été atteint au quatrième trimestre 2021. **Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, l'activité économique belge ralentirait du fait des répercussions de la guerre en Ukraine, avec une hausse du PIB de 2,6 % en 2022 et de 0,5 % en 2023.**

Les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics (p.ex. droit passerelle et chômage temporaire) ont permis de maintenir le revenu réel des particuliers et de limiter les pertes d'emploi en 2020. **L'emploi en forte hausse en 2021 (+86.000 emplois) et en 2022 (+100.000 emplois)** est en grande partie liée à la forte croissance de l'emploi indépendant et de l'em-

ploi public. Le moindre dynamisme projeté sur le marché du travail en 2023 (+39.400 emplois) est expliqué par une création d'emplois plus faible dans le secteur marchand, à la suite du ralentissement de la croissance économique en 2022, ainsi que par une moindre progression de l'emploi public.

Par ailleurs, le nombre de chômeurs diminuerait en 2022 mais il augmenterait à nouveau en 2023. La hausse du chômage en 2023 s'expliquerait notamment par une hausse des inscriptions volontaires comme demandeurs d'emploi auprès du Forem (à la suite de la suppression de contraintes administratives), ainsi que par l'inscription des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi (à son niveau le plus élevé en 2023 selon les hypothèses du Bureau fédéral du Plan). **Le taux de chômage s'élèverait à 5,7 % en 2022 et à 5,8 % en 2023.**

Le budget économique du Bureau fédéral du Plan prévoit un pic d'inflation en 2022 : l'inflation est passée d'un niveau de 2,4 % en 2021 à un niveau de 9,4 % en 2022. Cette forte hausse des prix est expliquée par la hausse des prix de l'énergie, mais aussi par l'inflation sous-jacente euro (excluant les produits les plus volatiles comme les denrées alimentaires et les produits énergétiques). Cette inflation constitue un frein aux investissements des entreprises. Par ailleurs, la forte hausse des prix de l'énergie impacte le pouvoir d'achat des ménages ainsi que la confiance des consommateurs, freinant par conséquent la consommation des ménages¹⁶.

Le déficit public a baissé à 5,5 % en 2021 après sa forte hausse à 9,1 % en 2020. **Le déficit public resterait toutefois nettement plus élevé dans les années à venir (> 5 % du PIB)** que son niveau d'avant crise (1 à 2 % du PIB). Ces niveaux élevés de déficit public sont la conséquence des multiples crises actuelles : des coûts de la gestion du COVID-19 (encore très importants en 2022), des coûts des mesures de soutien au pouvoir d'achat dans le cadre de la crise énergétique, des coûts liés à la guerre en Ukraine et à l'accueil des réfugiés.

De grandes incertitudes sous-tendent les prévisions présentées dans ce chapitre pour le contexte économique international et national¹⁷:

- L'évolution du conflit en Ukraine ou de nouveaux événements géopolitiques imprévus pourraient impacter les prévisions de croissance et d'inflation. Un scénario de cessation complète des exportations de gaz russe vers les économies européennes en 2022 entraînerait une hausse significative de l'inflation au niveau mondial, et un ralentissement de la croissance économique dans la zone euro.

12 Un déficit public correspond à une différence négative entre les recettes et les dépenses des administrations publiques pour une année donnée.

13 Voir références : Commission européenne (mai 2022)

14 Source : BCE

15 Voir références : Bureau fédéral du Plan (juin 2022), Bureau fédéral du Plan (septembre 2022)

16 Voir références : BNB (juin 2022)

17 Voir références : Commission européenne (juillet 2022), OCDE (juillet 2022), FMI (juillet 2022), BFP (juin 2022)

- › L'évolution du COVID-19 et l'apparition de nouveaux variants restent encore incertaines, bien que la pandémie semble maintenant sous contrôle dans les pays où la couverture vaccinale est élevée. Les récents confinements en Chine, s'ils persistent, pourraient avoir des impacts plus importants qu'anticipé.
- › L'inflation demeure particulièrement élevée. Les prévisions d'inflation globalement en baisse en 2023 reposent sur une diminution des pressions sur les coûts (chaines d'approvisionnement, prix de l'énergie) et sur l'absence d'une spirale salaires-prix.
- › Les politiques monétaires pour ramener l'inflation sous contrôle impliqueraient une hausse des taux d'intérêt. Celle-ci augmenterait alors la charge de la dette pour les entreprises et l'administration publique, déjà fort endettées par la pandémie du COVID-19.

TABLEAU I.2.1 : Chiffres-clés pour la Belgique (Pourcentage de variation en volume, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022 (p)	2023 (p)
Dépenses de consommation finale des particuliers	-8,2	6,4	4,2	0,8
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	0,2	4,4	2,9	-0,3
Formation brute de capital fixe	-6,2	7,7	-0,3	1,8
Dépenses nationales totales	6,1	5,7	3,0	0,7
Exportations de biens et services	-5,5	9,7	4,0	1,1
Importations de biens et services	-5,9	9,1	4,5	1,4
Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,4	0,6	-0,4	-0,3
Produit intérieur brut en volume	-5,7	6,2	2,6	0,5
Indice national des prix à la consommation	0,7	2,4	9,4	6,5
Revenu disponible réel des particuliers	0,9	1,8	0,7	1,3
Taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible)	20,2	16,5	13,7	14,1
Emploi intérieur (variation annuelle moyenne, en milliers)	-0,8	86,0	100,0	39,4
Taux de chômage (taux standardisé Eurostat, moyenne annuelle)	5,5	6,3	5,7	5,8

Source : BfP (septembre 2022)

(p) Projections

BIBLIOGRAPHIE :

Banque Nationale Belge (juin 2022), « Economic projections for Belgium », BNB

Bureau fédéral du Plan, IBSA, Statistiek Vlaanderen & IWEPS (juillet 2022), « Perspectives économiques régionales 2022-2027 », BfP

Bureau fédéral du Plan (septembre 2022), « Budget économique – Prévisions économiques 2022-2023 de septembre 2022 », BfP

Commission européenne (mai 2022), « European Economic Forecast, Spring 2022 », European Economy Institutional Paper 173, Commission européenne

Commission européenne (juillet 2022), « European Economic Forecast, Summer 2022 », European Economy Institutional Paper 183, Commission européenne

Fonds Monétaire International (avril 2022), « World Economic Outlook, April 2022 : War Sets Back the Global Recovery », World Economic Outlook, FMI

Fonds Monétaire International (juillet 2022), « World Economic Outlook Update, July 2022 : Gloomy and More Uncertain », World Economic Outlook, FMI

OCDE (juin 2022), « Perspectives économiques de l'OCDE », Volume 2022, Numéro 1, OCDE

CHAPITRE II

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE BRUXELLES-CAPITALE

En bref :

Selon les estimations, après sa chute historique de 2020, le produit intérieur brut (PIB) bruxellois s'est redressé en 2021 grâce à la levée progressive des restrictions sanitaires. Distancée par les deux autres régions en 2021 et 2022, la Région bruxelloise rattraperait les niveaux de croissance flamand et wallon en 2023. À moyen terme (de 2024 à 2027), l'on assisterait à un ralentissement de la croissance du PIB dans la région-capitale.

La croissance de l'emploi intérieur bruxellois serait importante en 2021 et 2022, avant de ralentir dès 2023. Sur chaque période analysée, les créations d'emploi seraient principalement le fait du secteur des *Services marchands*.

Après s'être effondré en 2020, l'investissement des entreprises bruxelloises aurait fortement rebondi en 2021, boosté par la reprise économique post-COVID-19. En 2022 et 2023, les investissements continueraient de croître, à un rythme moindre mais toujours soutenu, et ce grâce aux divers plans de relance mis en œuvre par les pouvoirs publics. Un fléchissement de l'investissement est cependant à prévoir à moyen terme.

Ce chapitre porte sur l'**évolution attendue** de l'**activité économique** en Région de **Bruxelles-Capitale** à l'horizon 2027¹⁸. Il se concentre sur trois indicateurs, à savoir le produit intérieur brut, l'emploi intérieur et l'investissement (voir définitions en fin de chapitre).

L'évolution attendue de ces trois indicateurs est analysée pour la période récente, à savoir les années 2021 et 2022 (section II.1), ainsi que pour les années futures, c'est-à-dire de 2023 à 2027 (section II.2).

II.1 PROJECTIONS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE 2021-2022

Projections pour 2021 : L'économie bruxelloise rebondit, mais moins fort qu'en Flandre et en Wallonie

En 2020, la pandémie de COVID-19 avait impacté le PIB des trois régions de façon semblable (-5,5 % pour les régions bruxelloise et flamande, -6,2 % pour la région wallonne). En 2021, alors que la croissance économique était de retour dans tout le pays, les situations étaient plus contrastées entre les différentes régions. Le **PIB bruxellois n'a augmenté** que de **3,9 %**, tandis que la Flandre et la Wallonie voyaient leur croissance atteindre respectivement 7,0 % et 6,3 %.

La croissance du PIB bruxellois en 2021 est principalement le fait d'un unique secteur, celui des *Autres services marchands*. Les *autres services marchands* est un regroupement sectoriel particulièrement hétérogène. Il rassemble de nombreux services aux entreprises mais aussi les activités immobilières et certains services aux personnes. Au sein de ces activités, ce sont les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien) qui ont connu une reprise particulièrement vigoureuse. À l'inverse, le secteur financier (*Crédit et assurances*) a plombé la croissance économique de la Région bruxelloise. La baisse de son activité, importante en 2020, s'est en effet poursuivie en 2021. En outre, la reprise de nombreux secteurs tels que la construction, le commerce, l'Horeca et les transports de personnes a été largement moins vigoureuse en RBC qu'en Flandre et en Wallonie.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'**emploi intérieur a augmenté** de 1,1 % en 2021. Bien qu'importante, cette hausse est largement inférieure à celle de l'emploi intérieur belge, qui est de 1,8 %. Sur le territoire bruxellois, cette augmentation est principalement due à la croissance du nombre d'emplois

¹⁸ Les chiffres et analyses présentés dans cette section sont basés sur les Perspectives économiques régionales 2022-2027 (voir remarques méthodologiques et définitions en fin de chapitre).

au sein des secteurs *Autres services marchands et Administration publique et enseignement*. À l'inverse, l'emploi poursuit son déclin au sein du secteur Commerce et horeca, un phénomène observé depuis de nombreuses années déjà.

En 2021, **l'investissement a rebondi** sur le territoire bruxellois : **+6,2 %**, contre -7,1 % en 2020. Devancée par la Flandre, la Région bruxelloise a ici fait jeu égal avec la Wallonie. Elle est aidée en cela par une poussée de l'investissement dans le secteur *Administration publique et enseignement*.

TABLEAU II.1.1 : Évolution des principaux agrégats macro-économiques en Région de Bruxelles-Capitale (projections) (en taux de croissance)

	2021	2022	2023	Moyenne 2024-2027
Produit intérieur brut	3,9	2,1	1,3	1,1
Formation brute de capital fixe (1)	6,2	2,2	2,6	1,4
Emploi intérieur	1,1	1,2	0,3	0,4

Source : BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen – HERMREG

(1) Hors investissement résidentiel

Projections pour 2022 : Le lancement des plans de relance stimulerait l'investissement

En 2022, le **PIB** bruxellois **croîtrait de 2,1 %**. Cette croissance reste inférieure à celles des PIB flamand et wallon, qui s'élèveraient respectivement à 2,8 % et 2,5 %. Ce ralentissement de croissance économique par rapport à l'année 2021 serait notamment dû aux conséquences de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en matières premières et sur l'accès aux ressources énergétiques.

La croissance bruxelloise serait principalement tirée par les *Autres services marchands*, secteur évoqué dans la section précédente, ainsi que par le secteur *Transports et communication*.

L'**emploi intérieur** bruxellois **augmenterait de 1,2 %** en 2022, soit une croissance comparable à celle de 2021. Cette augmentation est également similaire à celle que connaîtrait l'emploi intérieur à l'échelle du pays en 2022. Comme en 2021, cette évolution serait principalement due à la progression du nombre d'emplois au sein des secteurs *Autres services marchands et Administration publique et enseignement*.

L'**investissement** en Région de Bruxelles-Capitale **s'accroîtrait** quant à lui de **2,2 %** en 2022, une hausse supérieure à celle des deux autres régions. Cette progression serait liée à la mise en œuvre progressive par les pouvoirs publics de différents **plans de relance**, financés sur fonds propres ou via les fonds européens issus de la *Facilité pour la reprise et la résilience*.

II.2 PROJECTIONS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE 2023-2027

Projections pour 2023 : La faible croissance économique freinerait la hausse de l'emploi

En 2023, le **PIB** bruxellois **augmenterait de 1,3 %**. Bien que ce niveau de croissance soit similaire à celui que connaîtrait la Belgique, il est en baisse par rapport à l'année précédente. En effet, la consommation des ménages belges augmenterait moins vite que précédemment. De plus, les exportations belges verraient également leur croissance ralentir.

Quoiqu'en baisse par rapport à l'année précédente, le niveau de croissance dans la région-capitale serait similaire à celui que connaîtrait la Belgique.

Le secteur des *Autres services marchands* jouerait à nouveau un rôle important dans la croissance bruxelloise. C'est en effet principalement ce secteur qui tirerait le PIB de la région-capitale vers le haut.

Quant à l'**emploi intérieur**, il **n'augmenterait que légèrement**, à savoir de **0,3 %**, notamment à cause du **fléchissement de la croissance économique**. Comme en 2021 et 2022, la croissance de cet indicateur serait essentiellement le fait des secteurs *Autres services marchands et Administration publique et enseignement*.

Enfin, l'**investissement** poursuivrait son **essor**, à **2,6 %**. Comme en 2022, il serait soutenu par les divers **plans de relance** évoqués dans la section précédente.

Projections à moyen terme (2024-2027): La croissance de l'activité économique ralentirait

À moyen terme, sur la période 2024-2027, la **croissance du PIB bruxellois** s'élèverait à 1,1 % par an en moyenne. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtrait à nouveau une croissance économique plus timide que celle du reste du pays (1,5 % pour la Flandre ; 1,3 % pour la Wallonie).

Une fois de plus, le secteur des *Autres services marchands* est la branche qui contribuerait le plus à la hausse du PIB bruxellois.

Sur la même période, l'**emploi intérieur progresserait** de 0,4 % par an en moyenne. C'est à nouveau le secteur des *Autres services marchands* qui tirerait le nombre d'emplois dans la Région bruxelloise vers le haut.

La **croissance de l'investissement** s'élèverait quant à elle à 1,4 % en moyenne annuelle. Elle serait largement plus faible que durant la période 2021-2023. En effet, les différents plans de relance atteindront peu à peu leur terme. En outre, les investissements des pouvoirs locaux auraient tendance à baisser après les élections communales d'octobre 2024.

TABLEAU II.2.1 : Évolutions sectorielles en matière de valeur ajoutée brute¹⁹

	Part (%)	Croissance (%)				
	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2024-2027	
1. Agriculture	0,0	2,2	-0,9	0,9	0,8	
2. Énergie	2,7	10,1	1,6	-0,1	1,0	
3. Industries manufacturières	2,4	7,8	0,3	-0,8	-0,9	
a. Biens intermédiaires	0,8	11,4	-4,8	-2,0	-2,2	
b. Biens d'équipement	0,7	1,2	4,0	0,8	-0,1	
c. Biens de consommation	1,0	9,3	2,4	-0,7	-0,3	
4. Construction	2,3	2,5	4,6	2,1	0,8	
5. Services marchands	72,2	4,2	2,7	1,5	1,4	
a. Transports et communication	8,9	7,3	6,0	2,2	2,2	
b. Commerce et horeca	9,0	3,2	3,3	2,3	0,2	
c. Crédit et assurances	19,4	-3,3	0,0	1,3	1,1	
d. Santé et action sociale	4,6	9,4	2,9	0,4	1,0	
e. Autres services marchands	30,4	7,7	3,3	1,3	1,8	
6. Services non-marchands	20,3	0,9	0,9	0,9	0,6	
a. Administration publique et enseignement	20,2	0,8	0,9	0,9	0,6	
b. Services domestiques	0,1	12,7	-0,2	3,2	1,8	
Total	100,0	3,8	2,3	1,2	1,1	

Source : BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen (2022)

¹⁹ Les taux de croissance sont des projections.

TABLEAU II.2.2 : Évolutions sectorielles en matière d'emploi intérieur²⁰

	Part (%)	Croissance (%)			
	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2024-2027
1. Agriculture	0,0	4,2	1,3	0,9	0,7
2. Énergie	1,3	0,7	0,8	-0,5	-0,7
3. Industries manufacturières	2,7	1,0	-0,5	-2,3	-2,0
a. Biens intermédiaires	0,5	4,7	-4,9	-3,7	-4,1
b. Biens d'équipement	0,6	-2,4	0,9	-0,1	-2,2
c. Biens de consommation	1,5	1,3	0,3	-2,7	-1,3
4. Construction	3,0	-2,2	0,5	0,4	0,5
5. Services marchands	66,2	0,8	1,1	0,2	0,7
a. Transports et communication	6,9	1,8	1,4	-0,5	0,2
b. Commerce et horeca	12,3	-4,1	0,7	-0,3	-0,5
c. Crédit et assurances	6,9	-0,7	-0,4	-1,3	-0,9
d. Santé et action sociale	10,4	1,8	0,2	1,1	1,5
e. Autres services marchands	29,8	2,6	1,7	0,6	1,2
6. Services non-marchands	26,8	2,2	1,7	0,8	0,2
a. Administration publique et enseignement	25,9	2,2	1,7	0,8	0,2
b. Services domestiques	0,9	2,3	0,0	0,5	1,7
Total	100,0	1,1	1,2	0,3	0,4

Source : BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen (2022)

Définitions et remarques méthodologiques :*Sources des données*

L'analyse présentée dans ce chapitre repose sur les *Perspectives économiques régionales 2022-2027*. Publiées en juillet 2022, elles constituent le résultat de travaux menés conjointement par le Bureau fédéral du Plan (BfP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), Statistiek Vlaanderen et l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), et ce au moyen du modèle macroéconomique HERMREG.

Les données citées dans ce chapitre relatives aux années 2021 à 2027 (2020 pour l'investissement) sont des **projections**. Il ne s'agit pas de valeurs réellement observées, mais bien d'estimations, de prévisions. D'une façon qui peut paraître surprenante, les chiffres relatifs à l'année 2021 sont donc des estimations. En effet, les données économiques relatives à une année X mettent un certain temps à être relevées, compilées, traitées et publiées par les instituts statistiques. Il est donc nécessaire de produire une estimation de ces données ; elle sera utile tant que les données réelles exactes de l'année X ne seront pas connues.

Les statistiques relatives au PIB, à la valeur ajoutée brute et à l'emploi intérieur pour l'année 2020 proviennent quant à elles des comptes régionaux publiés par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en janvier 2022. Il s'agit de valeurs réellement observées, et non de projections.

Définitions

Dans ce chapitre, l'évolution de l'activité économique est appréhendée au travers de plusieurs indicateurs. Voici leurs définitions :

- › La *valeur ajoutée brute* correspond à la valeur de l'ensemble des biens et services produits sur un territoire.
- › Le *produit intérieur brut (PIB)* correspond à la valeur ajoutée brute, à laquelle est ajouté le montant des impôts sur les biens et services produits et à laquelle est soustrait le montant des subventions sur ces mêmes biens et services. C'est donc un indicateur assez proche de la valeur ajoutée brute.
- › L'*emploi intérieur* d'un territoire est égal au nombre de travailleurs occupant un emploi sur ce territoire, que ces travailleurs soient salariés ou indépendants, qu'ils résident ou non sur le territoire.
- › L'*investissement* est mesuré par la formation brute de capital fixe. La formation brute de capital fixe correspond à la valeur totale des actifs acquis par les entreprises afin d'être utilisés dans des processus de production durant au moins 1 an, moins la valeur totale des actifs de ce type cédés par ces mêmes entreprises.

Les taux de croissance présentés dans cette section sont des taux de croissance réels, c'est-à-dire corrigés pour neutraliser l'effet de l'inflation (voir encadré du chapitre VII).

BIBLIOGRAPHIE :

Bureau fédéral du Plan, IBSA, Statistiek Vlaanderen & IWEPS (Juillet 2022), « Perspectives économiques régionales 2022-2027 », BfP

Institut des comptes nationaux (Janvier 2022), « Comptes régionaux 2020 », ICN
Institut des comptes nationaux (Mars 2014), « Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques », ICN

²⁰ Les taux de croissance sont des projections.

CHAPITRE III

DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

En bref :

En 2021, la Région de Bruxelles-Capitale accueille 115.541 entreprises assujetties à la TVA. Parmi ces entreprises, les entreprises sans travailleur salarié sont majoritaires. Par rapport à 2020, il y a 2.347 entreprises en plus sur le territoire régional, ce qui correspond à une hausse de 2,1 %. Cette augmentation est équivalente à celle observée entre 2019 et 2020 (2,1 %).

Le secteur tertiaire est particulièrement important en Région de Bruxelles-Capitale avec 97.442 entreprises en 2021. Ce secteur représente 84 % du total des entreprises de la Région alors qu'il n'en représente que 76 % au niveau national.

En 2021, les créations et les cessations d'entreprises en Région bruxelloise augmentent par rapport à 2020. Chaque année, la Région enregistre davantage d'entreprises qui démarrent leurs activités que d'entreprises qui les cessent. En 2021, il y a ainsi 3.385 créations de plus que de cessations.

En 2021, 1.332 entreprises ont fait faillite en Région bruxelloise, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente malgré la crise du COVID-19.

III.1 CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES BRUXELLOISES

La Région de Bruxelles-Capitale accueille 115.541 entreprises assujetties à la TVA (voir définitions en fin de section) au 31 décembre 2021. Par rapport à 2020, il y a 2.347 entreprises en plus sur le territoire régional, ce qui correspond à une hausse de 2,1 %. Cette augmentation est équivalente à celle observée en 2020 par rapport à 2019 (2,1 %).

Plus de quatre entreprises bruxelloises sur cinq sont actives dans le secteur des services

Le secteur tertiaire est particulièrement important en Région de Bruxelles-Capitale. En 2021, 84 % du total des entreprises de la Région sont des entreprises de services, contre 76 % au niveau national (voir tableau III.1.1).

Le secteur secondaire est relativement moins présent en Région bruxelloise qu'au niveau national. Au 31 décembre 2021, le secteur secondaire représente 15 % des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale, contre 19 % au niveau national. Il s'agit principalement d'entreprises actives dans la construction.

TABLEAU III.1.1 : Nombre d'entreprises actives par secteur économique au 31 décembre 2021

Secteur économique	Région de Bruxelles-Capitale		Belgique		Part en % des entreprises de la RBC dans le total des entreprises en Belgique
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Secteur primaire	261	0,2	49.819	4,6	0,5
Secteur secondaire	17.808	15,4	206.420	19,2	8,6
Secteur tertiaire	97.442	84,3	817.592	76,1	11,9
Activité économique inconnue	30	0,0	250	0,0	12,0
Total	115.541	100,0	1.074.081	100,0	10,8

Source : Statbel, calculs IBSA

L'agriculture est, quant à elle, peu présente en Région bruxelloise (261 entreprises, soit 0,2 % des entreprises bruxelloises) alors qu'au niveau national, elle est aussi importante que l'activité industrielle (4,6 % des entreprises en Belgique).

Quatre entreprises bruxelloises sur cinq n'emploient aucun travailleur salarié

La plupart des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale n'emploient aucun travailleur salarié (voir tableau III.1.2). En 2021, les entreprises sans salarié représentent 81 % des entreprises bruxelloises. Une grande partie des assujettis à la TVA sans salarié sont des personnes physiques (indépendants qui exercent leur activité via leur entreprise unipersonnelle) et des sociétés privées à responsabilité limitée.

En 2021, 11 % des entreprises belges²¹ ont leur siège social en Région de Bruxelles-Capitale, soit une entreprise belge sur neuf. Toutefois, en regardant uniquement les entreprises de 50 salariés et plus, cette proportion s'élève à 16 %, soit une entreprise d'au moins 50 salariés sur six. **Ceci reflète une spécialisation de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'accueil des moyennes et grandes entreprises.**

Cette surreprésentation des entreprises d'au moins 50 travailleurs salariés à Bruxelles s'explique par la propension des entreprises multirégionales et filiales d'entreprises multinationales actives en Belgique à choisir la Région bruxelloise pour établir leur siège social. Elles sont en effet attirées par la position centrale de la RBC sur les marchés belge et européen, par la concentration de services destinés aux entreprises ou encore par la bonne accessibilité nationale et internationale de la RBC.

La présence plus marquée des entreprises d'au moins 50 travailleurs salariés au sein de la Région de Bruxelles-Capitale ne signifie pas pour autant que les travailleurs exercent leur activité sur le territoire régional. D'après l'ONSS, les entreprises bruxelloises (c'est-à-dire dont le siège social est situé en RBC) de plus de 50 salariés fournissent 368.669 postes de travail en 2019. Or, seuls 61 % de ces postes de travail sont situés dans des établissements bruxellois.

III.2 CRÉATIONS, CESSATIONS ET MIGRATIONS D'ENTREPRISES

L'évolution du nombre d'entreprises actives en Région de Bruxelles-Capitale dépend des mouvements démographiques des entreprises au cours d'une période déterminée. Ces mouvements sont les créations et cessations d'entreprises²² mais aussi les migrations d'entreprises entre les régions ou depuis et vers l'étranger.

En 2021, le nombre de créations d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale a augmenté par rapport à 2020 pour atteindre 11.471 (voir tableau III.2.1). L'augmentation du nombre de créations d'entreprises s'observe également dans les deux autres régions belges et peut notamment s'expliquer par le fait qu'en raison de la période incertaine, des entrepreneurs ont décidé de reporter leurs projets prévus en 2020 et de les lancer en 2021. Contrairement à la Flandre et la Wallonie qui enregistrent des nombres records de créations d'entreprises en 2021 malgré la crise du COVID-19, la Région bruxelloise ne retrouve pas son niveau de créations d'entreprises d'avant crise.

TABLEAU III.1.2 : Nombre d'entreprises actives par classe de taille en 2021

Nombre de travailleurs salariés	Région de Bruxelles-Capitale		Belgique		Part en % des entreprises de la RBC dans le total des entreprises en Belgique
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
0	92.984	80,5	883.283	82,2	10,5
1-9	18.036	15,6	155.126	14,4	11,6
10-49	3.344	2,9	28.406	2,6	11,8
50 et +	1.177	1,0	7.266	0,7	16,2
Total	115.541	100,0	1.074.081	100,0	10,8

Source : Statbel, calculs IBSA

21 Une entreprise belge est une entreprise dont le siège social est localisé en Belgique.

22 les cessations d'entreprises peuvent être volontaires (départ à la retraite, fusion, passage en société, etc.) ou involontaires (suite à une faillite par exemple).

TABLEAU III.2.1 : Évolution du nombre de créations d’entreprises et du nombre de cessations d’entreprises

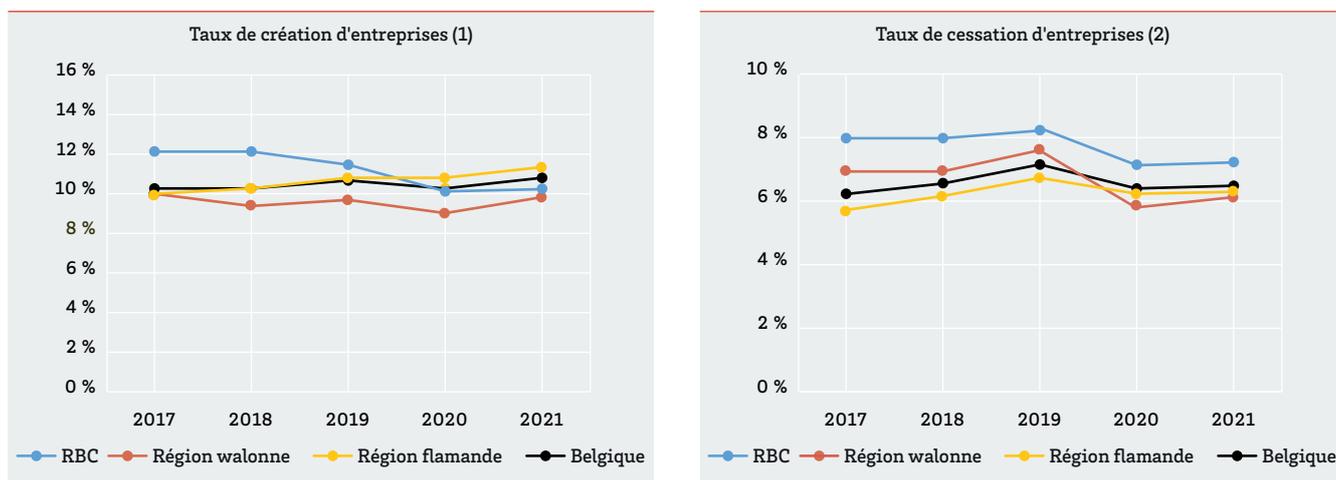
	Nombre de créations d’entreprises (1)					Nombre de cessations d’entreprises (2)				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
RBC	12.273	12.584	12.241	11.186	11.471	7.979	8.346	8.825	7.889	8.086
Région flamande	54.659	57.903	64.140	67.026	73.624	31.905	35.359	39.990	38.475	41.459
Région wallonne	23.950	23.461	24.428	23.532	26.284	16.577	17.069	19.250	15.320	16.612
Belgique	90.882	93.948	100.809	101.744	111.379	56.461	60.774	68.065	61.684	66.157

Source : Statbel, calculs IBSA

(1) Le nombre de créations d’entreprises pour une année donnée correspond au nombre d’entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre de cette année et qui ne l’étaient pas au 31 décembre de l’année précédente.

(2) Le nombre de cessations d’entreprises pour une année donnée correspond au nombre d’entreprises qui ne sont plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre de cette année alors qu’elles l’étaient au 31 décembre de l’année précédente.

GRAPHIQUE III.2.2 : Évolution du taux de création d’entreprises et du taux de cessation d’entreprises (en %)



Source : Statbel, calculs IBSA

(1) Le taux de création d’entreprises est égal au rapport entre d’une part, le nombre de nouveaux assujettis à la TVA constaté au 31 décembre d’une année donnée et, d’autre part, le nombre moyen d’entreprises actives assujetties à la TVA durant cette année.

(2) Le taux de cessation d’entreprises correspond au rapport entre le nombre de cessations d’entreprises et le nombre moyen d’entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

Habituellement, la Région de Bruxelles-Capitale se caractérisait par un taux de création d’entreprises beaucoup plus important que ceux des autres régions belges. La centralité et l’accès à un grand nombre d’agents économiques (clients, fournisseurs, etc.) expliquent généralement le taux de création plus élevé en RBC que dans le reste du pays. Par ailleurs, le grand nombre de demandeurs d’emploi en Région bruxelloise peut également expliquer le taux élevé de création d’entreprises (Barutel, 2010). En effet, face à la difficulté à trouver un emploi, certains demandeurs d’emploi décident de créer leur propre entreprise. Selon Barutel (2010), cette création d’entreprise par nécessité s’avère plus risquée car l’entreprise est initialement créée en poursuivant un objectif de survie et non pas de croissance ou de succès.

Ces dernières années, on constate une diminution du taux de création d’entreprises en Région bruxelloise et un rattrapage dans les autres régions, et plus particulièrement en

Flandre. Cette diminution du taux de création d’entreprises en Région bruxelloise s’est poursuivie en 2020 et 2021, en pleine pandémie du COVID-19 tandis que les autres régions ont soit rattrapé, soit dépassé Bruxelles. En 2021, le taux de création d’entreprises de la Région bruxelloise (10 %) est légèrement supérieur à celui de la Wallonie (9,6 %) alors qu’il est inférieur à celui de la Flandre (11,1 %), pour la deuxième année consécutive, et à la moyenne nationale (voir graphique III.2.2).

En 2021, le nombre d’entreprises bruxelloises qui ont cessé leurs activités a augmenté par rapport à 2020 pour atteindre 8.086 (voir tableau III.2.1). Cette augmentation du nombre de cessations en Région de Bruxelles-Capitale (2,5 %) est inférieure à celle observée en Flandre (7,8 %) et en Wallonie (8,4 %). Tandis que le nombre de cessations d’entreprises augmente, le nombre de faillites diminue (voir section III.3). Cela laisse supposer qu’une grande partie l’augmentation des

cessations d'entreprises est due à une décision prise par les entreprises moins confiantes en l'avenir d'arrêter volontairement leur activité.

Les entreprises bruxelloises ont une plus grande probabilité de cesser leurs activités que les entreprises des deux autres régions. En 2021, le taux de cessation d'entreprises en Région bruxelloise est en légère hausse et atteint 7,1 % (voir graphique III.2.2). Cette même année, ce taux augmente également en Flandre et en Wallonie pour atteindre respectivement 6,3 % et 6,1 %. Le taux de cessation bruxellois est toujours plus élevé que celui des deux autres régions.

Comme chaque année, la Région enregistre davantage d'entreprises démarrant leurs activités que d'entreprises les cessant. En 2021, il y a ainsi 3.385 créations de plus que de cessations.

En ce qui concerne les migrations d'entreprises, la Région enregistre chaque année plus de déménagements d'entreprises vers les deux autres régions que de mouvements inverses. Ceci n'est pas le cas pour la Flandre et la Wallonie. **Pour trois entreprises qui quittent la Région bruxelloise, il y en a deux qui déménagent vers la Région bruxelloise.**

III.3 LES FAILLITES D'ENTREPRISES

En 2021, la Région bruxelloise connaît, une fois de plus, une diminution du nombre de faillites d'entreprises. Ce dernier s'établit à 1.332, ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente (voir tableau III.3.1). Les deux autres régions ont également connu une baisse en 2021 dans des proportions proches de celle de la Région bruxelloise (-8 % pour la Région flamande et -9 % pour la Région wallonne).

TABLEAU III.3.1 : Évolution du nombre de faillites d'entreprises (1)

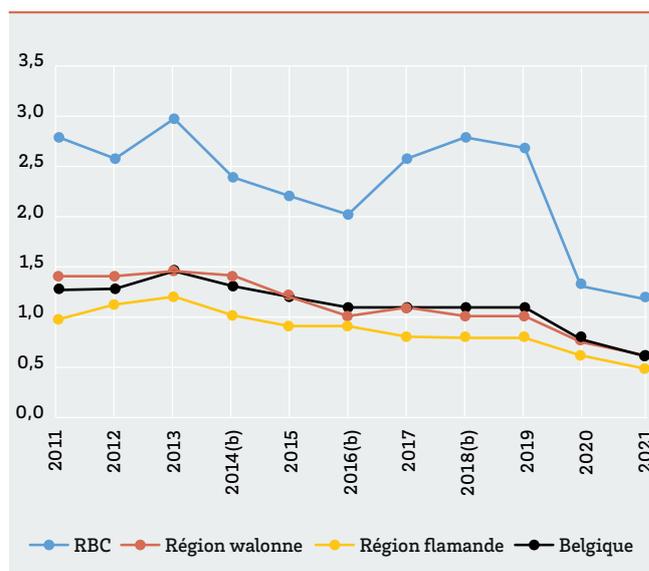
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^b	2019	2020	2021
RBC	2.348	2.263	2.652	2.203	2.142	1.954	2.639	3.033	2.978	1.502	1.332
Région flamande	4.908	5.356	5.742	5.285	4.769	4.760	4.688	4.415	4.920	3.744	3.427
Région wallonne	2.968	2.968	3.346	3.248	2.851	2.456	2.641	2.430	2.700	1.957	1.774
Belgique	10.224	10.587	11.740	10.736	9.762	9.170	9.968	9.878	10.598	7.203	6.533

Source : Statbel, calculs IBSA

(1) Le nombre de faillites d'entreprises est établi en combinant des informations reçues d'une part des tribunaux de l'entreprise et d'autre part du répertoire des entreprises de Statbel.

b = rupture de série : Depuis mai 2018 (entrée en vigueur d'une nouvelle loi relative à « l'insolvabilité des entreprises »), les statistiques englobent non plus uniquement les entreprises exerçant des activités commerciales, mais également les professions libérales, les sociétés agricoles et les associations sans but lucratif.

GRAPHIQUE III.3.2 : Évolution du taux de faillite d'entreprises (1) (en %)



Source : Statbel, calculs IBSA

(1) Le taux de faillite d'entreprises correspond au rapport entre le nombre de faillites enregistrées et le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période concernée.

b = ruptures de série : En 2014 et en 2016, des changements législatifs ont imposé à des entreprises déjà actives de s'assujettir à la TVA. Il s'agit pour 2014 des avocats et pour 2016, des médecins pratiquant certaines opérations de chirurgie esthétique et de certains administrateurs de société. La hausse du nombre d'entreprises qui s'en suit a pour conséquence mathématique une baisse des taux de faillite.

Pour 2018 : voir note du tableau III.3.1.

Le nombre de faillites d'entreprises a diminué en 2021 pour diverses raisons :

- › le dernier moratoire sur les faillites pour protéger les entreprises ayant été obligées de fermer temporairement leurs établissements était encore d'application durant le mois de janvier 2021 ;
- › un moratoire tacite a été appliqué jusqu'à l'été 2021 suite à la fin du dernier moratoire : l'administration fiscale et l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) ont renoncé à citer des entreprises en faillite en cas de non-paiement des dettes fiscales et/ou sociales sur le recouvrement sociales ;

- › la procédure de réorganisation judiciaire et l'octroi d'une exonération fiscale en cas de procédure de réorganisation par accord à l'amiable ont été allégés ;
- › le rythme d'activité des tribunaux de l'entreprise et greffes n'est pas immédiatement revenu à la normale.

En 2021, les taux de faillite de la Région bruxelloise et de l'ensemble de la Belgique diminuent légèrement. Ces taux s'élèvent respectivement à 1,2 % et 0,6 % en 2021 (voir graphique III.3.2). **Le risque pour une entreprise de déposer le bilan est ainsi deux fois plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale que dans les deux autres régions.** Pour expliquer le risque de faillite plus élevé pour les entreprises installées en Région bruxelloise, il faut notamment tenir compte du fait que la Région se caractérise, comme beaucoup d'autres grandes villes, par une forte dynamique entrepreneuriale,

avec un taux élevé de créations d'entreprises. Or, ces nouvelles entreprises font face à un risque accru de faillite durant les premières années de leur existence.

Durant le premier semestre 2022, 1.026 entreprises ont été déclarées en faillite en Région de Bruxelles-Capitale, soit une augmentation de 70 % par rapport au premier semestre 2021. Dans les deux autres régions du pays, le nombre de faillites pour le premier semestre 2022 a également augmenté par rapport à la même période en 2021 (73 % pour la Région flamande et 26 % pour la Région wallonne). Cela peut notamment s'expliquer par une reprise des citations en faillites de la part de l'ONSS et l'administration fiscale qui, en temps normal, représentent plus de trois quarts des citations en faillites.

Définition et remarques méthodologiques :

Les entreprises assujetties à la TVA

La notion d'entreprise est assez large : elle va des multinationales employant des milliers de salariés aux indépendants « en personnes physiques », en passant par les associations sans but lucratif (ASBL).

Les **entreprises assujetties à la TVA** sont celles qui ont la qualité d'assujetti²³ à la TVA et qui, en raison de la nature de leur(s) activité(s), sont tenues de s'identifier auprès des autorités compétentes afin d'obtenir un numéro d'identification à la TVA. Cela ne représente donc pas l'ensemble des entreprises. Par exemple, un grand nombre d'activités liées aux domaines des assurances ou de la finance ne sont pas reprises dans ces statistiques.

Les statistiques sont établies sur la base de données administratives provenant du registre des entreprises assujetties à la TVA. Ces informations administratives ne rendent pas toujours fidèlement compte des naissances et disparitions réelles des entreprises.

Les entreprises ayant des sièges d'exploitation dans plusieurs régions sont comptabilisées une seule fois, dans la région de localisation du siège social pour les personnes morales et du domicile dans le cas des personnes physiques assujetties à la TVA.

Les faillites d'entreprises

Une **entreprise est en état de faillite** lorsqu'elle ne dispose plus de fonds suffisants pour payer ses dettes arrivant à échéance. Selon la loi du 11 août 2017 relative à « l'insolvabilité des entreprises » dans le Code de droit économique, une entreprise peut faire faillite lorsqu'elle a cessé ses paiements de manière persistante et qu'elle a perdu la confiance des créanciers (exemples : refus de crédit bancaire et de délai de paiement).

Les statistiques sur les faillites sont établies sur la base de données provenant des tribunaux de l'entreprise. Une faillite est prononcée par ces derniers soit sur aveu de faillite, soit sur demande de procédure de faillite introduite par le ministère public ou par un/des créancier(s).

Les faillites d'entreprises représentent une partie des cessations d'entreprises. En effet, les cessations d'entreprises peuvent être volontaires (départ à la retraite, fusion, passage en société, etc.) ou involontaires (suite à une faillite par exemple).

BIBLIOGRAPHIE :

- Barutel, L. (2010), « L'entrepreneuriat en Région de Bruxelles-Capitale : accompagnement, financement et innovations », Pour la Solidarité
- Beci (2021), « Les procédures de faillites reprennent », Chambre de Commerce de Bruxelles
- Giacomin, O. et al. (2016), « Entrepreneurs de nécessité et d'opportunité : quels comportements durant la phase de création ? », De Boeck Supérieur
- Notaire.be (2021), « Baromètre des entreprises : +15,1 % de créations de sociétés en un an malgré le coronavirus », Fednot

- SPF Economie (2022), « Évolution annuelle et mensuelle des faillites et pertes d'emplois », SPF Economie
- Statbel (2022), « Evolution mensuelle des entreprises assujetties à la tva », Service Public Fédéral Belge
- Statbel (2022), « Rapport mensuel sur l'évolution du nombre de faillites et de pertes d'emploi en Belgique », Statbel
- Statbel (2022), « Faillites mensuelles », Service Public Fédéral Belge
- UCM (2022), « 2021, année historique de créations d'entreprises », UCM
- UNIZO, Graydon Belgium et UCM (2022), « 2022, Atlas du créateur », Shutterstock

23 Selon le code de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), quiconque, dans le cadre d'une activité économique avec ou sans but lucratif, livre des biens ou fournit des services en Belgique est assujetti à la TVA.

CHAPITRE IV

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En bref :

Selon les chiffres provisoires de 2020, les dépenses consacrées aux activités de R&D s'élèveraient à 2,2 milliards d'euros en Région de Bruxelles-Capitale, soit 2,65 % du produit intérieur brut (PIB). La Région de Bruxelles-Capitale se situe ainsi au-dessus de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne (2,32 %), mais elle reste en dessous du niveau belge (3,48 %). L'objectif européen de porter les dépenses de R&D à 3 % du PIB a été atteint en Belgique depuis 2019. Les chiffres provisoires de dépenses de R&D en 2020 sont cependant à prendre avec prudence car ils ne tiennent pas compte d'un éventuel impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de R&D. Selon l'OCDE, la crise économique mondiale liée à la pandémie de COVID-19 ne se traduirait pas par une diminution importante des dépenses de R&D en Europe. De plus, la baisse toucherait essentiellement une partie des entreprises privées.

Selon la ventilation des dépenses de R&D par secteur d'exécution (c'est-à-dire qui mène les activités de R&D), les entreprises privées réalisent 64 % et l'enseignement supérieur 23 % en Région de Bruxelles-Capitale. Pour ce qui est de la ventilation des dépenses de R&D par source de financement (quelle est l'origine des fonds qui servent à financer les activités de R&D ?), les entreprises privées y contribuent pour 53 % et les pouvoirs publics, en ce compris le gouvernement bruxellois, pour 24 %. Les crédits budgétaires publics alloués à la R&D par la Région de Bruxelles-Capitale atteindraient par ailleurs 58 millions d'euros en 2021, selon les données provisoires.

La recherche et le développement expérimental (R&D) sont essentiels pour la transformation de l'économie et de la société car ils permettent de trouver des solutions aux défis actuels et futurs. À ce titre, la R&D joue un rôle crucial en tant que partie intégrante de la réponse aux multiples crises. En ce qui concerne la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, la R&D a permis de mieux comprendre le virus et sa transmission ainsi que de mettre au point en un temps record de nombreux traitements et plusieurs vaccins utilisant des technologies émergentes et présentant des taux d'efficacité élevés.

Par ailleurs, la crise de la pandémie de COVID-19 a permis d'accélérer l'accès aux publications scientifiques, l'utilisation massive des outils numériques et le renforcement des collaborations en matière de R&D et d'innovation entre les différents acteurs de l'écosystème d'innovation, en particulier les entreprises, les universités et les pouvoirs publics.

En réponse à cette crise sanitaire sans précédent, les différents gouvernements ont réagi rapidement en encourageant et soutenant les efforts de R&D et d'innovation. Pour le gouvernement bruxellois, cela s'inscrit également dans le cadre du Plan régional pour l'innovation pour la période 2021-2027, qui intègre la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente en matière de R&D et d'innovation.

Ce chapitre débute par une section sur l'évolution des dépenses consacrées aux activités de R&D. On y retrouve ensuite la ventilation de ces dépenses selon deux approches fondées sur l'exécution et le financement de la R&D. Une dernière section examine l'évolution des crédits budgétaires publics alloués à la R&D par le gouvernement bruxellois. Les définitions, les concepts de base et les sources de données sont présentés à la fin de ce chapitre.

IV.1 DÉPENSES CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS DE R&D

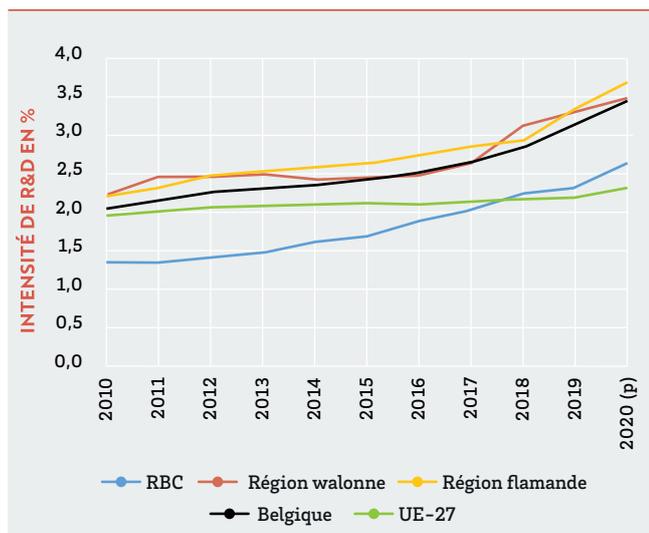
La forte baisse de l'activité économique ne se traduirait pas par une diminution des dépenses de R&D en 2020

Les dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) constituent le principal indicateur statistique utilisé pour décrire les activités de R&D exécutées sur un territoire. Selon les chiffres provisoires de 2020, **les DIRD s'élèveraient à 2,2 milliards d'euros en Région de Bruxelles-Capitale**. Ce montant correspond à 14 % des DIRD de l'ensemble de la Belgique. En 2020, les DIRD progresseraient en Région de Bruxelles-Capitale et ce, malgré la forte baisse de l'activité économique liée à la pandémie de COVID-19 (voir chapitre II.1).

L'intensité de R&D, c'est à dire les DIRD en pourcentage du PIB, serait de 2,65 % en Région de Bruxelles-Capitale en 2020 (voir graphique IV.1.1). L'intensité de R&D bruxelloise se situe au-dessus de celle de l'Union européenne des 27 pays (2,32 %), mais elle reste en dessous de celle de la Belgique (3,48 %). L'objectif européen de porter les DIRD à 3 % du PIB a été atteint en Belgique depuis 2019.

Les chiffres provisoires de DIRD en 2020 ont été établis sur la base de la tendance observée au cours des années précédentes et ne tiennent pas compte d'un éventuel impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de R&D. Ces chiffres sont donc à prendre avec prudence. Selon l'OCDE (2022), la crise économique mondiale liée à la pandémie de COVID-19 ne devrait pas toutefois se traduire par une diminution importante des dépenses de R&D en Europe. En outre, la forte hausse de l'intensité de R&D en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique doit être interprétée avec prudence car elle s'explique principalement par la forte baisse du PIB en 2020.

GRAPHIQUE IV.1.1 : Dépenses intérieures brutes de R&D en % du PIB*



Source : Belspo, Eurostat, ICN, calculs IBSA

(p) données provisoires

(*) Les données 2010-2020 ont été établies sur la base de la nouvelle méthodologie des comptes régionaux.

Les entreprises privées réalisent près des deux tiers des activités de R&D en Région de Bruxelles-Capitale

Les acteurs qui mènent des activités de R&D sont regroupés en quatre secteurs institutionnels pour l'exécution de la R&D, à savoir les entreprises privées, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur et le secteur privé sans but lucratif. **Le secteur le plus important pour l'exécution de la R&D est celui des entreprises privées qui réalise 64 % des DIRD en Région de Bruxelles-Capitale**, selon les chiffres provisoires de 2020. En comparaison, les entreprises privées réaliseraient 73 % en Belgique et 66 % dans l'UE-27 en 2020 (voir graphique IV.1.2). La différence par rapport au reste de la Belgique s'explique dans une large mesure par la présence relativement moins importante d'industries manufacturières, et en particulier de haute technologie en Région de Bruxelles-Capitale. Dans le reste de la Belgique, les entreprises qui réalisent une part importante des DIRD sont notamment actives dans les pro-

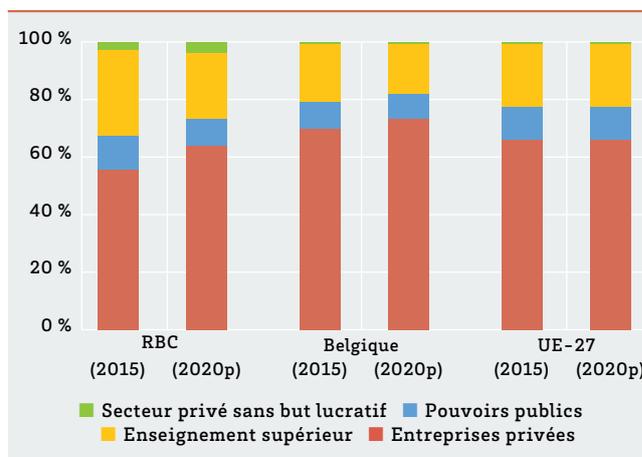
duits pharmaceutiques et biotechnologiques, les équipements et composants électroniques ainsi que dans les services informatiques.

Entre 2015 et 2020, les activités de R&D des entreprises privées ont considérablement augmenté en Région de Bruxelles-Capitale. La part des DIRD exécutées par les entreprises privées a progressé de 8 points de pourcentage en Région de Bruxelles-Capitale, contre +3 en Belgique et +1 dans l'UE-27. Les entreprises de télécommunications, de services financiers et de services numériques sont en grande partie à l'origine de la progression des DIRD en Région de Bruxelles-Capitale. En 2020, même si la crise liée à la pandémie de COVID-19 ne devrait pas globalement se traduire par une diminution importante des dépenses de R&D, elle aurait cependant pu entraîner une baisse de ces dépenses dans les entreprises privées qui ont été durement impactées par cette crise, selon l'OCDE (2022).

L'enseignement supérieur est le deuxième secteur le plus important pour l'exécution de la R&D. En 2020, ce secteur réalise 23 % des DIRD en Région de Bruxelles-Capitale, 17 % en Belgique et 22 % dans l'UE-27. Entre 2015 et 2020, la part des DIRD exécutées par l'enseignement supérieur a chuté de 7 points de pourcentage en Région de Bruxelles-Capitale. En Belgique et dans l'UE-27, la baisse est moins importante et correspond respectivement à 3 et 1 points de pourcentage.

Le troisième secteur important pour l'exécution de la R&D est celui des pouvoirs publics. En Région de Bruxelles-Capitale, ce secteur est composé d'organismes publics implantés sur son territoire et réalisant la R&D, quel que soit le niveau de pouvoir dont ils dépendent. Selon les chiffres provisoires de 2020, ce secteur effectue 9 % des DIRD en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique et 12 % dans l'UE-27.

GRAPHIQUE IV.1.2 : Dépenses intérieures brutes de R&D par secteur d'exécution (en % du total*)



Source : Belspo, Eurostat, calculs IBSA

(p) données provisoires

(*) En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de la somme des éléments qui les composent.

Les entreprises privées financent plus de la moitié des activités de R&D en Région de Bruxelles-Capitale

Les acteurs qui financent des activités de R&D sont regroupés en cinq principales sources de financement de la R&D (origine des fonds) : les entreprises privées, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur, le secteur privé sans but lucratif et le reste du monde. Les dernières données disponibles pour les DIRD par source de financement portent sur l'année 2019.

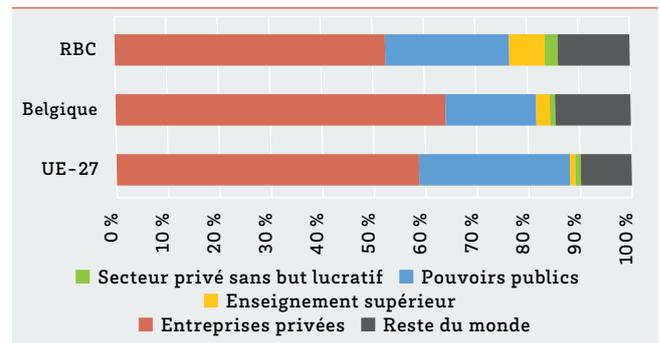
Les entreprises privées financent la plus grande partie des activités de R&D, soit 53 % des DIRD en Région de Bruxelles-Capitale, 64 % en Belgique et 59 % dans l'UE-27 (voir graphique IV.1.3). Le financement des entreprises privées bénéficie essentiellement à la R&D réalisée par les entreprises privées elles-mêmes.

Les pouvoirs publics contribuent également à financer une partie importante des activités de R&D. La part du financement public des DIRD est de 24 % en Région de Bruxelles-Capitale, 18 % en Belgique et 29 % dans l'UE-27. Le financement public de la R&D en Région de Bruxelles-Capitale provient de différentes autorités publiques : le gouvernement fédéral, les gouvernements des Communautés et le gouvernement bruxellois.

- › La plus grande partie du financement public de la R&D en Région de Bruxelles-Capitale provient des gouvernements des Communautés (environ 60 %). Les Communautés financent essentiellement des activités de recherche dans les universités et les hautes écoles.
- › Le gouvernement fédéral soutient notamment la recherche scientifique spatiale et la R&D menée dans les établissements scientifiques fédéraux qui sont en grande partie installés en Région de Bruxelles-Capitale. Le soutien fédéral au moyen d'incitations fiscales n'est pas comptabilisé dans les DIRD.
- › Le gouvernement bruxellois finance les projets de R&D (y compris collaboratifs) qui sont menés par des entreprises et d'autres organismes de recherche (dont les universités et les hautes écoles) situés en Région de Bruxelles-Capitale et en lien avec les compétences régionales dans le domaine de la politique scientifique.

Les fonds du reste du monde (y compris les fonds européens) financent également les activités de R&D. La part du financement étranger des DIRD est de 13 % en Région de Bruxelles-Capitale, 15 % en Belgique et 9 % dans l'UE-27. Les entreprises privées se trouvant à l'étranger sont à l'origine d'environ 70 % des fonds provenant du reste du monde et servant à financer les activités de R&D en Belgique.

GRAPHIQUE IV.1.3 : Dépenses intérieures brutes de R&D par source de financement en 2019 (en % du total*)



Source : Belspo, Eurostat, calculs IBISA

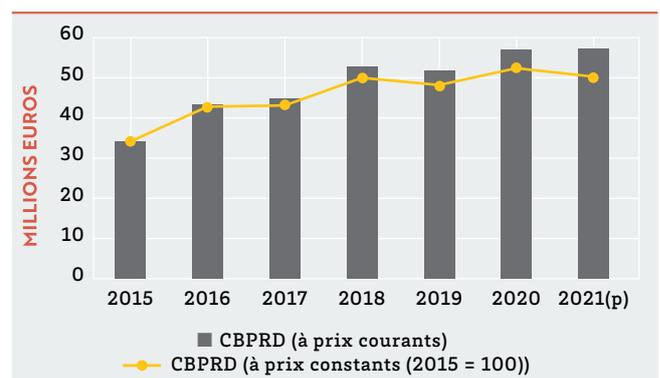
* En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de la somme des éléments qui les composent.

IV.2 CRÉDITS BUDGÉTAIRES PUBLICS ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS DE R&D

Les crédits budgétaires publics de R&D de la Région de Bruxelles-Capitale progressent fortement

Outre les dépenses de R&D qui sont financées par les pouvoirs publics, les efforts publics pour les activités de R&D sont également évalués par le montant des crédits budgétaires publics alloués à la R&D (CBPRD). Selon les données provisoires, les CBPRD de la Région de Bruxelles-Capitale s'élèveraient à près de 58 millions d'euros en 2021 (voir graphique IV.2.1). **Les moyens budgétaires pour la R&D de la Région de Bruxelles-Capitale ont fortement progressé au cours de ces dernières années** (en moyenne de 9 % par an à prix constants entre 2015 et 2020).

GRAPHIQUE IV.2.1 : Crédits budgétaires publics de R&D de la Région de Bruxelles-Capitale (en millions d'euros)



Source : Belspo

(p) sur base des données budgétaires provisoires

Le soutien du gouvernement bruxellois aux activités de R&D et d'innovation couvre l'ensemble des projets de tous les acteurs de l'écosystème d'innovation bruxellois : les entreprises privées, les universités, les organismes de recherche publics et les institutions privées sans but lucratif. Il vise également de nouvelles formes d'innovation telles que les innovations sociales. De plus, les aides publiques régionales sont orientées vers la R&D et l'innovation impliquant des colla-

borations entre les différents acteurs publics et privés, et en particulier entre des entreprises et des universités ou des centres de recherche publics. Par ailleurs, le Plan régional pour l'innovation pour la période 2021-2027 intègre la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente en matière de R&D et d'innovation. Ce Plan est conçu de manière à affronter les défis sociétaux de la Région en tenant compte de la résilience, la durabilité et l'inclusion.

Définitions et remarques méthodologiques :

Dépenses intérieures brutes de R&D

Selon le Manuel de Frascati 2015 (OCDE), « **la recherche et le développement expérimental (R&D)** englobent les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances - y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société - et de concevoir de nouvelles applications à partir de connaissances disponibles ».

Les **dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD)** constituent le principal indicateur statistique pour mesurer les activités de R&D d'un pays ou d'une région. Elles couvrent l'ensemble des dépenses courantes et en capital qui sont consacrées à la R&D exécutée sur un territoire donné, quelle que soit la source de financement. À des fins de comparaisons, les DIRD sont souvent présentées en pourcentage du produit intérieur brut, ce qui est également appelé l'intensité de R&D dans une économie.

Les DIRD sont généralement ventilées selon deux approches fondées sur **l'exécution et le financement de la R&D** :

- ▶ Quatre secteurs institutionnels exécutent la R&D : les entreprises privées, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur et le secteur privé sans but lucratif.
- ▶ Cinq sources de financement de la R&D sont reprises : les entreprises privées, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur, le secteur privé sans but lucratif et le reste du monde.

Les données sur les dépenses de R&D proviennent des enquêtes bisannuelles qui sont menées par le SPP Politique scientifique (Belspo), en collaboration avec ses partenaires régionaux et communautaires. Ces données sont collectées auprès des organisations qui exécutent et/ou financent la R&D en Belgique. En outre, Belspo établit annuellement, sur la base d'un modèle statistique, des chiffres provisoires sur les dépenses de R&D en Belgique et dans les trois régions de l'année précédente.

Crédits budgétaires publics de R&D

Les **crédits budgétaires publics de R&D (CBPRD)** couvrent la R&D financée par les pouvoirs publics et exécutée dans les organismes publics, les entreprises privées, l'enseignement supérieur et le secteur privé sans but lucratif ainsi que dans le reste du monde (y compris les organisations internationales). Les CBPRD ne comprennent toutefois pas de nombreux aspects de la politique régionale d'innovation tels que le financement d'incubateurs, de services d'accompagnement spécifiques pour les entreprises, etc. En outre, le montant de différentes formes d'incitations fiscales en faveur de la R&D du gouvernement fédéral n'est pas comptabilisé dans les statistiques de CBPRD.

Les données concernant les CBPRD reposent sur les données extraites des budgets. Cette méthode consiste à répertorier tous les postes budgétaires susceptibles de financer des activités de R&D et à mesurer ou estimer la part que la R&D y représente.

BIBLIOGRAPHIE :

- « Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune - Législature 2019-2024 »
- Bureau fédéral du Plan, IBSA, Statistiek Vlaanderen & IWEPS (Juillet 2022), « Perspectives économiques régionales 2022-2027 », BfP
- Commission Européenne (2020), « Science, Research and Innovation Performance of the EU 2020 - A fair, green and digital Europe », Publications Office of the European Union
- Dewatripont, A. (2016), « La recherche et le développement à Bruxelles : qui finance ces activités et où sont-elles réalisées ? », Focus n°12, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)
- Innoviris.brussels (2021), « Plan Régional pour l'Innovation 2021-2027 : Stratégie de spécialisation intelligente », Innoviris
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2021), « Baromètre conjoncturel de la Région bruxelloise n°36, automne 2021 », IBSA

- OCDE (2016), « Manuel de Frascati 2015 : Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation », Éditions OCDE
- OCDE (2021), « Science, technologie et innovation : Perspectives de l'OCDE 2021 – Affronter la crise et saisir les opportunités », Éditions OCDE, Paris
- OCDE (2022), « OECD Main Science and Technology Indicators. R&D Highlights in the March 2022 Publication », OCDE
- SPP Politique Scientifique (Belspo) (2021), « Prévisions des chiffres R&D en Belgique et dans ses Régions pour 2020 », Belspo
- SPP Politique Scientifique (Belspo) (2022), « La Belgique en route vers une économie de la connaissance : L'objectif des 3 % dans la stratégie de Lisbonne », Belspo

CHAPITRE V

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En bref :

De manière globale, **la crise sanitaire n'a eu qu'un impact assez limité, en ampleur et dans le temps, sur le marché du travail en Région bruxelloise.** Elle a certes interrompu l'amélioration de différents indicateurs du marché du travail, comme le taux d'emploi et le taux de chômage, qui était observée depuis plusieurs années avant la pandémie. Mais la situation sur le marché du travail s'est rapidement améliorée après la récession de 2020, dans un contexte de forte reprise de l'activité économique. En effet, d'une part, les mesures publiques de soutien ont permis d'amortir le choc sur l'emploi dès 2020 et, d'autre part, le rebond des besoins en main-d'œuvre qui a suivi en 2021 a débouché sur de nombreuses créations d'emplois.

Les conséquences de la crise sanitaire ont davantage touché les profils plus dynamiques sur le marché du travail. Les pertes d'emplois ont en particulier affecté les jeunes, les contrats temporaires ainsi que les travailleurs étudiants et intérimaires, notamment dans les secteurs du commerce et de l'horeca. La hausse du nombre de demandeurs d'emplois inoccupés a surtout concerné ceux caractérisés par une plus grande probabilité de retrouver un emploi rapidement après la crise (moins de 25 ans, durée de chômage inférieure à un an, personnes hautement qualifiées).

Pour la période 2022-2027, la plupart des indicateurs du marché du travail devraient retrouver une évolution plus favorable. Malgré le fait que la Région bruxelloise accueillera une partie relativement importante des réfugiés ukrainiens fuyant la guerre dans leur pays, l'impact de cet afflux devrait rester minime et limité essentiellement aux années 2022 et 2023. La croissance de la population d'âge actif resterait sensiblement plus élevée en Région bruxelloise que dans le reste du pays. Les projections tablent également sur le maintien d'une croissance nettement plus rapide de la population en emploi à Bruxelles par rapport aux deux autres régions, soutenue notamment par la forte augmentation des flux de navetteurs sortants, en particulier celui à destination de la Flandre. La croissance du nombre de Bruxellois(es) en emploi resterait ainsi nettement supérieure à celle de l'emploi intérieur. À l'horizon 2027, le taux d'emploi bruxellois augmenterait à 62,1 % tandis que le taux de chômage bruxellois reculerait à 13,0 %

L'évolution de l'emploi intérieur bruxellois a été analysée au chapitre II. La notion d'emploi intérieur d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. À présent, ce chapitre s'intéresse à la **situation des résidents bruxellois sur le marché du travail**, notamment à travers les chiffres relatifs à la population active occupée, au taux d'emploi ou encore au chômage. L'analyse de ces données porte à la fois sur la situation observée et sur les évolutions attendues à court et moyen terme. Les effets des différentes crises survenues récemment (pandémie de coronavirus, hausse de l'inflation, guerre en Ukraine) sur le marché du travail bruxellois sont également analysés. Les définitions des différentes variables et indicateurs sont présentées en fin de chapitre.

V.1 ÉVOLUTIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2020 ET 2021²⁴

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences importantes sur l'activité économique en Région bruxelloise, entraînant une profonde récession en 2020, suivie d'une forte reprise dès 2021. Dans l'ensemble, la crise sanitaire n'a eu toutefois qu'un impact assez limité (en ampleur et dans le temps) sur le marché du travail bruxellois, du moins si l'on se base sur des indicateurs agrégés et calculés en moyenne annuelle.

Démographie et population active

Sur le plan démographique, **la pandémie n'a entraîné qu'un léger ralentissement de la croissance de la population bruxelloise d'âge actif (15-64 ans) en 2020 qui s'est ensuite stabilisée dès 2021** (voir tableau V.1.1). Ce ralentissement s'explique notamment par le recul des flux migratoires internationaux suite aux restrictions sanitaires, un facteur qui joue davantage à Bruxelles que dans les deux autres régions (voir chapitre VI). Sur la période 2020-2021, la population d'âge actif a augmenté de 0,8 % par an à Bruxelles, une croissance qui reste largement supérieure à la moyenne nationale (+0,2 % par an).

24 Les chiffres et analyses présentés dans cette section sont basés sur les Perspectives économiques régionales 2022-2027 (voir bibliographie en fin de chapitre).

La crise sanitaire a en revanche eu un impact négatif important et immédiat sur l'évolution des taux d'activité en 2020

ou, autrement dit, sur la participation des Bruxellois au marché du travail. Cet impact s'est concentré surtout dans les classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans) et dans les classes d'âge moyen (25-49 ans). En effet, dès le début de la crise, on a enregistré des pertes d'emplois parmi les statuts flexibles du marché du travail (comme le travail intérimaire et le travail étudiant). Ces statuts concernent une population majoritairement jeune qui n'avait qu'un accès limité aux allocations de chômage, se voyant dès lors contrainte de se retirer temporairement du marché du travail. Ce choc négatif sur les taux d'activité parmi les jeunes et les personnes âgées de 25 à 49 ans, a été plus important à Bruxelles que dans les deux autres régions. Du côté des personnes plus âgées, les craintes que la crise sanitaire n'entraîne une augmentation significative des sorties précoces du marché du travail se sont avérées infondées. Le taux d'activité des Bruxellois(es) de 50 ans et plus est ainsi resté pratiquement inchangé durant la première année de la pandémie. En définitive, le taux d'activité en Région bruxelloise a reculé de 70,3 % en 2019 à 69,7 % en 2020, tandis qu'il est resté stable au niveau national (à 74,4 %).

Toutefois, **le choc sur le taux d'activité bruxellois n'a été que temporaire puisque ce dernier est remonté dès l'année suivante** (à 70,1 %). C'est surtout l'évolution positive enregistrée dans la classe des 25-49 ans et dans une moindre mesure des 50 ans et plus qui explique ce redressement de la participation au marché du travail à Bruxelles. Pour les personnes âgées de 25 à 49 ans, la hausse du taux d'activité ne reflète pas uniquement un mouvement de rattrapage suite à la crise sanitaire mais traduit aussi une amélioration plus structurelle observée depuis 2018 et interrompue par la pandémie.

Navettes, population active occupée et taux d'emploi

La récession économique de 2020 a également causé un choc sur le flux de navetteurs entre les régions belges. Au cours des cinq années précédant la pandémie (période 2015-2019), les navettes bruxelloises sortantes avaient enregistré une très forte hausse (vers la Wallonie et plus encore vers la Flandre), tandis que les navettes bruxelloises entrantes affichaient une légère baisse (stagnation du flux venant de Wallonie mais recul du flux venant de Flandre). **Du point de vue de la Région bruxelloise, la crise sanitaire a brusquement interrompu la hausse des navettes sortantes en 2020 et, en parallèle, a accentué la baisse des navettes entrantes.** Proportionnellement, les navettes sortantes ont été davantage affectées que les navettes entrantes. En effet, l'emploi au sein des principales branches d'activité des navetteurs bruxellois sortants (« commerce et horeca » et « autres services marchands ») a été plus touché par les conséquences de la crise par rapport aux principales branches des navetteurs entrants (« administration publique et éducation » et « crédit et assurances »).

En définitive, et malgré le léger recul de l'emploi intérieur bruxellois (-0,4 % en 2020), la population active occupée bruxelloise, soit le nombre de Bruxellois(es) en emploi, est restée pratiquement stable en 2020. **La crise sanitaire a ainsi interrompu une période de croissance particulièrement dynamique de la population active occupée à Bruxelles** (+1,6 % par an en moyenne entre 2014 et 2019).

L'indicateur associé, **le taux d'emploi des Bruxellois(es) (définition BFP), a diminué légèrement durant la première année de la pandémie** pour s'établir à 58,9 % en 2020. Auparavant, le taux d'emploi avait enregistré une augmentation durant six années consécutives (il s'élevait à 56,6 % en 2013) et ce, malgré la croissance nettement plus importante de la population en âge de travailler à Bruxelles par rapport aux deux autres régions. **L'impact de la crise sanitaire sur la croissance de la population active occupée et sur le taux d'emploi serait toutefois temporaire puisque les deux indicateurs devraient rebondir dès 2021** à la faveur du net redressement de l'emploi attendu dans les trois régions belges.

Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage est resté stable à Bruxelles durant la première année de la crise sanitaire (à 15,6 % en 2020 selon la définition du BFP), tandis qu'il a quelque peu augmenté en Flandre et en Wallonie. **Le choc lié à la pandémie a ainsi mis fin à six années consécutives de baisse marquée du chômage dans les trois régions belges.** En Région bruxelloise notamment, le taux de chômage était passé de 21,0 % en 2013 à 15,6 % en 2019.

En 2021, le chômage est reparti à la baisse dans les trois régions, grâce à une reprise économique qui s'accompagnerait de nombreuses créations d'emplois (voir chapitre II). C'est le taux de chômage bruxellois qui a le moins reculé (à 15,3 %), illustrant le fait que le marché du travail à Bruxelles s'est remis un peu plus difficilement de la crise sanitaire en 2021.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, plusieurs facteurs expliquent l'impact relativement faible de la crise sanitaire sur le chômage :

- › **Les mesures publiques de soutien** (chômage temporaire, droit passerelle, moratoire sur les faillites...) ont permis d'éviter de nombreux licenciements et donc l'arrivée massive de nouveaux chercheurs d'emploi.
- › **Les besoins en main-d'œuvre ont fortement augmenté en 2021,** alimentés par la reprise économique vigoureuse. Cela s'est traduit par une hausse du volume des offres d'emploi et des recrutements par les employeurs.
- › **Le nombre de jeunes s'inscrivant comme demandeurs d'emploi après leurs études a sensiblement diminué en 2020 et 2021** par rapport aux années précédentes.
- › Une partie des **chercheurs d'emploi bruxellois ont interrompu leur recherche d'emploi,** en raison notamment de la limitation ou de l'arrêt des services physiques d'Actiris ou de ses partenaires suite aux restrictions sanitaires.

TABLEAU V.1.1 : Chiffres-clés du marché du travail bruxellois (projections) (En milliers, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2027
Population totale	1.219,1	1.223,9	1.239,3	1.249,6	1.252,5
Population d'âge actif (15-64 ans)	823,5	829,9	842,7	852,0	861,1
Population active (15 ans et plus)	574,1	581,6	591,6	598,4	614,7
Emploi intérieur	710,7	718,5	726,8	729,1	742,0
Solde des travailleurs frontaliers	29,0	29,1	29,2	29,2	29,3
Solde des navettes interrégionales	-254,9	-254,9	-251,7	-247,9	-236,7
Population active occupée (15 ans et plus)	484,8	492,7	504,3	510,4	534,6
Chômage (définition BFP)	89,3	88,9	87,3	88,0	80,1
Taux d'activité (définition BFP) (en %)	69,7	70,1	70,2	70,2	71,4
Taux d'emploi (définition BFP) (en %)	58,9	59,4	59,8	59,9	62,1
Taux de chômage (définition BFP) (en %)	15,6	15,3	14,8	14,7	13,0

Source : BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen – HERMREG

Note : pour la plupart des variables/indicateurs, la période de projection commence en 2022.

V.2 ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DU CHÔMAGE ADMINISTRATIF EN 2020 ET 2021

La section précédente reposait sur les données des projections régionales. Dans la présente section, les données administratives d'Actiris permettent d'analyser en détail l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution du chômage en fonction des caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). De manière générale, **les personnes plus vulnérables ont été plus fortement touchées par les conséquences de la crise sanitaire, car les recrutements ont fortement diminué** (jeunes, contrats précaires, travail étudiant et intérimaire, en particulier dans le commerce et l'horeca). La stabilité du chômage calculé pour l'ensemble de la Région bruxelloise masque des évolutions contrastées parmi les différentes catégories de DEI (voir tableau V.2.1) :

› **Selon la catégorie** : le nombre des jeunes en stage d'insertion professionnelle (SIP) est resté plus élevé en 2021 qu'avant la crise (+14,5 % par rapport à 2019) alors que le nombre de DEI indemnisés (DEDA) a reculé de 1,8 %. Les jeunes sont généralement les premiers à être impactés en temps de crise puisqu'il y a alors moins d'opportunités pour trouver un emploi, un stage ou une formation, ce qui rend plus difficile une sortie de chômage. Comme indiqué plus haut, l'augmentation du nombre de jeunes en SIP s'explique davantage par un plus grand enlèvement des jeunes dans le chômage que par une hausse des inscriptions après leurs études.

› **Selon le sexe** : le nombre de femmes inscrites comme DEI en 2021 a légèrement baissé par rapport à 2019 tandis que du côté des hommes, le chiffre est resté plus élevé (respectivement -0,3 % et +1,8 %). La présence des hommes étant de manière générale plus importante dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture, ils ont été davantage exposés aux suppressions d'emplois temporaires au début de la crise sanitaire.

› **Selon l'âge** : les DEI de moins de 25 ans étaient encore nettement plus nombreux en 2021 qu'avant la crise (+4,3 % par rapport à 2019). À l'inverse, les DEI âgés de 25 à 49 ans (bien plus nombreux) enregistrent une légère diminution (-0,3 %). Les jeunes occupant plus fréquemment des emplois temporaires, leur situation est logiquement plus sensible aux évolutions conjoncturelles. En 2020, les DEI de moins de 25 ans ont ainsi enregistré une forte hausse (+7,5 %), contribuant à l'essentiel de l'augmentation du chômage bruxellois durant la première année de la pandémie. L'amélioration du chômage des jeunes en 2021 (-3,0 %) n'a pas été suffisante pour compenser la hausse de 2020.

› **Selon la durée du chômage** : les DEI qui ont une durée de chômage comprise entre 1 an et 2 ans ont enregistré une forte hausse en 2021 par rapport au niveau d'avant la crise (+14,1 %). Cette hausse s'explique de manière logique par le fait qu'en 2020, c'est principalement le chômage de courte durée (moins de 1 an) qui avait augmenté, combiné avec une diminution des sorties du chômage. Par ailleurs en 2021, le redressement économique a permis de faire reculer le nombre de DEI inscrits depuis moins de 1 an (-5,7 % par rapport à 2020), alors que l'impact de la crise sur le chômage de longue durée (plus de 2 ans) n'est pas encore visible.

► **Selon le niveau d'études**: les DEI avec un niveau d'études élevé enregistraient en 2021 la plus forte hausse par rapport à la situation pré-pandémie (+12,2%) tandis que le nombre de DEI avec un faible niveau d'études affichait un recul de 3,1%.

En résumé, **la forte réduction des recrutements en 2020** dans un grand nombre de secteurs d'activité a eu un impact à la hausse plus important sur les DEI caractérisés par une probabilité plus élevée de retrouver un emploi. Il s'agit des jeunes, des DEI de courte durée et des DEI hautement qualifiés. Si ces trois catégories ont augmenté le plus en 2020, ce sont également elles qui ont le plus baissé en 2021.

V.3 ÉVOLUTIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2022-2027²⁵

Impact des réfugiés ukrainiens

L'afflux de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine a un impact important à court terme sur la croissance de la population

d'âge actif, en particulier à Bruxelles. Selon le scénario retenu dans les dernières perspectives démographiques²⁶, 83.000 réfugiés ukrainiens devraient arriver en Belgique dans le courant de l'année 2022. Étant donné le statut de protection temporaire de ces migrants, le scénario suppose que 80% d'entre eux quitteront la Belgique entre 2023 et 2024 (voir chapitre VI). Le nombre de réfugiés en âge de travailler atteindrait pour l'ensemble de la Belgique, 54.200 personnes fin 2022, dont 70% de femmes. En ce qui concerne la répartition régionale, **Bruxelles devrait accueillir une proportion relativement élevée de réfugiés ukrainiens : on suppose ainsi que 20% d'entre eux s'installeraient sur le territoire bruxellois, 20% en Wallonie également et 60% en Flandre.**

En termes relatifs, l'impact de l'arrivée de réfugiés est donc le plus marqué à Bruxelles. L'impulsion à la hausse sur la croissance de la population d'âge actif sur la période 2022-2023 est cependant rapidement atténuée au cours des années 2024-2025 suite au départ supposé des réfugiés. En définitive, selon les hypothèses retenues, **l'impact des réfugiés ukrainiens sur la croissance de la population d'âge actif serait minime en moyenne sur l'ensemble de la période de projection.**

TABLEAU V.2.1 : Caractéristiques des DEI en Région de Bruxelles-Capitale

		2021		2019-2021
		Nombre	Part (%)	Croissance (%)
Catégorie	DEDA (1)	57.564	64,8	-1,8
	Jeunes SIP (2)	5.402	6,1	14,5
	Autres DEI	25.814	29,1	4,5
Sexe	Hommes	46.447	52,3	1,8
	Femmes	42.333	47,7	-0,3
Âge	< 25 ans	8.847	10,0	4,3
	25 - 49 ans	55.449	62,5	-0,3
	50 ans et +	24.484	27,6	2,3
Durée d'inactivité	< 1 an	32.939	37,1	1,2
	1 - 2 ans	14.021	15,8	14,1
	2 ans et +	41.820	47,1	-3,2
Niveau d'étude	Faible (3)	54.306	61,2	-3,1
	Moyen	19.070	21,5	4,3
	Élevé	15.405	17,4	12,2
Total		88.780	100,0	0,8

Source : Actiris calculs view.brussels (données en moyenne annuelle)

(1) DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage

(2) SIP : Stages d'insertion professionnelle

(3) Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique

25 Les chiffres et analyses présentés dans cette section sont basés sur les Perspectives économiques régionales 2022-2027 (voir bibliographie en fin de chapitre).

26 Bureau fédéral du Plan et Statbel, « Perspectives démographiques 2021-2070 – Mise à jour Ukraine », juin 2022.

Démographie et population active

Au cours de la période 2022-2027, la croissance de la population d'âge actif resterait sensiblement plus élevée en Région bruxelloise que dans le reste du pays (0,6 % par an en moyenne contre 0,1 % en Flandre et 0,0 % en Wallonie). Comme déjà observé par le passé, cela s'explique notamment par la contribution des migrations internationales qui est nettement plus élevée à Bruxelles. De même, l'évolution naturelle de la population continuerait de soutenir positivement la croissance de la population d'âge actif à Bruxelles à moyen terme, contrairement aux deux autres régions. En revanche, l'évolution de la population bruxelloise d'âge actif serait freinée par la contribution des migrations internes qui devient plus négative à Bruxelles, à l'inverse de la Flandre et de la Wallonie où elle devient plus positive.

Le soutien plus important de la composante démographique du côté bruxellois est toutefois atténué par l'évolution moins favorable de la participation des Bruxellois(es) au marché du travail. En effet, **le taux d'activité devrait augmenter plus lentement à Bruxelles que dans les autres régions dans les années à venir** (+1,3 pp en 2027 par rapport à 2021, contre une hausse de respectivement 1,9 pp et 2,7 pp pour les taux d'activité flamand et wallon). Cette évolution moins favorable du côté bruxellois s'explique par différents facteurs. Notamment, l'augmentation attendue du poids de la classe d'âge 15-19 (suite à la hausse des taux de natalité dans les années 2004-2011) qui joue davantage à Bruxelles. Or les taux d'activité dans cette classe sont très inférieurs à la moyenne. Par ailleurs, toujours en raison de sa population plus jeune, la Région bruxelloise devrait moins profiter de l'impact positif du relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans qui entraîne une augmentation des taux d'activité des personnes plus âgées à partir de 2025. En définitive, **le taux d'activité bruxellois grimperait à 71,4 % en 2027**, une valeur qui reste bien en deçà de celles attendues en Flandre et en Wallonie (respectivement 79,5 % et 74,7 %). De son côté, **la population active devrait continuer de croître plus fortement à Bruxelles** (0,9 % par an en moyenne entre 2022 et 2027) qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 0,5 % et 0,6 %), grâce à la dynamique démographique.

Navettes, population active occupée et taux d'emploi

Les projections tablent également sur le **maintien d'une croissance nettement plus rapide de la population active occupée à Bruxelles sur la période 2022-2027** par rapport aux deux autres régions, comme c'était déjà le cas depuis de nombreuses années avant la crise sanitaire. En effet, à partir de 2022, le solde bruxellois des navettes évolue à nouveau de manière favorable, soutenu par la forte augmentation des flux de navetteurs sortants, en particulier celui à destination de la Flandre.

Grâce à l'évolution favorable du solde des navettes, **la croissance de la population active occupée en Région bruxelloise resterait nettement supérieure à celle de l'emploi intérieur à moyen terme** (respectivement +1,4 % et +0,5 % par an en moyenne sur la période 2022-2027), comme observé par le passé. Il s'agit d'une spécificité par rapport aux deux autres régions où la progression de la population active occupée est moins dynamique et très proche de celle de l'emploi intérieur. Poursuivant une tendance à l'œuvre depuis le début des années 2000, la présence des Bruxellois(es) sur leur propre marché du travail se renforcerait encore pour atteindre 56 % de l'emploi intérieur en 2027 (contre 47 % en 2000).

En ce qui concerne le taux d'emploi, Bruxelles devrait enregistrer une progression relativement forte d'ici 2027 (+2,7 pp par rapport à 2021), malgré l'évolution particulièrement dynamique de sa population en âge de travailler. **Le taux d'emploi bruxellois atteindrait 62,1 % en 2027**, une valeur qui reste nettement inférieure à celle attendue en Flandre et en Wallonie (respectivement 76,0 % et 66,3 %).

Chômage et taux de chômage

De manière globale, l'évolution du chômage dans les années à venir devrait être plus favorable à Bruxelles que dans les deux autres régions.

En 2022, malgré l'impact à la hausse lié aux réfugiés ukrainiens²⁷, le taux de chômage bruxellois devrait diminuer (et plus fortement qu'en Flandre et en Wallonie) pour atteindre 14,8 %, grâce à la dynamique du solde des navettes qui alimente une forte croissance de la population active occupée.

En 2023, le taux de chômage baisserait encore légèrement à Bruxelles (à 14,7 %) alors qu'il augmenterait dans le reste du pays. Les trois régions subiraient pourtant l'impact du ralentissement de l'activité économique (amorcé en 2022 suite aux poussées inflationnistes et au déclenchement de la guerre en Ukraine) qui devrait peser sur les créations d'emplois attendues en 2023. La croissance de la population active occupée bruxelloise ralentirait donc mais resterait cependant à un niveau plus élevé que dans les deux autres régions.

Entre 2025 et 2026, le relèvement de l'âge légal de la pension donne lieu à une accélération de la croissance de la population active dans les trois régions, freinant la baisse des taux de chômage régionaux. Bruxelles devrait être moins touchée par cet effet en raison de sa structure de population plus jeune.

En définitive, **sur l'ensemble de la période 2022-2027, la baisse du taux de chômage serait donc plus prononcée à Bruxelles (-2,2 pp, pour atteindre 13,0 % en 2027)** qu'en Flandre (-1,0 pp, 4,4 %) et en Wallonie (-0,7 pp, 11,3 %). Durant cette période, le nombre de chômeurs diminuerait de 8.800 personnes (-9,8 %) à Bruxelles, de 4.700 personnes (-2,3 %)

27 Une partie des réfugiés ukrainiens s'inscrivent comme demandeurs d'emploi. Ces personnes ne peuvent pas prétendre aux allocations de chômage mais peuvent, en principe, demander l'équivalent du revenu d'intégration.

en Wallonie et de 26.800 personnes (-15,3 %) en Flandre. En moyenne, cela représente une baisse du nombre de chômeurs bruxellois de 1.500 personnes chaque année entre 2022 et 2027. Cette baisse est toutefois nettement moins importante que celle enregistrée durant les cinq années qui ont précédé la crise sanitaire (-5.500 chômeurs par an sur la période 2015-2019).

Définitions et remarques méthodologiques :

Chômage (concept BFP) : le chômage selon le concept BFP constitue une acceptation large du chômage administratif. Outre les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi auprès des organismes régionaux de placement, il inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeur d'emploi auprès d'un service public d'emploi.

Emploi intérieur : l'emploi intérieur d'une région recouvre tous les travailleurs salariés et indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.

Population active (ou offre de travail) : la population active d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut également les « chômeurs âgés » qui sont dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

Population active occupée : la population active occupée d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail. L'évolution de la population active occupée dépend de celle de l'emploi intérieur, des flux de navettes interrégionales et du travail frontalier²⁸.

Solde des navettes interrégionales : le solde des navettes d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.

Taux d'emploi (concept BFP) : le taux d'emploi d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.

Taux d'activité (concept BFP) : le taux d'activité d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.

Taux de chômage (concept BFP) : le taux de chômage d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.

BIBLIOGRAPHIE :

Actiris, View.brussels (février 2022), « Bilan & perspectives – L'état du marché du travail bruxellois après deux ans de crise sanitaire », Actiris
Bureau fédéral du Plan, IBSA, Statistiek Vlaanderen & IWEPS (Juillet 2022), « Perspectives économiques régionales 2022-2027 », BfP

Bureau fédéral du Plan et Statbel (juin 2022), « Nette révision à la hausse de la croissance de la population en 2022 suite à la guerre en Ukraine », BfP

28 Les projections régionales à moyen terme intègrent les flux de travailleurs frontaliers (c'est-à-dire qui ne résident pas dans le pays où ils travaillent) pour chaque région. Dans la mesure où l'ampleur de ces flux est nettement moindre que celle des navettes, nous ne les analysons pas ici.

B. DIMENSION SOCIALE

CHAPITRE VI

POPULATION

En bref :

À Bruxelles, l'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de COVID-19. Alors que la pandémie était toujours en cours en 2021, elle a eu moins d'impact sur l'évolution de la population bruxelloise. En Région de Bruxelles-Capitale, la population a légèrement augmenté en 2021. L'augmentation s'établit à 2.700 habitants, soit 0,22 %, ce qui est particulièrement faible.

La mortalité a retrouvé son niveau de 2019, soit l'année précédant la pandémie. Pour la septième année consécutive, les naissances sont en diminution. Les migrations internationales sont en hausse par rapport à l'année 2020, et se rapprochent des niveaux enregistrés en 2018 et 2019.

Le fait majeur à relever concerne les migrations internes. Le nombre de Bruxellois ayant quitté la région en 2021 pour aller vivre en Flandre ou en Wallonie a augmenté de 10 % par rapport à 2020 et aux années antérieures. De ce fait, le solde migratoire interne n'a jamais été aussi négatif : la Région a perdu 21.000 personnes par le jeu des migrations internes. C'est 4.000 de plus qu'en 2020.

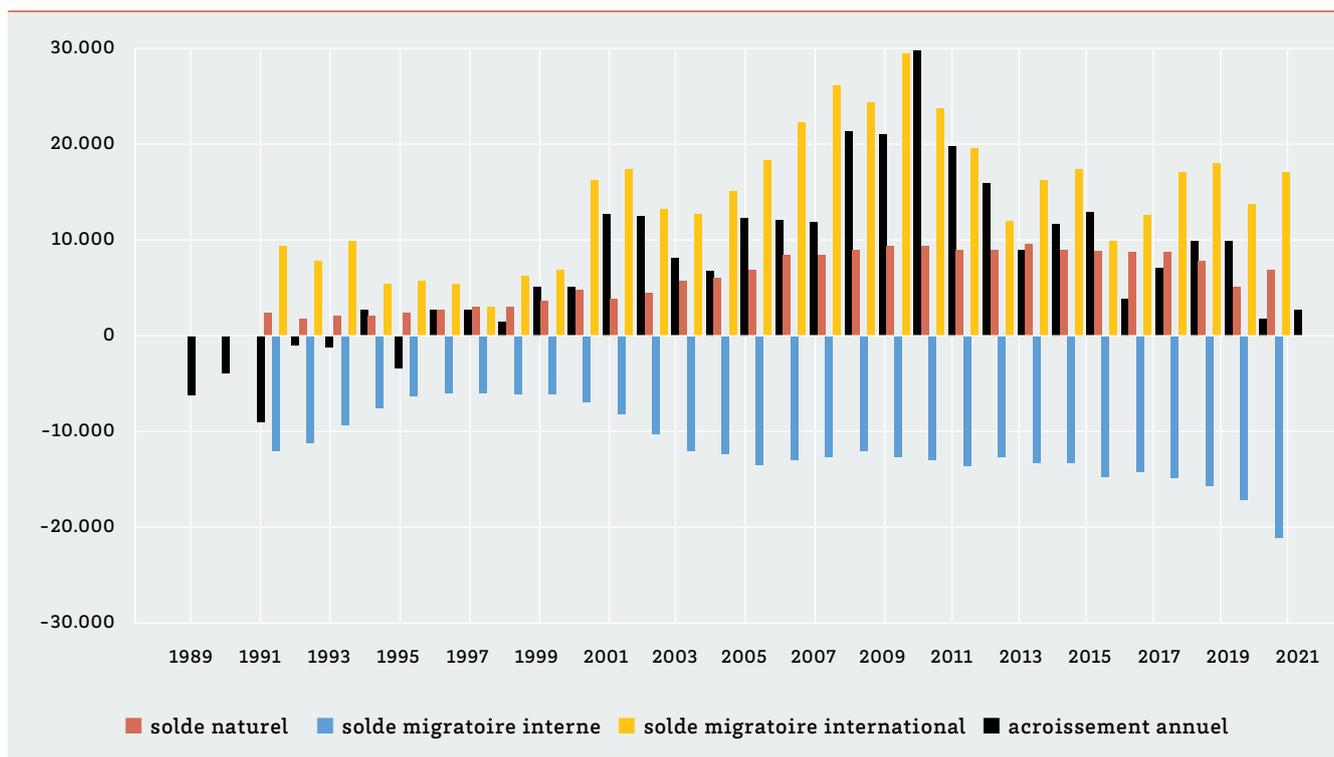
Ce chapitre sur la population donne un premier aperçu de l'évolution de la population en 2021 en détaillant les différents éléments démographiques. Dans un second temps, la composition de la population bruxelloise au 1er janvier 2022 est brièvement décrite.

VI.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION BRUXELLOISE AU COURS DE L'ANNÉE 2021

La population bruxelloise a légèrement augmenté

Au 1er janvier 2022, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1.222.637 habitants. Elle n'a jamais été aussi peuplée.

GRAPHIQUE VI.1.1 : Composantes du mouvement de la population en RBC de 1989 à 2021 (en nombre de personnes)



Source : Statbel (Registre National)

Au cours de l'année 2021, la Région de Bruxelles-Capitale a gagné 2.700 habitants, soit une croissance relative de +0,22 %. La population de la RBC a donc poursuivi l'épisode de croissance qui dure depuis 1996.

La croissance de la population en RBC est près de deux fois moindre que celle de la Région wallonne (+0,39 %), et elle est plus de trois fois moindre que celle de la Flandre (+0,69 %). Comme en 2020, **la croissance démographique bruxelloise reste très faible** par rapport aux années précédant la pandémie de COVID-19 (voir graphique VI.1.1).

Comme c'est systématiquement le cas depuis une dizaine d'années (voir graphique VI.1.1), la croissance démographique annuelle en 2021 s'explique par un solde naturel (+6.841) et un solde migratoire international (+16.965) positifs, qui ensemble compensent le solde migratoire interne très négatif (-21.051).

Des naissances en diminution

Au cours de l'année 2021, 15.690 enfants sont nés en Région bruxelloise. Ce chiffre est en baisse pour la septième année consécutive. Ainsi, le nombre de naissances a baissé de 2.800 unités, soit plus de 15 %, entre 2014, année à partir de laquelle il a commencé à diminuer, et 2021. Le taux brut de natalité a quant à lui diminué entre 2010, année à partir de laquelle il a commencé à diminuer, et 2021, en passant de 16,9 ‰ à 12,8 ‰.

Une mortalité qui retrouve son niveau d'avant la pandémie

8.849 Bruxellois sont décédés au cours de l'année 2021, soit quasiment autant qu'en 2019. C'est nettement moins qu'en 2020 (-2.100 décès, soit -19 %), année au cours de laquelle la pandémie de COVID-19 avait provoqué une nette surmortalité dans la Région. La surmortalité due au COVID-19 n'est plus observable.

Ce retour à un niveau de mortalité pré-pandémie a eu pour conséquence d'augmenter l'espérance de vie à la naissance. Elle est de 81,2 ans en RBC en 2021, soit 1,7 ans de plus qu'en 2020 et presque autant qu'en 2019. Elle est de 78,6 ans pour les hommes et de 83,7 ans pour les femmes, soit une différence de 5,1 ans entre les deux sexes.

Un exode urbain en hausse

Au cours de l'année 2021, 23.854 personnes sont venues s'installer dans la Région bruxelloise en provenance du reste de la Belgique. Ce chiffre est très comparable à celui observé en 2020. Par rapport à l'année 2019, le nombre d'immigrations internes a diminué en RBC : baisse de 1.200 unités, soit 5 %. Cette baisse sensible pourrait être un effet direct de la pandémie de COVID-19. La RBC aurait-elle perdu une partie de son attractivité migratoire lors de la crise sanitaire ?

Dans le même laps de temps, en 2021, 44.905 personnes ont quitté la Région bruxelloise pour s'établir ailleurs dans le Royaume. Ce nombre est en nette hausse par rapport à l'année 2020 : +4.001 unités, soit une augmentation de près de 10 %. La crise sanitaire commencée en 2020 semble avoir eu pour conséquence en 2021 d'amplifier l'exode urbain qui frappe la Région depuis des décennies.

La différence entre les immigrations internes et les émigrations internes constitue le solde migratoire interne. Il s'élève à -21.051 unités en 2021. Ce solde s'accroît en valeur absolue depuis 2000 : **le nombre de départs de la Région surpasse de plus en plus le nombre d'entrées dans la Région. En 2021, il augmente encore de près de 3.800 unités (soit 20 %) par rapport à 2020. Il n'a jamais été aussi négatif depuis la création de la Région en 1989.** Sa valeur négative a été multipliée par 3,5 entre 2000 et 2021, et, plus que jamais, il est la contribution négative à l'évolution de la population.

Les migrations internationales en hausse

Pendant l'année 2021, **le nombre de migrations entre la Région bruxelloise et l'étranger a augmenté :**

- › au niveau de l'immigration internationale, la RBC a enregistré un total de 48.414 immigrations depuis un pays étranger, soit 13 % de plus qu'en 2020 ;
- › au niveau de l'émigration internationale, la Région a enregistré un total de 31.449 émigrations vers un pays étranger, soit 8 % de plus qu'en 2020.

La différence entre les immigrations et les émigrations internationales résulte en un solde migratoire international de +16.965 unités, en hausse de plus de 3.300 unités, soit de 24 %, par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'année 2020, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les flux de migrations internationales à Bruxelles avait été important, mais pas exceptionnel. En 2021, les flux migratoires internationaux repartent à la hausse, et le solde est proche des valeurs enregistrées en 2018 et 2019, soit avant la pandémie de COVID-19.

VI.2 POPULATION AU 1ER JANVIER 2022

Une densité de population très élevée

Au 1er janvier 2022, la densité de la population est de 7.530 habitants au km² en Région de Bruxelles-Capitale, soit largement plus que sur l'ensemble de la Belgique (377 habitants par km²). Cela s'explique par le caractère très urbanisé de la Région.

Une structure par sexe qui tend à s'équilibrer

Au 1er janvier 2022, la Région bruxelloise compte 600.281 hommes et 622.356 femmes, soit 49,1 % d'hommes et 50,9 % de femmes. Au cours des 10 dernières années, la structure par sexe tend à s'équilibrer, car il n'y avait que 48,5 % d'hommes au 1er janvier 2012.

Une structure par âge dominée par les personnes d'âges actifs

La population de la Région bruxelloise est relativement moins âgée que celle des deux autres régions du pays. La part des 65 ans et plus n'y atteint que 13 %, contre 19 % en Région flamande et 20 % en Wallonie. Les jeunes de moins de 18 ans, par contre, y sont relativement plus nombreux (22 %, contre près de 20 % dans les deux autres régions). Enfin, la Région bruxelloise se distingue surtout par la part plus élevée de personnes de 18 à 64 ans, qui représentent 65 % de la population, pour 60 % dans les deux autres régions.

Une population étrangère en croissance relative

La population étrangère, c'est-à-dire l'ensemble des habitants qui ne disposent pas de la nationalité belge, s'élève à 438.700 personnes au 1er janvier 2022, soit 35,9 % de la population bruxelloise. Cette proportion est en hausse pour la 17^{ème} année consécutive en RBC. Elle est désormais plus de trois fois plus importante qu'en Région flamande (9,8 %) et qu'en Région wallonne (10,6 %).

Parmi ces étrangers, les Français sont de loin les plus nombreux (68.400 au 1er janvier 2022), suivis par les Roumains (45.200) et les Italiens (35.200), qui dépassent désormais les Marocains (34.000). Cinq autres groupes de ressortissants européens dépassent le nombre de 10.000 en Région bruxelloise : les Espagnols (30.600), les Polonais (20.100), les Portugais (19.000), les Bulgares (13.100) et les Allemands (10.900).

Des ménages privés en augmentation

Au 1er janvier 2022, le nombre de ménages privés en Région bruxelloise s'élève à 564.568, soit une hausse de 5.308 unités au cours de l'année 2021. Cela correspond à une croissance relative de 0,95 %, ce qui est largement supérieur à celle de l'effectif de population (+0,22 %). De ce fait, la taille moyenne des ménages privés a légèrement diminué en 2021.

VI.3 LA GUERRE EN UKRAINE POURRAIT INFLUENCER L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION BRUXELLOISE DE 2022 À 2024

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie début 2022, le Bureau fédéral du Plan a mis à jour en juin dernier sa projection démographique datant de février. En effet, depuis le début de la guerre en Ukraine, près de 43.000 demandes de protection temporaire avaient été enregistrées à la date du 20 mai en Belgique. Il était donc quasi acquis que la croissance démographique en 2022 serait impactée par cet afflux de réfugiés.

Établir une estimation du nombre de réfugiés en provenance d'Ukraine qui arriveront en Belgique en 2022 est loin d'être aisé. Le BfP table sur un total de 83.000 réfugiés ukrainiens pour l'ensemble de l'année 2022, et fait l'hypothèse que 20 % d'entre eux seront enregistrés dans la Région bruxelloise, soit 16.600 personnes. Cet afflux important gonflerait le flux d'immigration internationale, et, de ce fait, boosterait la croissance de la population bruxelloise, qui pourrait être largement positive en 2022.

Néanmoins, le BfP table sur une durée de séjour temporaire pour la plupart des immigrants ukrainiens, avec un retour dans leur pays en 2023-2024 pour 80 % d'entre eux. De ce fait, c'est l'émigration internationale qui serait alors en forte augmentation, ralentissant fortement la croissance démographique. L'effet de la crise ukrainienne s'atténuerait dès 2025.

Définitions et remarques méthodologiques

Espérance de vie à la naissance : Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né, si les conditions de mortalité ayant prévalu au cours de la période étudiée demeurent inchangées durant toute sa vie.

Solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. On parle de solde migratoire international pour les entrées et les sorties depuis et vers l'étranger, et de solde migratoire interne pour les entrées et les sorties depuis et vers le reste du pays.

Taux brut de mortalité : Nombre moyen de décès dans la population observée pour une année donnée, souvent exprimé pour mille individus.

Taux brut de natalité : Nombre moyen de naissances dans la population étudiée et pour une année donnée, souvent exprimé pour mille individus.

CHAPITRE VII

REVENUS DES BRUXELLOIS

En bref :

En 2021, le revenu disponible a fortement augmenté. Cette hausse serait principalement due au rebond de l'activité économique.

En 2022, la masse salariale s'accroîtrait sous l'effet d'une embellie sur le front de l'emploi. Cependant, une inflation galopante couplée à l'arrêt de la plupart des aides « COVID » affecteraient négativement le pouvoir d'achat des ménages. Par conséquent, le revenu disponible des Bruxellois stagnerait en 2022.

Conséquence de la flambée des prix de 2022, les salaires et prestations sociales seraient fortement indexés en 2023. En outre, l'inflation s'atténuerait et le nombre de Bruxellois en emploi continuerait d'augmenter. Ces divers effets entraîneraient un rebond de la croissance du revenu disponible pour l'année 2023.

À moyen terme, sur la période 2024-2027, le revenu disponible des ménages connaîtrait une croissance soutenue. En effet, l'inflation resterait modérée tandis que le nombre de personnes en emploi poursuivrait sa hausse.

Ce chapitre analyse l'évolution attendue du **revenu disponible des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale** à l'horizon 2027²⁹. Le revenu disponible d'un ménage est égal à l'ensemble des revenus de ce ménage (salaires, revenus du capital, allocations de chômage, etc.) diminué des prélèvements obligatoires dus par ce ménage (impôts, cotisations sociales, etc.).

Dans un premier temps, l'analyse porte sur l'évolution du revenu disponible de l'ensemble des ménages bruxellois (section VII.1). Elle aura ensuite trait à l'évolution du revenu disponible par habitant (section VII.2).

Les taux de croissance présentés dans ce chapitre sont des taux de croissance réels, c'est-à-dire corrigés pour neutraliser l'effet de l'inflation. Les taux de croissance d'une année sont calculés par rapport à l'année précédente. La définition des différents agrégats ainsi que les sources de données utilisées sont présentées en fin de section.

VII.1 REVENU DISPONIBLE TOTAL

En 2021, le revenu des ménages a été gonflé par la reprise économique

Le **revenu disponible** des ménages bruxellois a crû de **2,2 %** en 2021, contre 0,7 % en 2020 (voir tableau VII.2.1). Cette **forte croissance** résulte principalement du redressement de l'activité économique (voir chapitre II), combiné à un maintien des aides publiques liées à la crise du COVID-19.

Les **revenus primaires**, c'est-à-dire principalement les revenus du travail et du capital, ont en effet connu une **croissance élevée** en 2021 (+ 5,1 %), et ce grâce à la **reprise économique**. La masse salariale a augmenté, tout comme les revenus des indépendants et les revenus de la propriété. Par ricochet, ces évolutions ont gonflé le montant de l'impôt des personnes physiques, ce qui a atténué la hausse du revenu disponible.

Les prestations sociales avaient augmenté de 16,2 % en 2020, principalement en raison des mesures de soutien liées à la pandémie, comme le chômage temporaire ou le droit passerelle. En 2021, les **prestations sociales** ont **baissé de 2,8 %**, mais restent donc à un **niveau élevé**.

Il est à noter que la croissance des revenus primaires et des prestations sociales a été atténuée par une **inflation importante** (voir chapitre I).

L'inflation, à ses sommets en 2022, étoufferait la croissance du revenu disponible

En 2022, la croissance du **revenu disponible** des ménages bruxellois serait **très faible (0,4 %)**.

29 Les chiffres et analyses présentés dans cette section sont basés sur les Perspectives économiques régionales 2022-2027 (voir remarques méthodologiques et définitions en fin de chapitre).

Certes, la Région bruxelloise se distinguerait des deux autres régions par une **croissance soutenue** des **revenus primaires** de ses résidents. Cette forte croissance serait principalement due à l'**augmentation de la masse salariale perçue** par les résidents bruxellois, plus nombreux qu'en 2021 à occuper un emploi salarié (voir chapitre V).

Cependant, le montant total des **prestations sociales décroît** en Région de Bruxelles-Capitale. La plupart des mesures de soutien des pouvoirs publics face à la crise du COVID-19 seraient supprimées, tandis que la baisse du nombre de chômeurs indemnisés (-7,4 %) ferait plonger le montant alloué aux allocations de chômage. De plus, le relèvement de la pension minimum, mis en œuvre par le gouvernement fédéral, n'affecterait que modérément les revenus des ménages à Bruxelles-Capitale. La proportion de pensionnés y est en effet plus faible que dans les deux autres régions.

En outre, l'**inflation, galopante**, plomberait tant la croissance des revenus primaires que celles des prestations sociales. Bien que la plupart de ces revenus fassent l'objet d'une **indexation automatique**, cette dernière **ne produirait ses effets qu'avec retard**. À cause de mode de calcul, elle est en effet systématiquement en retard sur l'inflation. En 2022, l'indexation ne compenserait donc que très faiblement la flambée des prix que subiraient les ménages.

En 2023, l'indexation automatique redonnerait du souffle aux revenus des ménages

En 2023, les ménages bruxellois connaîtraient une **hausse** de leur **revenu disponible inédite** depuis 2018. Elle s'élèvera à **2,5 %**.

Cette croissance serait particulièrement tirée par une **hausse de la masse salariale** (+4,4 %), ainsi que par celle des prestations sociales (+2,5 %). Une part importante de ces augmentations serait **la conséquence de l'indexation automatique**. En effet, cette dernière ayant toujours du retard sur l'inflation, il est attendu que les hausses de prix enregistrées en 2022 gonflent les salaires et prestations sociales de 2023. L'indexation appliquée en 2023 serait ainsi supérieure à l'inflation de cette même année, estimée à 3,1 %.

D'autres effets se feraient également sentir. Le nombre de Bruxellois occupant un emploi continuerait à augmenter (voir chapitre V), ce qui aurait un **effet positif sur la masse salariale**. En outre, le relèvement de la pension minimum, la hausse du nombre de chômeurs indemnisés et l'aide apportée par les pouvoirs publics aux immigrants ukrainiens gonfleraient le montant des prestations sociales.

À moyen terme (2024-2027), plus de Bruxellois auraient un emploi, ce qui augmenterait le revenu disponible

Sur la période 2024-2027, le **revenu disponible** des ménages bruxellois **augmenterait en moyenne de 1,5 % par an**. Il s'agit d'une croissance légèrement supérieure à celle que connaîtraient les deux autres régions.

Ceci s'explique principalement par une **croissance importante de la masse salariale**, elle-même induite par l'augmentation du nombre de Bruxellois occupant un emploi (voir chapitre V). Cette forte progression des salaires accroîtrait mécaniquement le montant de l'impôt des personnes physiques, ce qui modérerait quelque peu la croissance du revenu disponible.

Sur la même période, l'**inflation** atteindrait 1,7 % en moyenne, c'est-à-dire un **niveau largement inférieur** à celui des années 2021-2023. La hausse des prix ne limiterait donc que moyennement la croissance du revenu disponible.

VII.2 REVENU DISPONIBLE PAR HABITANT

Durant chacune des années 2021 à 2027, le **revenu disponible par habitant en RBC** aurait crû annuellement d'un taux de croissance compris entre **1,8 %** (pour 2021) et **1,2 %** (pour 2027).

Une exception est à noter : l'année 2022, qui enregistrerait une chute du revenu disponible par habitant (-0,8 %). Cette diminution serait principalement due à la baisse du revenu disponible total en 2022. En 2022, le revenu disponible par habitant est de 22.638 € en Région de Bruxelles-Capitale, contre 26.074 € en Flandre et 22.623 € en Wallonie.

Les données de la période 2021-2027 sont à mettre en parallèle avec la stagnation du revenu disponible par habitant durant la période 2010-2019 (+0,0 % par an en moyenne). On peut donc s'attendre à une **croissance du pouvoir d'achat** des ménages bruxellois **plus soutenue** durant la période 2021-2027 durant la décennie 2010. La différence entre ces deux périodes s'explique notamment par les écarts en termes de croissance de la population. Le nombre de Bruxellois a en effet fortement augmenté durant les années 2010, en particulier dans les premières années de la décennie, tandis qu'il aurait tendance à se stabiliser dès 2024. Or, une forte croissance de la population tend mécaniquement à faire baisser le revenu disponible par habitant.

TABLEAU VII.2.1 : Comptes de revenus des ménages pour la Région de Bruxelles-Capitale (Croissance réelle en %, projections)

	2021	2021	2021	Moyenne 2024-2027
Excédent d'exploitation & Revenus nets de la propriété (B.2n & D.4)	6,4	3,1	-1,8	2,0
Revenu des indépendants (B.3n)	4,0	0,6	-1,5	1,2
Salaires et traitements bruts (D.11)	4,8	3,0	4,4	1,8
Solde des revenus primaires (1)	5,1	2,7	2,8	1,6
a. RESSOURCES				
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D.62)	-2,8	-4,3	2,5	1,3
b. EMPLOIS				
Impôts (D.5)	3,7	3,2	1,8	2,8
Cotisations sociales à la charge des ménages	2,7	0,0	3,8	1,7
Revenu disponible (B.6n)	2,2	0,4	2,5	1,5
Revenu disponible par habitant	1,8	-0,8	1,6	1,4

Source : BfP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen – HERMREG

(1) Hors charges sociales à la charge des employeurs

Définitions et remarques méthodologiques :

Source de données

L'analyse présentée dans ce chapitre repose sur les Perspectives économiques régionales 2022-2027. Publiées en juillet 2022, elles constituent le résultat de travaux effectués conjointement par le Bureau fédéral du Plan (BfP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), Statistiek Vlaanderen et l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), et ce au moyen du modèle macroéconomique HERMREG.

Les données citées dans ce chapitre relatives aux années 2020 à 2027 sont des **projections**. Il ne s'agit pas de valeurs **réellement observées**, mais bien d'**estimations**. D'une façon qui peut paraître surprenante, les chiffres relatifs aux années 2020 et 2021 sont donc des estimations. En effet, les données économiques relatives à une année donnée mettent un certain temps à être relevées, compilées, traitées et publiées par les instituts statistiques. Il est donc nécessaire de produire une estimation de ces données ; elle sera utile tant que les données réelles exactes de cette année ne seront pas connues. Ainsi, les chiffres relatifs aux années 2022 à 2027 sont des prévisions.

Les données relatives aux années antérieures à 2020 proviennent des comptes régionaux publiés par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en janvier 2022. Ceux-ci reprennent, au niveau régional agrégé, l'intégralité des sources de revenus des résidents selon la région de domicile pour la période 1995-2019.

Le revenu disponible et ses composantes

Le revenu disponible correspond à l'ensemble des revenus perçus par les ménages, desquels on retranche les divers prélèvements obligatoires dont ils doivent s'acquitter auprès des administrations publiques. Le revenu disponible correspond donc au revenu qui reste effectivement à la disposition des ménages pour le consacrer soit à la consommation, soit à l'épargne.

Dans les comptes de revenus des ménages de la comptabilité régionale, il est possible d'identifier de façon détaillée les différentes composantes du revenu disponible, qu'elles interviennent de façon positive (ressources) ou négative (emplois). On distingue deux volets principaux, présentés ci-dessous.

1) Le compte d'affectation des revenus primaires

Ce compte enregistre les revenus et charges qui résultent directement de l'activité économique. Il se compose des rubriques suivantes :

- › rémunérations des salariés ;
- › revenu mixte des indépendants ;
- › revenus nets de la propriété (qui comprend notamment les intérêts, dividendes et loyers relatifs aux locations de terrains) ;
- › excédent d'exploitation des ménages (qui correspond principalement aux loyers relatifs aux locations de bâtiments, en ce compris les loyers fictifs des propriétaires occupant leur propre bien).

Le solde de ce compte constitue le solde des revenus primaires.

2) Le compte de distribution secondaire du revenu

Ce compte reprend les transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques – principalement les pouvoirs publics – ne résultant pas directement de l'activité économique.

Du côté des postes qui affectent positivement le revenu (les « ressources ») sont enregistrées les diverses prestations sociales dont bénéficient les ménages. On y retrouve notamment les éléments suivants :

- › pensions ;
- › allocations de chômage ;
- › chômage avec complément d'entreprise ;
- › allocations familiales ;
- › indemnités de maladie-invalidité ;
- › revenu d'intégration sociale ;
- › allocations aux personnes handicapées.

Seules les prestations sociales en espèces sont comptabilisées ici, ce qui exclut les remboursements de soins de santé considérés comme des prestations en nature.

Du côté des postes qui affectent négativement le revenu (les « emplois ») sont comptabilisés les différents prélèvements fiscaux et parafiscaux :

- › impôts courants sur le revenu et le patrimoine des particuliers ;
- › cotisations sociales à charge des ménages.

L'ajout de l'ensemble de ces transferts au solde des revenus primaires permet de calculer le revenu disponible des ménages. Le revenu disponible rend ainsi compte des différents mécanismes de redistribution existants sous la forme de prestations sociales et de prélèvements.

Valeur nominale, croissance nominale et croissance réelle

La valeur nominale est la valeur d'une variable économique à un certain moment. Par exemple, en 2020, le revenu de X est de 50.000 €.

La croissance nominale est l'augmentation de la valeur nominale d'une variable d'un moment à un autre. Par exemple, de 2020 à 2021, le revenu de X a augmenté de 5.000 €, pour atteindre 55.000 €.

Cette augmentation de 10 % du revenu de X ne signifie pas pour autant que son pouvoir d'achat a augmenté de 10 %. En effet, les prix des biens et services consommés par le ménage peuvent avoir augmenté au cours de cette même période. Pour connaître l'évolution du pouvoir d'achat de X, il faut alors corriger la hausse de son revenu disponible de la hausse des prix, pour ainsi obtenir la croissance réelle du revenu disponible de X.

C'est là qu'intervient la notion de croissance réelle. La croissance réelle d'une variable est la croissance nominale de cette variable corrigée de la hausse des prix. Elle permet, dans notre cas, de calculer la hausse en pouvoir d'achat d'une année à l'autre.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bureau fédéral du Plan, IBSA, Statistiek Vlaanderen & IWEPS (Juillet 2022), « Perspectives économiques régionales 2022-2027 », BfP
- Institut des comptes nationaux (Janvier 2022), « Comptes régionaux 2020 », ICN
- Institut des comptes nationaux (Mars 2014), « Comptes régionaux. Éléments conceptuels et méthodologiques », ICN

CHAPITRE VIII

DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

En bref :

Selon les dernières données disponibles, les ménages bruxellois ont en moyenne moins dépensé en 2020 que les ménages résidant dans l'ensemble de la Belgique. Le principal poste de dépenses concerne l'habitation (loyer, eau, énergie, entretien...) qui représente 35 % du budget annuel d'un ménage en Région de Bruxelles-Capitale, soit légèrement plus qu'au niveau national (32 %).

La crise sanitaire liée au COVID-19 et les différentes mesures prises par le gouvernement pour contenir l'évolution de la pandémie ont exercé une influence significative sur les dépenses des ménages en 2020 : ils ont dépensé moins et différemment.

Les dépenses des ménages diffèrent en fonction de leurs revenus, tant au niveau du montant global que de la répartition par catégorie. Ainsi, en 2020, les ménages bruxellois aux revenus les plus faibles ont dépensé 2,6 fois moins que les ménages les plus aisés. Au niveau de la répartition par catégorie de dépenses, le poids de l'habitation est beaucoup plus élevé pour les ménages aux revenus les plus faibles que pour les ménages les plus aisés. À l'inverse, les dépenses liées aux loisirs, à la culture ou à l'horeca représentent une part nettement plus basse dans le budget des ménages aux revenus les plus faibles que dans celui des ménages les plus aisés.

L'Enquête sur le budget des ménages (EBM) permet d'approcher les habitudes de consommation des ménages belges sur base d'un échantillon représentatif au niveau national et régional. L'EBM est bisannuelle et ventile les dépenses en fonction des différentes catégories de produits ou de services consommés par les ménages.

Les derniers chiffres disponibles ont été publiés en fin d'année 2021 et concernent donc l'enquête menée auprès des ménages au cours de l'année 2020³⁰. Cette enquête a été réalisée en grande partie pendant les périodes de confinement et de restrictions liées à la crise du COVID-19 et ses résultats sont donc fortement influencés par cette situation particulière. Ainsi, la structure des dépenses des ménages a été modifiée sur certains aspects alors qu'elle était généralement plutôt stable d'enquête en enquête.

Une nouvelle enquête est en cours depuis janvier 2022 et ses résultats permettront de juger dans quelle mesure les effets de la crise du COVID-19 sur les dépenses des ménages se sont prolongés au-delà des périodes de restrictions.

Des dépenses en moyenne plus faibles et un poids du logement plus important en Région bruxelloise que dans le reste du pays

Les principaux résultats sont présentés dans le tableau VIII.1.1. Ils concernent les dépenses moyennes par ménage mais également par unité de consommation modifiée (UCM) afin de neutraliser les différences de taille et de composition des ménages (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de section).

L'analyse du tableau VIII.1.1 montre que chaque ménage résidant en Région de Bruxelles-Capitale a dépensé en moyenne 32.057 euros en 2020, soit 10 % de moins qu'au niveau national (35.209 euros). Toutefois, cet écart entre les moyennes régionale et nationale est moindre, de l'ordre de 7 %, si l'on tient compte des caractéristiques particulières des ménages bruxellois en s'intéressant aux dépenses moyennes par UCM³¹.

Si les ménages bruxellois dépensent en moyenne moins que les ménages belges, c'est notamment parce qu'ils perçoivent des revenus en moyenne moins élevés (37.004 euros par an en Région de Bruxelles-Capitale contre 38.160 euros dans l'ensemble du pays, selon l'EBM).

Le principal poste de dépenses concerne l'habitation (loyer, eau, énergie, entretien...) qui représente 35 % des dépenses annuelles moyennes d'un ménage en Région de Bruxelles-Capitale, soit sensiblement plus qu'au niveau national (32 %). Au sein de ce poste, la majeure partie est consacrée au loyer (réel, pour les locataires, ou fictif, pour les propriétaires de leur logement) pour lequel les ménages bruxellois consacrent 28 % de leur budget en 2020 alors que la moyenne belge se situe à 25 %. Hormis le loyer, les autres dépenses relatives à

30 Les prochaines statistiques issues de cette enquête bisannuelle sont attendues pour l'automne 2023 et traiteront des dépenses que les ménages ont effectuées en 2022.

31 Ceci s'explique par la plus petite taille moyenne des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale et par la présence plus importante de jeunes de moins de 14 ans au sein de la population.

TABLEAU VIII.1.1 : Dépenses annuelles moyennes par ménage et par unité de consommation modifiée en 2020 (en euros)

Dépenses en euros	Dépenses moyennes par ménage		Dépenses moyennes par UCM		Part des dépenses par catégorie en %	
	RBC	Belgique	RBC	Belgique	RBC	Belgique
Alimentation, boisson et tabac	5.803	6.357	3.877	4.139	18,1	18,1
Articles d'habillement et chaussures	1.184	1.201	791	782	3,7	3,4
Logement, eau, énergie	11.090	11.205	7.409	7.295	34,6	31,8
- Loyers (réels et fictifs), entretien et réparations	8.944	8.943	5.975	5.822	27,9	25,4
- Eau, énergie et autres charges sociales en nature (D.62)	2.146	2.263	1.434	1.473	6,7	6,4
Meubles, appareils ménagers, entretien courant	1.606	2.348	1.073	1.529	5,0	6,7
Santé	1.725	1.803	1.152	1.174	5,4	5,1
Transports et communications	3.537	4.577	2.363	2.980	11,0	13,0
Culture, loisirs et enseignement	2.332	2.404	1.558	1.565	7,3	6,8
Horeca	1.508	1.560	1.007	1.016	4,7	4,4
Biens et services divers	3.272	3.751	2.186	2.442	10,2	10,7
Consommation totale	32.057	35.209	21.417	22.921	100	100

Source : Statbel (Enquête sur le budget des ménages)

l'habitation sont les charges liées à celle-ci (eau et énergie principalement).

Si la plupart des autres postes de dépenses présentent des poids similaires en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique, la part des dépenses liées au transport et aux communications ou à l'achat de meubles et d'appareils ménagers est plus faible à Bruxelles qu'au niveau national (11 % en RBC contre 13 % en Belgique pour les transports et les communications et 5 % en RBC contre 7 % en Belgique pour les meubles et les appareils ménagers).

Des dépenses plus faibles et redistribuées pendant la crise du COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19 et les différentes mesures prises par le gouvernement pour contenir l'évolution de la pandémie ont exercé **une influence significative sur les dépenses des ménages en 2020**.

D'une part, le montant global moyen des dépenses a diminué et d'autre part, la répartition par catégorie de dépenses a évolué.

D'après l'EBM, les ménages bruxellois ont en moyenne dépensé 1.300 euros de moins en 2020 par rapport à 2018³². Au niveau de la Belgique dans son ensemble, la baisse est de 555 euros. Cette diminution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- » Le revenu annuel moyen des ménages interrogés a diminué. En Région de Bruxelles-Capitale, ce revenu moyen est ainsi passé de 39.477 euros en 2018 à 37.004 euros en 2020. C'est du côté des ménages les plus aisés que la baisse de revenus a été la plus importante. Les mesures gouvernementales telles que le chômage temporaire et le droit passerelle pour les indépendants auraient ainsi surtout permis de limiter l'impact de la crise sur les revenus des ménages plus modestes³³.
- » La fermeture plus ou moins prolongée de certains secteurs de l'économie (commerce non alimentaire, horeca, culture et loisirs...) et les différentes règles sanitaires successives mises en place ont réduit les possibilités pour les ménages d'effectuer leurs dépenses habituelles.
- » Le comportement des consommateurs se modifie en période de crise. Leur confiance a été globalement en berne pendant une grande partie de l'année 2020, ce qui engendre généralement des dépenses plus faibles, plus d'épargne et le report des achats importants.

32 Pour rappel, l'EBM est une enquête bisannuelle, il n'y a donc pas de données pour 2019.

33 Il s'agit ici d'une observation basée uniquement sur les résultats de l'EBM. Elle pourrait être en partie due à des différences dans la composition de l'échantillon interrogé en 2018 et en 2020.

La fermeture de différents secteurs de l'économie et la généralisation du télétravail pour un grand nombre de travailleurs ont engendré une modification des dépenses moyennes des ménages dans des catégories spécifiques. Ainsi, par rapport à 2018, on observe en 2020 en Région de Bruxelles-Capitale :

- › une baisse importante des dépenses moyennes dans les catégories « Articles d'habillement » (19 %), « Services de transport » (39 %), « Services récréatifs, culturels et sportifs » (36 %), « Voyages touristiques tout compris » (48 %), « Enseignement » (67 %) et « Horeca » (36 %) ;
- › une hausse significative des dépenses moyennes dans les catégories « Produits alimentaires » (+10 %), « Appareils ménagers » (+57 %), « Produits pharmaceutiques et thérapeutiques » (+43 %), « Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information »³⁴ (+85 %) et « Presse, librairie et papeterie » (+28 %).

Les résultats de l'enquête menée en 2022 permettront de déterminer si la crise du COVID-19 a eu des effets à plus long terme sur la répartition des dépenses des ménages ou s'il s'agissait d'une adaptation temporaire contrainte par une situation inédite.

Des dépenses différentes selon le niveau de revenu des ménages

Les valeurs moyennes globales masquent des disparités au sein de la population de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la répartition des dépenses des ménages par catégorie diffère en fonction du niveau de revenu de ces derniers. Une analyse de ces différences peut être réalisée en répartissant les ménages dans quatre groupes interquartiles (G.I.) selon le montant de leur revenu (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de section).

En 2020, les ménages bruxellois aux revenus les plus faibles (G.I. 1) ont dépensé 18.249 euros en moyenne, alors que ce montant atteint 46.823 euros pour les ménages les plus aisés (G.I. 4). Le poids des diverses rubriques de consommation varie aussi considérablement selon le revenu. Si les ménages du groupe interquartile 1 consacrent 43 % de leur budget au logement (loyer, eau, énergie, entretien...), celui-ci ne représente plus que 29 % du budget pour le groupe interquartile 4 (voir tableau VIII.2.1).

Cette part plus faible dans le budget des ménages les plus aisés correspond cependant à un montant absolu plus élevé. Par exemple, les ménages du groupe interquartile 1 dépensent en moyenne 7.902 euros pour le logement (loyer, eau, énergie, entretien...), contre 13.732 euros pour ceux du groupe interquartile 4.

À l'inverse, d'autres catégories de dépenses, « horeca » ou « culture, loisirs et enseignement » par exemple, pèsent proportionnellement moins dans le budget des ménages aux revenus les plus faibles. Ce constat reste inchangé malgré la crise du COVID-19 et ses conséquences.

Les dépenses alimentaires constituent quant à elles un cas particulier. Jusqu'en 2018, leur part était plus importante dans le budget des ménages les moins aisés et diminuait progressivement pour les classes supérieures de revenus. En revanche, en 2020, la situation a quelque peu évolué puisque la part des dépenses alimentaires des ménages situés dans les groupes interquartiles 1 et 4 est proche de 20 % alors qu'elle est seulement de 16 % et 17 % pour les ménages du milieu de la distribution selon le revenu. Pour les ménages les plus aisés, il s'agit probablement d'un transfert des dépenses qu'ils effectuaient auparavant dans d'autres catégories, notamment l'horeca.

34 Catégorie qui reprend les ordinateurs, portables ou non, et les tablettes.

TABLEAU VIII.2.1 : Répartition de la consommation des ménages par poste de dépenses en fonction du groupe interquartile en 2020 (en pourcentage de la consommation totale moyenne par groupe)

Parts en %	Moyenne RBC	Groupe interquartile de revenu			
		G.I. 1	G.I. 2	G.I. 3	G.I. 4
Alimentation, boisson et tabac	18,1	19,7	15,9	16,6	19,9
Articles d'habillement et chaussures	3,7	3,2	3,3	3,1	4,6
Logement, eau, énergie	34,6	43,3	39,1	34,1	29,3
- Loyers (réels et fictifs), entretien et réparations	27,9	34,9	31,6	26,9	24,1
- Eau, énergie et autres charges	6,7	8,4	7,5	7,2	5,2
Meubles, appareils ménagers, entretien courant	5,0	4,0	5,5	6,0	4,3
Santé	5,4	6,4	6,9	5,9	3,8
Transports et communications	11,0	7,5	8,8	12,8	12,1
Culture, loisirs et enseignement	7,3	3,9	7,8	6,3	9,1
Horeca	4,7	2,5	3,7	3,8	6,8
Biens et services divers	10,2	9,6	9,0	11,3	10,1
Consommation totale	100	100	100	100	100

Source : Statbel (Enquête sur le budget des ménages)

Définitions et remarques méthodologiques :

Les unités de consommation modifiées (UCM)

L'unité de consommation modifiée (UCM) est une unité de mesure de la taille des ménages. La taille d'un ménage peut donc être mesurée en nombre de personnes ou en nombre d'UCM.

L'utilisation de ces UCM permet d'effectuer des comparaisons entre des ménages de taille et de composition différentes, et ainsi de tenir compte :

- › des économies d'échelle qu'apporte la vie en commun avec notamment le partage des biens à usage collectif (logement, consommation énergétique, biens d'équipement, etc.) ;
- › des différences de consommation selon l'âge.

Afin de prendre en compte ces éléments, les dépenses de chaque ménage sont divisées par le nombre d'unités de consommation les composant.

- › le premier adulte compte pour une unité ;
- › chaque personne de 14 ans ou plus compte pour 0,5 unité ;
- › chaque personne de moins de 14 ans compte pour 0,3 unité.

Les quartiles et groupes interquartiles

Les quartiles sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus des ménages classés par ordre croissant en quatre parties égales. Le groupe interquartile 1 reprend les ménages qui ont un revenu réel inférieur au premier quartile, c'est-à-dire les 25 % des ménages aux revenus les plus faibles. De même, les ménages du groupe interquartile 2 disposent d'un revenu réel compris entre les quartiles 1 et 2, et ainsi de suite. Le groupe interquartile 4 correspond dès lors aux ménages les plus aisés.

CHAPITRE IX

PRÉCARITÉ ET AIDE SOCIALE

IX.1 REVENUS OCTROYÉS PAR LES CPAS

En bref :

En 2021, la Région de Bruxelles-Capitale héberge en moyenne plus de 48.000 bénéficiaires d'un revenu du CPAS (revenu d'intégration sociale ou équivalent). Ceux-ci représentent 29 % du total des bénéficiaires en Belgique, alors que la population bruxelloise ne représente que 10 % de celle du pays. Les bénéficiaires d'un revenu du CPAS représentent par ailleurs 5,9 % de la population bruxelloise. Ce pourcentage est bien plus élevé que dans les deux autres régions et est le plus important à être enregistré en Région de Bruxelles-Capitale jusqu'à présent.

En 2021, le nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS a augmenté de 5,2 % en Région de Bruxelles-Capitale par rapport à 2020. Si cette hausse est légèrement inférieure à celle observée en 2020 par rapport à 2019 (+5,6 %), elle est bien plus forte que ce qui était observé au cours des trois années précédant la crise du COVID-19. Ces fortes augmentations sont en grande partie due aux conséquences de cette crise sanitaire.

Si la fin de l'année 2021 pouvait laisser entrevoir une amélioration avec une baisse du nombre de personnes bénéficiant d'un revenu du CPAS, les conséquences du conflit en Ukraine font repartir ce chiffre à la hausse en 2022. La suite de l'évolution du nombre de ces bénéficiaires en 2022 dépendra :

- › de celle des multiples crises pesant actuellement sur l'économie et sur la situation financière des ménages en Belgique et à Bruxelles (COVID-19, prix des matières premières et de l'énergie ...) ;
- › de l'ampleur du flux migratoire en provenance d'Ukraine, du type d'aide qui leur sera accordée et de la durée de cette aide.

Le nombre de bénéficiaires d'un revenu alloué par les centres publics d'action sociale (CPAS) est un indicateur important du nombre de Bruxellois qui vivent dans des conditions précaires. Les deux principaux types de revenus alloués par les

CPAS sont le revenu d'intégration sociale (RIS) et l'aide sociale financière (équivalent au revenu d'intégration sociale – ERIS) (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de section).

Ces revenus sont en effet octroyés aux personnes ne disposant pas de ressources suffisantes, qu'il s'agisse de revenus du travail, du patrimoine (immobilier, financier...) ou de revenus de la sécurité sociale (chômage, pensions, invalidité...), et qui se tournent, souvent en dernier recours, vers un CPAS.

Près de 6 % des Bruxellois de 18 à 64 ans bénéficient d'un revenu du CPAS

En 2021, la Région de Bruxelles-Capitale héberge en moyenne 48.463 bénéficiaires d'un revenu versé par un CPAS. Ces bénéficiaires bruxellois représentent 29 % du total des bénéficiaires en Belgique, alors que la population bruxelloise ne représente que 10 % de celle du pays. Le nombre de bénéficiaires résidant en Région de Bruxelles-Capitale a augmenté de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est légèrement inférieure à celle observée en 2020 mais largement supérieure aux hausses annuelles observées au cours des trois années précédant la crise du COVID-19. Elle est aussi plus importante qu'en Flandre et qu'en Wallonie, où de légères baisses sont enregistrées en 2021.

Les personnes qui perçoivent un revenu du CPAS en 2021 correspondent à 5,9 % de la population bruxelloise de 18 à 64 ans³⁵ (voir tableau IX.1.1). Ce pourcentage est bien plus élevé que dans les deux autres régions, puisqu'il est de 1,0 % pour la Région flamande et 3,4 % pour la Région wallonne. Il est également plus élevé que dans les deux plus grandes villes flamandes, Gand et Anvers, mais inférieur à ce qui est observé à Charleroi et à Liège.

En 2021, le pourcentage de Bruxellois qui bénéficient d'un revenu du CPAS a augmenté par rapport à 2020. Cette hausse intervient après celle observée en 2020, qui faisait suite à 2 années de stabilité. Ces augmentations s'expliquent en grande partie par les conséquences économiques de la crise sanitaire liée au COVID-19. Elles s'intègrent par ailleurs dans une dynamique de hausses régulières observées depuis 15 ans, la part des Bruxellois bénéficiant d'un revenu du CPAS étant

35 Seules les personnes de 18 à 64 ans ont été considérées ici puisque c'est principalement cette classe d'âge qui est concernée par les revenus octroyés par les CPAS (plus de 95 % du total des bénéficiaires).

passée de 4,0 % en 2005 à 5,9 % en 2021.

Au sein même de la Région bruxelloise, la situation diffère fortement d'une commune à l'autre. Molenbeek-Saint-Jean présente la proportion la plus élevée de bénéficiaires d'un revenu du CPAS, celle-ci atteignant 11 % de la population communale âgée de 18 à 64 ans en 2021. On retrouve également plus de 8 % de bénéficiaires d'un revenu du CPAS à Anderlecht, Saint-Josse-Ten-Noode et Schaerbeek. À l'inverse, Woluwe-Saint-Pierre est la commune où cette proportion est la plus faible, à savoir 1,6 %. Les autres communes où cette

part est inférieure à 3 % sont : Ganshoren (2,6 %), Auderghem (2,7 %) et Uccle (2,8 %).

Si la part des bénéficiaires d'un revenu du CPAS dans la population est restée plutôt stable entre 2005 et 2021 dans certaines communes (Auderghem, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Uccle) et a même diminué à Woluwe-Saint-Pierre, elle a au contraire nettement augmenté dans d'autres. C'est à Anderlecht, Forest, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek que les hausses ont été les plus fortes (plus de 3 points de pourcentage supplémentaires en 2021 par rapport à 2005).

TABLEAU IX.1.1 : Nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS (revenu d'intégration sociale ou équivalent) (moyenne annuelle)

	2017	2018	2019	2020	2021	2021 % population (1)
Anderlecht	5.492	5.621	5.613	5.963	6.514	8,4
Auderghem	545	539	536	567	608	2,7
Berchem-Sainte-Agathe	554	548	535	534	522	3,4
Bruxelles	6.887	6.650	6.519	6.815	7.135	5,5
Etterbeek	1.489	1.516	1.516	1.626	1.703	4,8
Evere	1.477	1.531	1.587	1.673	1.821	6,6
Forest	2.204	2.192	2.212	2.275	2.291	6,1
Ganshoren	244	269	264	345	407	2,6
Ixelles	2.497	2.559	2.594	2.809	2.961	4,5
Jette	1.104	1.125	1.184	1.350	1.468	4,4
Koekelberg	599	620	647	702	771	5,4
Molenbeek-Saint-Jean	5.915	5.976	5.998	6.413	6.734	11,0
Saint-Gilles	2.035	2.010	2.083	2.260	2.360	6,4
Saint-Josse-ten-Noode	1.583	1.574	1.589	1.621	1.683	8,7
Schaerbeek	7.207	7.318	7.408	7.475	7.562	8,6
Uccle	1.159	1.200	1.213	1.340	1.478	2,8
Watermael-Boitsfort	473	490	523	610	688	4,5
Woluwe-Saint-Lambert	1.168	1.229	1.258	1.308	1.339	3,5
Woluwe-Saint-Pierre	339	328	357	403	419	1,6
RBC	42.970	43.295	43.636	46.088	48.463	5,9
Anvers	7.853	7.293	6.569	6.786	6.642	2,0
Gand	5.123	5.171	5.148	5.293	5.276	3,0
Région flamande	39.826	40.706	40.043	41.967	41.944	1,0
Charleroi	7.191	7.689	8.146	8.609	8.797	7,2
Liège	11.678	11.948	12.201	12.490	12.125	9,7
Région wallonne	69.000	71.578	74.037	76.554	76.168	3,4
Belgique	151.796	155.579	157.716	164.609	166.576	2,3

Source : SPP Intégration sociale, Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) (Registre national), calculs IBSA

(1) Le pourcentage de la population pour 2021 dans la dernière colonne du tableau correspond à la moyenne annuelle du nombre de bénéficiaires de 18 à 64 ans rapportée à la moyenne de la population du même âge du territoire concerné en 2021.

La crise du COVID-19, principale responsable des hausses du nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS en 2020 et 2021

Depuis le remplacement du Minimex par le RIS en 2002, le nombre de bénéficiaires annuel moyen d'un revenu du CPAS est en constante augmentation en Région de Bruxelles-Capitale³⁶. Selon les analyses du SPP Intégration sociale³⁷, et outre l'augmentation de la population totale, différents facteurs structurels ou conjoncturels peuvent expliquer cette augmentation durant les dix dernières années :

- les changements dans la législation en matière d'allocations de chômage :
 - la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle qui a produit ses premiers effets en janvier 2015 ;
 - l'allongement de la durée du stage d'insertion professionnelle pour les nouveaux demandeurs d'emploi, introduite en janvier 2012 ;
 - le durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion depuis janvier 2015 ;
- l'augmentation, de 2015 à 2019, du nombre de réfugiés reconnus liée à la crise migratoire.

Toutefois, ces éléments n'expliquent pas entièrement la hausse du nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS. Il semble qu'en plus de ceux-ci, un phénomène plus général de précarisation doive également être pris en considération. Tout d'abord, d'après les résultats de l'enquête EU-SILC, certaines catégories de la population ont été, jusqu'en 2017³⁸, de plus en plus exposées à un risque de pauvreté : les familles monoparentales, les personnes peu qualifiées, les ménages avec une faible intensité de travail...³⁹ De plus, certaines de ces catégories représentent une part croissante de la population. C'est notamment le cas des familles monoparentales.

À partir de 2018, la croissance du nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS a connu un ralentissement en Belgique. Plus particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale, les hausses du nombre moyen de bénéficiaires d'un revenu du CPAS en 2018 et 2019 sont parmi les plus faibles à être enregistrées depuis 2005 (+0,8 % en 2018 comme en 2019). Une baisse est même enregistrée pour les mois de novembre et décembre 2019, en comparaison avec les mêmes mois en 2018.

Avec l'arrivée du COVID-19 en Belgique et de ses conséquences sanitaires et économiques, le nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS, en Région de Bruxelles-Capitale comme dans le reste du pays, est reparti progressivement à la hausse dès le printemps 2020. Par exemple, en juin 2020, le nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS en Région de Bruxelles-Capitale a augmenté de 5,6 % par rapport à juin 2019. En décembre 2020, la hausse observée est encore plus élevée, de 11,0 %, par rapport à décembre 2019.

La croissance du nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS s'est par la suite progressivement ralentie au cours de l'année 2021. Le pic du nombre de ces bénéficiaires en Région de Bruxelles-Capitale semble ainsi avoir été atteint en avril 2021 (49.339 personnes). Ce nombre a ensuite régulièrement baissé (excepté le rebond saisonnier habituel en septembre, après les vacances scolaires) pour s'établir à 47.825 bénéficiaires en décembre 2021.

Les premiers chiffres disponibles pour le début de l'année 2022 indiquent que cette baisse se serait interrompue. En particulier à partir du mois de mars 2022, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale financière (équivalent au revenu d'intégration sociale – ERIS) connaît une très forte augmentation avec l'arrivée des premiers réfugiés en provenance d'Ukraine. D'après les estimations du SPP Intégration sociale⁴⁰, au mois d'août 2022, plus de 4.000 personnes sous protection temporaire percevraient cette aide sociale financière (ERIS) en Région de Bruxelles-Capitale (environ 25.000 au total en Belgique).

La suite de l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS en 2022 dépendra de celle des multiples crises pesant sur l'économie et la situation financière des ménages en Belgique et à Bruxelles (COVID-19, prix des matières premières et de l'énergie, conflit en Ukraine...).

36 À l'exception d'une année de baisse observée en 2013, -1,0 %, en grande partie due à la diminution importante du nombre de candidats réfugiés bénéficiaires du ERIS.

37 SPP IS - Intégration sociale, Bulletin statistique n°26 - Février 2020, <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/bulletin-fevrier-2020>

38 Enquête EU-SILC menée en 2018 et portant sur les revenus perçus en 2017 par les ménages interrogés.

39 Données consultables via le site web de Statbel, responsable d'EU-SILC en Belgique (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#news>) ou via le Baromètre de la pauvreté du SPP Intégration sociale (<https://chiffres-pauvrete.be/topic/risque-de-pauvrete-par-categorie-de-population>). En raison d'un changement méthodologique en 2019, les résultats à partir de cette année ne peuvent pas être comparés avec les années précédentes. La baisse du risque de pauvreté pour certaines catégories de population observée en 2019 (revenus perçus en 2018 – cf. infra) doit donc vraisemblablement être interprétée comme une conséquence de ce changement méthodologique. Les baisses observées via les enquêtes 2020 et 2021 (revenus 2019 et 2020) sont également difficiles à interpréter en raison de l'influence de la crise du COVID-19.

40 Estimations au 8 septembre 2022 : <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/personnes-en-provenance-dukraïne-sous-protection-temporaire-mise>

Définitions et remarques méthodologiques :

Le revenu d'intégration sociale (RIS) constitue un des trois instruments développés par les CPAS pour garantir le droit à l'intégration sociale, avec la mise à l'emploi et le projet individualisé. Il est octroyé aux personnes respectant les conditions d'accès⁴¹ afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

L'aide sociale financière (ERIS - équivalent au revenu d'intégration sociale) est accordée aux personnes ne disposant pas de ressources suffisantes qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du droit à l'intégration sociale et du RIS. Il s'agit principalement des étrangers avec droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au registre de la population et, dans une moindre mesure, des candidats-réfugiés.

Source de données

Les données sur les bénéficiaires de ces revenus sont produites et publiées par le SPP Intégration sociale. Elles font chaque mois l'objet de révisions, surtout pour les années les plus récentes, en raison de la période relativement longue dont les CPAS disposent pour transmettre ou corriger le nombre de bénéficiaires.

Si le nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS est un indicateur intéressant du nombre de personnes qui doivent se tourner vers ces centres pour subvenir à leurs besoins, il ne couvre que partiellement la part de la population qui vit dans des conditions financières difficiles. En effet, **selon l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) menée en 2021, 25 % des ménages bruxellois vivent avec des revenus sous le seuil de pauvreté** (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de section) alors que les bénéficiaires d'un revenu du CPAS ne représentent que 6 % de la population de 18 à 64 ans en Région de Bruxelles-Capitale.

Le taux de risque de pauvreté en Région bruxelloise est nettement plus élevé que dans les deux autres régions du pays puisqu'il est de 9 % en Région flamande et de 18 % en Région wallonne. Toutefois, il s'agit ici de taux de risque de pauvreté à un niveau géographique très global, qui masquent des réalités locales très différentes. Celles-ci ne peuvent être approchées via l'enquête EU-SILC car son échantillon de ménages interrogés ne le permet pas⁴³.

Il est dès lors intéressant d'utiliser **un autre indicateur permettant d'approcher la part de la population qui vit avec des revenus faibles : le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé**. Vu les conditions requises pour bénéficier de cette intervention majorée, les personnes concernées vivent dans des ménages avec un revenu faible (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de section).

IX.2 RISQUE DE PAUVRETÉ ET BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE

En bref :

En 2021, 25 % de la population bruxelloise vit dans un ménage avec des revenus sous le seuil de risque de pauvreté. C'est près de 3 fois plus qu'en Flandre et près d'une fois et demie plus qu'en Wallonie.

Ce pourcentage au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble masque des disparités géographiques importantes. Celles-ci peuvent être approchées via la part de la population qui bénéficie de l'intervention majorée (BIM), destinée essentiellement aux ménages disposant de revenus limités.

Les ménages avec des revenus faibles se concentrent principalement dans l'ouest et le nord de la Région bruxelloise, et de manière encore plus marquée dans le Croissant pauvre⁴². À l'inverse, ces ménages sont nettement moins présents dans le sud et l'est de la Région de Bruxelles-Capitale.

Plus d'une personne sur quatre vit dans un ménage avec des revenus faibles en Région de Bruxelles-Capitale

Selon les données de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, au 1er janvier 2021, **323.719 personnes bénéficient de l'intervention majorée en Région de Bruxelles-Capitale** (voir tableau IX.2.1). **Cela représente 27 % de la population**. Ce pourcentage est nettement plus élevé que dans les deux autres régions du pays, puisqu'il est de 14 % en Région flamande et de 19 % en Région wallonne. Il est cependant similaire au pourcentage observé dans la ville d'Anvers (26 %) tandis qu'il est inférieur à ce qui est enregistré dans les deux plus grandes villes wallonnes, Charleroi et Liège (respectivement 31 % et 32 %).

41 Avoir la nationalité belge (ou être étranger inscrit au registre de la population, réfugié reconnu, apatride ou en regroupement familial avec un Belge ou un Européen), avoir sa résidence en Belgique, être majeur ou assimilé à une personne majeure, ne pas disposer de ressources suffisantes et ne pas être en mesure de se les procurer par ses propres moyens, être disposé à travailler et avoir épuisé ses droits à la sécurité sociale et à la pension alimentaire. En règle générale, les revenus des autres membres du ménage entrent aussi en considération pour le calcul de ces ressources.

42 Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise qui jouxtent le pentagone au nord, à l'ouest et au sud, et qui forment ainsi un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

43 L'échantillon des ménages interrogés n'est pas conçu pour être représentatif au niveau communal.

TABLEAU IX.2.1 : Bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM) (au 1er janvier 2021)

	Nombre de bénéficiaires 2021	Part dans la population (%) 2021
RBC	323.719	26,5
Anvers	137.597	26,0
Gand	47.159	17,9
Région flamande	936.349	14,1
Charleroi	63.392	31,4
Liège	63.672	32,4
Région wallonne	694.703	19,0
Belgique	1.954.771	17,0

Source : BCSS (Datawarehouse marché du travail et protection sociale), SPF Economie - Statistics Belgium (Registre national), calculs IBSA

Des disparités importantes au sein de la Région de Bruxelles-Capitale

Les chiffres globaux au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble masquent d'importantes disparités au sein de celle-ci. Comme le montre la carte IX.2.2, **la part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population varie fortement d'un quartier⁴⁴ à l'autre.**

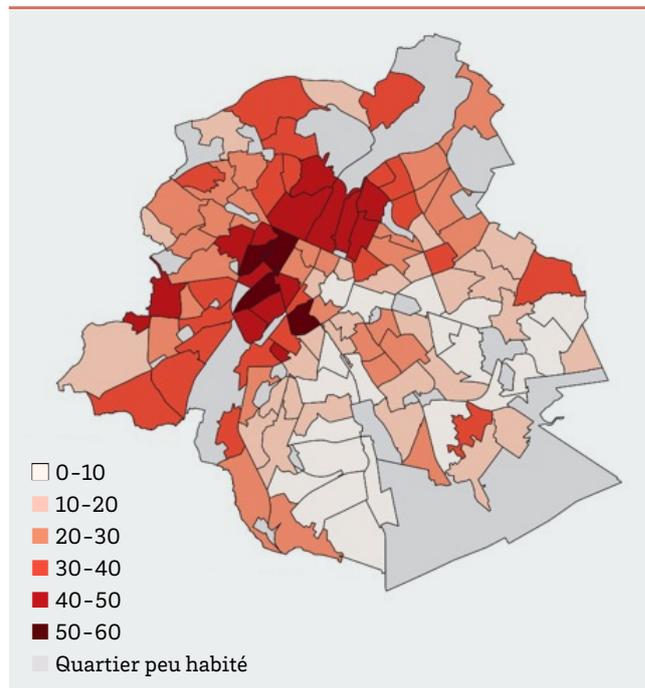
Si la part de la population bénéficiaire de l'intervention majorée est inférieure à 10 % dans une vingtaine de quartiers, tous situés dans le quadrant sud-est de la Région, elle est supérieure à 40 % dans la plupart des quartiers du Croissant pauvre⁴⁵ et dans quelques quartiers de l'ouest.

Dans quatre quartiers du Croissant pauvre, c'est plus d'une personne sur deux qui bénéficie de l'intervention majorée : Cureghem Rosée (51 %), Marolles (52 %), Gare de l'Ouest (55 %) et Molenbeek Historique (55 %).

Plus globalement, on observe que **la Région semble divisée en deux parties :**

- **Dans la partie nord-ouest**, allant du sud-ouest d'Uccle à Evere et Schaerbeek, **rare sont les quartiers où les bénéficiaires de l'intervention majorée représentent moins de 20 % de la population totale.**
- **À l'inverse, dans la partie sud-est** allant de l'est d'Uccle à Woluwe-Saint-Lambert, **les bénéficiaires de l'intervention majorée représentent rarement plus de 20 % de la population d'un quartier.**

CARTE IX.2.2 : Part des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) dans la population par quartier (en % - au 1er janvier 2021)



Source : BCSS (Datawarehouse marché du travail et protection sociale), SPF Economie - Statistics Belgium (Registre national), calculs IBSA

Définitions et remarques méthodologiques :

Taux de risque de pauvreté

Le *taux de risque de pauvreté* correspond à la part de la population avec un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Il est calculé sur base des résultats de l'enquête EU-SILC menée chaque année par Statbel et portant sur les revenus perçus l'année précédente. Les résultats ne sont exploitables au niveau régional que depuis l'enquête menée en 2019. Il est difficile pour le moment d'effectuer des analyses sur son évolution dans le temps car la crise du COVID-19 a influencé ses résultats à différents niveaux.

Le *revenu disponible équivalent* correspond au revenu total d'un ménage disponible pour la consommation ou l'épargne, divisé par la taille équivalente du ménage.

44 À des fins d'observation et d'analyse, la Région de Bruxelles-Capitale a été divisée en 145 quartiers : 118 quartiers d'habitat ; 6 zones industrielles ou ferroviaires ; 18 espaces verts et 3 cimetières. Seuls les 118 quartiers d'habitat sont ici analysés. Plus d'informations sur ce découpage géographique à cette adresse : <https://monitoringdesquartiers.brussels/partition-region-de-bruxelles-capitale-quartiers/>

45 Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise qui jouxtent le pentagone au nord, à l'ouest et au sud, et qui forment ainsi un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

La *taille équivalente d'un ménage* est une unité de mesure qui tient compte de la structure du ménage et de l'âge de ses membres. Elle est utilisée afin de neutraliser les économies d'échelle permises par la vie en commun des ménages.

Le *seuil de pauvreté* est égal à 60 % du revenu disponible équivalent médian de la population du pays. Les personnes qui vivent dans un ménage avec un revenu équivalent inférieur à ce seuil sont ainsi considérées comme présentant un risque de pauvreté.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)

En Belgique, certaines personnes affiliées au régime de l'assurance obligatoire soins de santé peuvent bénéficier de remboursements plus importants pour leurs consultations médicales, hospitalisations, soins ou médicaments : **l'intervention majorée**. Celle-ci est accordée, sous conditions, de deux manières :

- › automatiquement : pour toutes les personnes qui bénéficient de certains avantages sociaux ou statuts comme le RIS (ou équivalent), la GRAPA, les allocations aux personnes handicapées, etc ;
- › sur demande : pour les ménages avec des revenus inférieurs aux seuils fixés, après examen de ces revenus.

Dans le cas de l'attribution automatique de l'intervention majorée, les personnes à charge du titulaire de cet avantage peuvent dans certains cas aussi en bénéficier. Dans le cas de l'attribution sur demande, après examen des revenus, ce sont tous les membres du ménage qui en bénéficient.

Vu les conditions à respecter, les personnes qui bénéficient de cette intervention majorée vivent généralement avec des revenus faibles. Le pourcentage que ces personnes représentent dans la population totale peut ainsi être utilisé comme un indicateur du risque de pauvreté.

Bien que les données historiques sur les BIM soient disponibles via la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, il n'est pas pertinent de les utiliser pour faire des analyses sur leur évolution dans le temps :

- › D'une part, cet avantage et ses modalités d'attribution ont été plusieurs fois réformés au cours des 20 dernières années (VIPO, OMNIO, BIM, Intervention majorée), et notamment ses modalités d'attribution.
- › D'autre part, l'octroi de cette intervention majorée n'étant pas automatique pour tous ses bénéficiaires, cette évolution dépend aussi du nombre de ménages qui ont effectivement connaissance de cette mesure et qui entreprennent les démarches nécessaires pour en bénéficier. La publicité autour de cet avantage a été encouragée

BIBLIOGRAPHIE :

SPP Intégration Sociale (février 2020), « Bulletin statistique n°26 », SPP IS

CHAPITRE X

POPULATION SCOLAIRE

En bref :

En 2020-2021, un peu plus de 261.000 élèves étaient scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale, soit 2.000 de plus que l'année scolaire précédente. La population scolaire du maternel continue de diminuer et, pour la première fois depuis le boom démographique, la population du primaire a elle aussi diminué. La population scolaire du secondaire continue, quant à elle, à augmenter.

L'enseignement est un enjeu très important pour la population bruxelloise. L'obligation scolaire s'impose au mineur âgé de 5 ans à 18 ans. En Région de Bruxelles-Capitale, deux structures principales d'enseignement cohabitent sous l'autorité respective de la Communauté française et de la Communauté flamande. Il existe aussi des établissements scolaires privés, européens et internationaux qui ne relèvent pas des communautés.

En 2020-2021, le nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement dispensé en Région de Bruxelles-Capitale par les deux communautés est de 261.042 élèves avec 55.544 élèves en maternel, 99.589 en primaire et 105.909 en secondaire (Tableau X.1.1). À ceux-ci, il faut rajouter environ 19.840 élèves scolarisés dans l'enseignement hors communautés et près de 450 élèves ayant suivi un enseignement à domicile⁴⁶. L'enseignement francophone rassemble 74 % des élèves et l'enseignement néerlandophone 19 %. Le solde restant de 7 % correspond à l'enseignement hors communautés (écoles privées, européennes et internationales) et l'enseignement à domicile.

Globalement, la fréquentation scolaire est en hausse régulière dans la Région. Cependant cela cache des disparités selon les niveaux. **Pour la cinquième année consécutive, le nombre d'élèves scolarisés en maternelle en Région bruxelloise diminue. En 2020-2021, le nombre d'élèves scolarisés en primaire en Région bruxelloise diminue pour la première fois depuis le boom démographique qui a touché la Région entre 2007 et 2012. C'est donc maintenant le secondaire qui absorbe la croissance de la population consécutive au boom démographique et voit sa population continuer à augmenter.**

Le nombre d'élèves scolarisés en maternelle en Région bruxelloise est moins important en 2020-2021 qu'il ne l'était en 2013-2014 tandis qu'il est plus important en primaire et en secondaire. Entre 2013-2014 et 2020-2021, la diminution est de -5,3 % en maternel et l'augmentation de 8,2 % et 12,4 % en primaire et en secondaire respectivement pour l'enseignement dispensé par les communautés. Par comparaison, pour l'ensemble du pays et pour la même période, la diminution en maternel est plus importante et les augmentations en primaire et en secondaire sont plus faibles (respectivement -6,6 %, +6,1 % et +6,5 %).

Le graphique X.1.2. montre l'évolution des effectifs depuis 2013 :

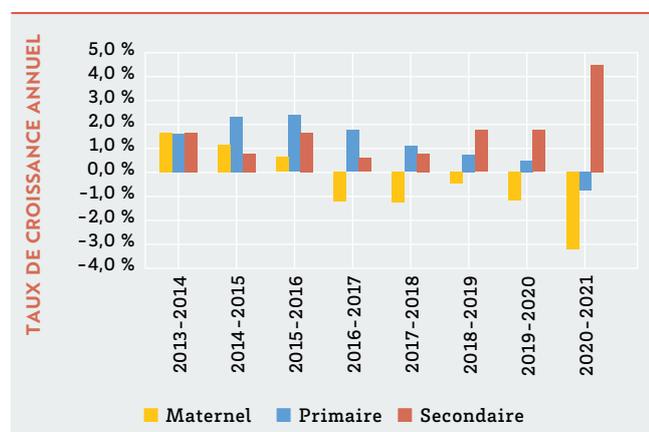
- › La population du maternel a augmenté mais à un rythme de moins en moins soutenu entre 2013-2014 et 2015-2016. En 2016-2017, pour la première fois depuis le début du boom démographique en 2007, la population du maternel diminue. Elle a continué à décroître depuis lors.
- › La croissance annuelle de la population du primaire était à un pic en 2015-2016 (2,4 %). Depuis, la population du primaire a continué à croître mais à un rythme de moins en moins soutenu. En 2020-2021, pour la première fois depuis le début du boom démographique en 2007, la population du primaire diminue.
- › La population du secondaire continue à augmenter d'année en année. Le taux de croissance annuel est cependant très variable d'une année à l'autre. En 2020-2021, le taux de croissance atteint un nouveau sommet de 4,5 %, très largement supérieur aux autres années.

46 Source : Conseil supérieur des Écoles européennes, Communauté française (Service du contrôle de l'obligation scolaire), Communauté flamande (Agentschap voor Onderwijs Diensten)

TABLEAU X.1.1 : Population scolaire dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire des communautés française et flamande

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
RBC								
Total	244.901	248.472	252.667	254.234	255.320	257.516	259.077	261.042
Croissance annuelle	1,62 %	1,46 %	1,69 %	0,62 %	0,43 %	0,86 %	0,61 %	0,76 %
Maternel	58.668	59.341	59.719	59.009	58.274	58.023	57.365	55.544
Primaire	92.003	94.148	96.370	98.084	99.135	99.846	100.317	99.589
Secondaire	94.230	94.983	96.578	97.141	97.911	99.647	101.395	105.909
Belgique								
Total	2.031.593	2.044.626	2.065.685	2.074.642	2.078.907	2.084.950	2.091.086	2.100.546
Croissance annuelle	0,80 %	0,79 %	0,88 %	0,43 %	0,21 %	0,29 %	0,29 %	0,45 %
Maternel	460.545	459.999	458.651	454.653	448.804	444.537	440.372	430.349
Primaire	758.909	770.117	786.745	798.052	806.198	809.863	810.390	805.254
Secondaire	812.139	814.510	820.289	821.937	823.905	830.550	840.324	864.943

Source : ETNIC et Vlaamse Overheid, calculs IBSA

GRAPHIQUE X.1.2 : Taux de croissance annuels des effectifs dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de la Région de Bruxelles-Capitale (en pourcentage)

Source : ETNIC et Vlaamse Overheid, calculs IBSA

Quels impacts du COVID-19 pour l'enseignement ?

Si l'impact du COVID n'est pas perceptible dans les chiffres de fréquentation, il se ressent en revanche sur le niveau scolaire des élèves. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la diminution du niveau scolaire qui était déjà en cours ces dernières années (BfP, 2022). Le Bureau fédéral du Plan (2022) estime ainsi que la perte d'apprentissage liée à la pandémie est d'environ 50 % des acquis d'une année scolaire normale en Belgique. Au-delà de cette moyenne, ce sont surtout les inégalités entre les élèves qui ont augmenté. En effet, la pandémie a proportionnellement plus impacté les élèves avec de moins bons résultats scolaires. Or, ces élèves sont majoritairement issus de milieux socio-économiques moins favorables ou de familles où aucun des deux parents n'a de diplôme de l'enseignement supérieur (BfP, 2022). La Région bruxelloise concentre une plus grande proportion d'élèves ayant de moins bons résultats scolaires et d'élèves issus de milieux socio-économiques moins favorables que les autres régions. Ceci laisse présager un impact de la pandémie encore plus important en Région bruxelloise que dans les autres régions.

BIBLIOGRAPHIE :

Bureau fédéral du Plan (mai 2022), « Baisse du niveau scolaire : le coût caché de la pandémie de COVID-19 », BfP

CHAPITRE XI

LOGEMENT

En bref :

En matière de logement, la Région de Bruxelles-Capitale reste la plus chère des trois régions.

En évolution, les prix de vente des appartements ont baissé de 2,5 % entre le premier trimestre de 2021 et celui de 2022, alors que les prix des maisons ont augmenté de 4 %⁴⁷.

Aucune donnée d'enquête récente n'est disponible concernant les loyers des locataires en place et les nouveaux baux. Ces derniers sont cependant suivis par les fédérations d'agents immobiliers. Cette source alternative a donc été utilisée afin d'illustrer l'évolution du marché locatif. À prix constants, les loyers moyens sont très légèrement inférieurs en 2021 à ce qu'ils étaient en 2020 et en 2019. Actuellement, l'indexation annuelle des loyers impacte fortement les locataires en place, avec une indexation annuelle de 8,3 % pour les baux dont l'anniversaire tombait en juin 2022.

Au 1er janvier 2022, la liste d'attente pour un logement social a encore augmenté de 3 % pour atteindre 49.771 ménages. Le nombre de logements sociaux attribués (nouveaux locataires et mutations) en 2021 est de 2.164, en augmentation de près de 30 % sur un an. Par rapport à 2020, le nombre de nouvelles inscriptions a augmenté de 13 % l'année passée.

L'accès au logement est un besoin fondamental et a une incidence significative sur de nombreux autres domaines de la vie. Il est donc essentiel d'avoir une bonne vue d'ensemble du marché immobilier bruxellois.

Globalement, le nombre de logements disponibles en RBC est estimé à 593.000 logements⁴⁸, à comparer aux 559.000 ménages bruxellois au 1er janvier 2021. Selon les dernières projections démographiques du Bureau fédéral du Plan, la population bruxelloise augmentera nettement moins vite jusqu'en 2040 qu'elle ne l'a fait entre 2000 et 2020. La révision des projections suite à la guerre en Ukraine n'apporte pas de changement significatif au-delà de 2025⁴⁹ (voir chapitre VI).

Toutefois, l'offre de logements existants ne correspond pas toujours à la demande notamment en ce qui concerne les caractéristiques des logements (cf. Plan d'urgence logement 2021). De plus, le marché bruxellois du logement présente d'autres problèmes qui nécessitent des investissements dans la politique du logement :

- › l'inaccessibilité des prix des logements pour les catégories de revenus les plus basses.
- › une disparité croissante des prix entre l'est et l'ouest, avec le canal comme ligne de démarcation (Godin 2021).
- › un besoin croissant de logements dotés d'extérieurs et d'espaces verts.
- › la vétusté d'une partie importante du parc immobilier bruxellois : seuls 7 % des bâtiments ont été construits après 1981 (Statbel 2021), ce qui influence leur qualité d'habitabilité, principalement au niveau de l'isolation thermique. En Région de Bruxelles-Capitale, 48 % des logements disposent d'un certificat énergétique. De ces logements dont la consommation énergétique est connue, plus d'un appartement sur quatre et plus d'une maison sur deux présentent le score le plus bas possible, à savoir "G", en 2020⁵⁰.

Ce chapitre traite successivement les différents éléments du marché du logement : le marché de l'acquisition, le marché locatif privé et les logements à finalité sociale.

XI.1 MARCHÉ DE L'ACQUISITION

Corrigés de l'inflation, les prix des appartements sont en baisse

Les appartements constituent la plus grande partie du marché du logement en RBC : tant en 2021 qu'au premier trimestre de 2022, **80 % des ventes concernaient des appartements.**

47 Données des actes de vente corrigées de l'inflation

48 Des limites importantes à la statistique du nombre de logements sont reprises aux pages 3 et 4 de la méthodologie des tableaux correspondants sur le site de l'IBSA : https://ibsa.brussels/sites/default/files/documents/meth_11-2_fr_1812.pdf

49 https://www.plan.be/publications/publication-2255-fr-perspectives-demographique-2021-2070-update-nette-revision_a_la_hausse_de_la_croissance_de_la_population_en_2022_suite_a

50 https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/

Rapport_statistique_2020_certificationPEB_revision_a_la_hausse_de_la_croissance_de_la_population_en_2022_suite_a

TABLEAU XI.1.1 : Prix des biens immobiliers sur la base des actes de vente pour les années (2019-2022), premiers trimestres (en euros)

	Prix médian par acte au premier trimestre (janvier-mars), à prix constants (année de référence = 2022)				Variation annuelle des prix corrigés de l'inflation (en %)	
	2019	2020	2021	2022	Premier trimestre 2022 vs premier trimestre 2021	Premier trimestre 2022 vs premier trimestre 2019
Maisons						
RBC	449.335	477.234	480.511	500.000	4,1	3,6
Région flamande	279.465	273.325	307.743	310.000	0,7	3,5
Région wallonne	183.022	189.809	194.364	195.000	0,3	2,1
Belgique	252.066	236.448	275.349	280.000	1,7	3,6
Appartements						
RBC	219.188	233.194	255.373	249.000	-2,5	4,3
Région flamande	208.228	222.348	232.157	230.000	-0,9	3,4
Région wallonne	158.911	162.693	169.529	170.000	0,3	2,3
Belgique	202.749	215.840	226.758	225.000	-0,8	3,5

Sources : inflation (indice général IPCN)⁵¹: BNB, <https://stat.nbb.be>, prix des actes de vente : Statbel, <https://statbel.fgov.be>, calculs IBSA.

Le tableau XI.1.1 donne le prix médian (la valeur centrale quand l'on classe les prix des logements des plus faibles aux plus élevés), afin d'éviter l'impact des valeurs extrêmes. Il montre qu'une maison et un appartement sont généralement plus chers en Région de Bruxelles-Capitale que dans les deux autres régions.

Le prix de vente médian des appartements est en légère baisse tandis que celui des maisons augmente. Corrigé de l'inflation, le prix médian des appartements a diminué de 2,5 % entre le premier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022, alors que le prix des maisons a progressé de 4,1 %.

Dans les deux autres régions, le prix de vente médian tant des maisons que des appartements stagne entre début 2021 et début 2022. La croissance soutenue des prix des appartements et des maisons en Wallonie et en Flandre n'est plus de mise. Comme en Région de Bruxelles-Capitale, le prix des appartements diminue également en Région flamande de 0,9 % alors que la hausse en Région wallonne n'est que de 0,3 %. En ce qui concerne les prix des maisons, la hausse des prix sur un an est de 0,7 % en Région flamande et de 0,3 % en Région wallonne.

Bruxelles se renchérit par rapport aux autres régions. L'écart de prix entre Bruxelles et les autres régions a augmenté plus rapidement pour les appartements : en 2019, l'écart par rapport à la Wallonie était encore de 38 %. En 2022, il atteint 46 %. La différence de prix avec la Flandre est passée de 5 % à 10 % sur la même période.

Pour les maisons, l'écart de prix entre les régions est plus important. En 2019, une maison en RBC était 2,45 fois plus chère qu'en Wallonie ; en 2022, ce rapport est de 2,56. La différence entre la RBC et la Flandre a très légèrement augmenté, de 60,7 % plus cher à Bruxelles au premier trimestre 2019 à 61,3 % au premier trimestre 2021.

Le nombre de ventes a augmenté de presque 20 % en 2021, tout type de logements confondus. 12.478 transactions ont été enregistrées en 2021 en Région de Bruxelles-Capitale. Cette croissance importante est à relativiser car 2020 a été très marquée par le COVID en termes de nombre de transactions. Il y a donc vraisemblablement un effet de rattrapage.

Sur la base des compromis de vente compilés dans les baromètres des notaires, un tassement semble se dessiner au premier semestre 2022, tant au niveau des prix que du nombre de transactions. Selon les deux derniers baromètres notariaux des premier et deuxième trimestre 2022, le nombre de compromis conclus en RBC est stable par rapport à un premier semestre 2021 très actif.

51 L'indice des prix à la consommation national (IPCN) est un indicateur économique qui mesure l'évolution des prix d'une année à l'autre d'un panier de biens et services achetés par un ménage représentatif. L'IPCN tient donc aussi compte de l'évolution des prix de produits plus volatiles, à savoir les produits alimentaires et énergétiques. Ces deux catégories de produits ont connu de fortes hausses de prix en 2021 et 2022. Cette forte inflation creuse la différence entre les prix courants et les prix constants.

La remontée des taux d'intérêt pèse sur le pouvoir d'achat immobilier des ménages

Malgré la nette baisse de la croissance des prix, voire la diminution des prix corrigés de l'inflation pour le secteur prisé des appartements bruxellois, **l'accès à l'acquisition immobilière par les ménages n'est pas facilité par la hausse des taux d'intérêt** (Warisse 2022). De 1,5 % en moyenne en janvier 2022, le taux fixe d'un prêt sur 20 ans atteint en juillet 2022 les 2,4 %, entraînant une forte contraction de la capacité d'emprunt des ménages.

Ainsi, selon des acteurs privés du secteur, un ralentissement de l'activité immobilière est observé en Région de Bruxelles-Capitale, avec une augmentation du stock immobilier à vendre de 12,4 % en juillet 2022 sur un an. Dans le même temps, le stock en Wallonie a augmenté de 6,1 % et il a baissé en Flandre de 2,6 %⁵².

XI.2 LE MARCHÉ LOCATIF PRIVÉ

Pour l'instant, il n'y a pas d'échantillon représentatif récent des loyers pour tous les locataires (actuels et nouveaux) du marché privé bruxellois.

Les dernières données disponibles datent de 2018 et décrivent une situation pré-COVID et pré-inflation. Exceptionnellement, aucune enquête sur les loyers n'a été menée par l'Observatoire des loyers sur le territoire bruxellois en 2019. L'enquête commencée en 2020 a été perturbée par la pandémie.

Le site loyer.brussels sera mis à jour tout prochainement. Dans un premier temps avec une version améliorée et affinée de la grille indicative des loyers sur base des trois derniers rapports de l'Observatoire des loyers. Dans un second temps, suite à la révision complète de la méthodologie qui exploitera non seulement les données des enquêtes mais également des bases de données administratives.

En l'absence d'actualisation de l'Observatoire des loyers, sont repris les chiffres produits par le baromètre des locations des agents immobiliers Federia⁵³, en collaboration avec CIB Vlaanderen. Le lecteur prendra donc en compte le fait que ces chiffres-ci ne concernent que les nouveaux baux contractés via une agence immobilière de ces fédérations. Ils sont ici corrigés de l'inflation.

TABLEAU XI.2.1 : Prix moyen des nouvelles locations en Région de Bruxelles-Capitale (en euros constants 2021)

	2018	2019	2020	2021
Maisons mitoyennes 2 façades	1.587	1.732	1.753	1.789
Appartements	1.093	1.139	1.136	1.128
Studios	627	643	651	644
Tout type d'habitation RBC	1.136	1.190	1.189	1.181

Sources : Federia.immo & CIB Vlaanderen, Banque Nationale de Belgique, calculs IBSA

Pour le marché principal des appartements, on constate que **les nouveaux loyers des baux conclus en 2021 sont légèrement inférieurs à ceux de 2019**. Dans le même temps, le loyer moyen des maisons mitoyennes a augmenté de 3,3 %.

Tout type d'habitation confondu, on remarque une **forte augmentation des loyers moyens entre 2018 et 2019 en Région de Bruxelles-Capitale (+4,5 %)**. Par contre, il semble qu'un palier soit atteint depuis cette date. La croissance des prix des loyers n'est plus au rendez-vous.

Il est à noter que l'indexation des loyers impacte fortement les locataires déjà en place, avec une indexation annuelle de 8,3 % pour les baux dont l'anniversaire tombe en juin 2022⁵⁴.

XI.3 LES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

La Région de Bruxelles-Capitale dispose d'un portefeuille diversifié de logements à vocation sociale : les logements sociaux fournis par la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), traditionnellement le plus grand fournisseur de logements publics avec 40.442 unités au 31 décembre 2021, mais aussi des logements appartenant à des communes, des agences immobilières sociales (AIS) et d'autres acteurs qui louent ou vendent des logements à des prix inférieurs à ceux du marché.

Le tableau XI.3.1 clarifie le rôle des opérateurs alternatifs sur le marché : ils détiennent collectivement 28,5 % du parc de logements locatifs sociaux, contre 71,5 % pour la SLRB. Les opérateurs alternatifs ont également soutenu 10.704 ménages en leur offrant une aide à l'achat. Les AIS ont enregistré une nouvelle augmentation du nombre de logements disponibles en 2021 (+450 logements, soit +6 % par rapport à 2020). Le rôle croissant des AIS reflète les différences de flexibilité entre les différentes méthodes de production de logements sociaux, le retrait de logements du marché privé pour les louer à un tarif social étant beaucoup plus flexible que la production de nouveaux logements.

52 <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/les-biens-a-vendre-s-accumulent-sur-le-marche-immobilier/10408353.html>

53 <https://www.federia.immo/fr/thematiques/2022-02-12-decouvrez-le-barometre-de-locations-2021>

54 <https://www.rtf.be/article/inflation-votre-loyer-pourrait-etre-augmentee-de-83-en-juin-voici-a-quelles-conditions-11002978>

TABLEAU XI.3.1 : Nombre de logements à finalité sociale par opérateur (aide à la location et aide à l'achat) situation connue en 2022 (différentes dates de référence)

Opérateur de production	Nombre de logements
Aide au loyer	
SLRB (y compris vacant)	40.442
Agences Immobilières Sociales	7.412
Autorités locales et CPAS (sauf catégorie "libre")	5.907
Aide locative du Fonds du logement	1.498
Régie Foncière régionale	46
Allocation loyer pour candidats-locataires	1.250
Aide au loyer totale	56.555
Aide à l'achat	
Prêts actifs engagés par le Fonds du logement	8.877
Maisons construites et vendues par le Fonds du logement	369
Citydev (depuis 2010)	1.397
Contrats de quartier durable (hors prêts Fonds du logement)	430
Total aide à l'achat	10.704
Total de l'aide au loyer + aide à l'achat	67.259

Source : Perspective.brussels, Suivi des projets de logements sociaux à Bruxelles, Figure 7. Mise à jour IBSA, situation connue au 01/08/2022. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/bbp_monilog-05.pdf

Les logements sociaux de la SLRB

Pour la SLRB, nous avons une vision plus précise des développements au cours de l'année 2021. La SLRB a réceptionné 300 nouveaux logements, en a acquis 329 autres et a finalisé la rénovation de 3.684 logements. **2.164 familles se sont vu attribuer un nouveau logement (nouveaux logements et mutations), en augmentation de près de 30 % sur un an.**

BIBLIOGRAPHIE :

Banque nationale de Belgique, Statistiques en ligne, MFI Interest rates, <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=MIR&lang=fr>

Fédération Royale du Notariat belge (2022), « Baromètre des notaires n° 53 et 52 », notaire.be

Federia.immo et CIB Vlaanderen (2022), « Baromètre des locations 2021 », Communiqué de presse, Federia

Fonds du logement (2022), « Rapport annuel 2021 », fonds.brussels

Godin M. (2021) « Prix des appartements en Région de Bruxelles-Capitale : la fracture Est-Ouest se creuse », Focus n°44, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2021), « Plan d'Urgence Logement 2020-2024 », Gouvernement de la RBC

Malgré cette forte augmentation, la production et l'attribution de nouveaux logements vont moins vite que l'augmentation de la liste d'attente. Au 31 décembre 2021, celle-ci a encore augmenté de +3 % à 49.771 ménages. Par rapport à 2020, le nombre de nouvelles inscriptions a augmenté de 13 % l'année passée.

Hermia J-P. (2021), « Baromètre démographique 2021 de la Région de Bruxelles-Capitale », Focus n°46, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Immoweb (2022), « Un marché immobilier toujours énergique », Indice des prix d'Immoweb n°3, Immoweb

Parlement bruxellois (juin 2022), « Compte rendu intégral des interpellations et des questions - Commission du logement, réunion du 16.06.2022 », Parlement bruxellois

Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) (2022), « Rapport annuel 2021 », SLRB

Statbel (2021), « Parc des bâtiments », article web <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/parc-des-batiments>, Statbel

Warisse (2022), « La propriété est-elle à la portée de tous en Belgique ? », NBB Economic Review n°12, BNB

C. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

CHAPITRE XII

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En bref :

À l'heure actuelle, la source d'énergie dominante pour la Région bruxelloise provient des énergies fossiles.

Les principaux consommateurs d'énergie sont le secteur résidentiel (les logements) et le secteur tertiaire. Vient ensuite le secteur des transports.

La consommation finale totale, tous secteurs confondus, a diminué de 14,1 % en 2020 par rapport à celle de 1990 (-9,9 % avec normalisation climatique). Cette tendance à long terme est essentiellement due à une réduction de la consommation des logements.

En 2020, la consommation énergétique a atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette situation exceptionnelle est essentiellement due à la crise sanitaire, mais aussi à des températures hivernales douces.

la hausse de la consommation du secteur tertiaire. Le secteur du transport est relativement stable sur la période 1990-2020, mais une diminution importante est observée en 2020 pendant la crise sanitaire (voir section XII.3).

L'évolution des consommations est le résultat de tendances de fond, telles que :

- › l'évolution de la population, de son niveau de vie et de ses habitudes de consommation ;
- › l'évolution du parc de logements ;
- › l'évolution de l'activité économique (production, parc de bureaux...) et de l'emploi lié ;
- › l'évolution de l'importance et de la qualité de l'équipement des ménages et des entreprises (parc de véhicules, équipements électriques et électroniques...).

Elle est également le résultat d'évolutions conjoncturelles, notamment celles liées aux prix sur les marchés énergétiques et aux conditions météorologiques (voir section XII.3).

XII.1 BILAN ÉNERGÉTIQUE RÉGIONAL

Les approvisionnements énergétiques de la Région se composent essentiellement d'importations de gaz naturel, de carburants et autres produits pétroliers et d'électricité. La production locale d'énergie est marginale en Région de Bruxelles-Capitale.

Selon les dernières données disponibles, en 2020, la Région de Bruxelles-Capitale a consommé 17.625 GWh (Gigawatt-heures). La répartition de la consommation par vecteur est de 45 % de gaz naturel, 25 % de carburants et autres combustibles pétroliers et 28 % d'électricité. Le solde (3 %) inclut la consommation d'énergie issue du charbon, du bois, des pompes à chaleur et des panneaux solaires thermiques.

Les principaux consommateurs d'énergie en 2020 sont le secteur résidentiel (les logements, 38 %), le secteur tertiaire (36 %) et le secteur des transports (21 %) (voir graphique I.1.1). En termes d'évolution, la consommation finale totale, tous secteurs confondus, a diminué de 14,1 % en 2020 par rapport à 1990, année de référence pour le protocole de Kyoto (-9,9 % avec correction climatique, voir définitions et remarques méthodologiques en fin de chapitre). La tendance à la baisse sur le long terme est essentiellement due à une réduction structurelle de la consommation du logement et, de celle de l'industrie. Elle est partiellement compensée par

XII.2 INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2020, l'intensité énergétique du **secteur résidentiel**, avec correction climatique (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de section), en Région de Bruxelles-Capitale était en moyenne de 13.509 kWh (kilowatt-heure) par ménage. **Une réduction de 39 % de cette intensité est observée depuis 1999**, attribuable à une diminution sensible de la consommation en combustibles par ménage (liée à une baisse des besoins en énergie pour le chauffage des logements).

En ce qui concerne les consommations électriques par ménage, une hausse est observée jusqu'en 2005, suivie d'une baisse jusqu'en 2016 et d'une légère augmentation depuis lors (voir les indicateurs correspondants des rapports « L'environnement : état des lieux », référencés dans les sources, pour plus de détail).

L'intensité énergétique **du secteur tertiaire**, avec correction climatique, était de 9.979 kWh par emploi dans le secteur des services en Région de Bruxelles-Capitale en 2020. **Cette intensité énergétique a été relativement stable jusqu'en 2006, mais présente une tendance à la baisse depuis.** La consommation de combustibles par emploi diminue régulièrement depuis 1998. La consommation électrique par emploi a quant à elle augmenté jusqu'en 2006, et a diminué depuis lors.

L'intensité énergétique du **secteur industriel** en Région de Bruxelles-Capitale était en moyenne de 188.967 kWh par million d'euros de valeur ajoutée en volume en 2019. **L'intensité énergétique de l'industrie a augmenté de 12 % entre 2010 et 2019.** Cette augmentation est liée d'une part à une augmentation des consommations de l'industrie entre 2011 et 2016, et d'autre part à une baisse de la valeur ajoutée de l'industrie entre 2015 et 2017.

XII.3 IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

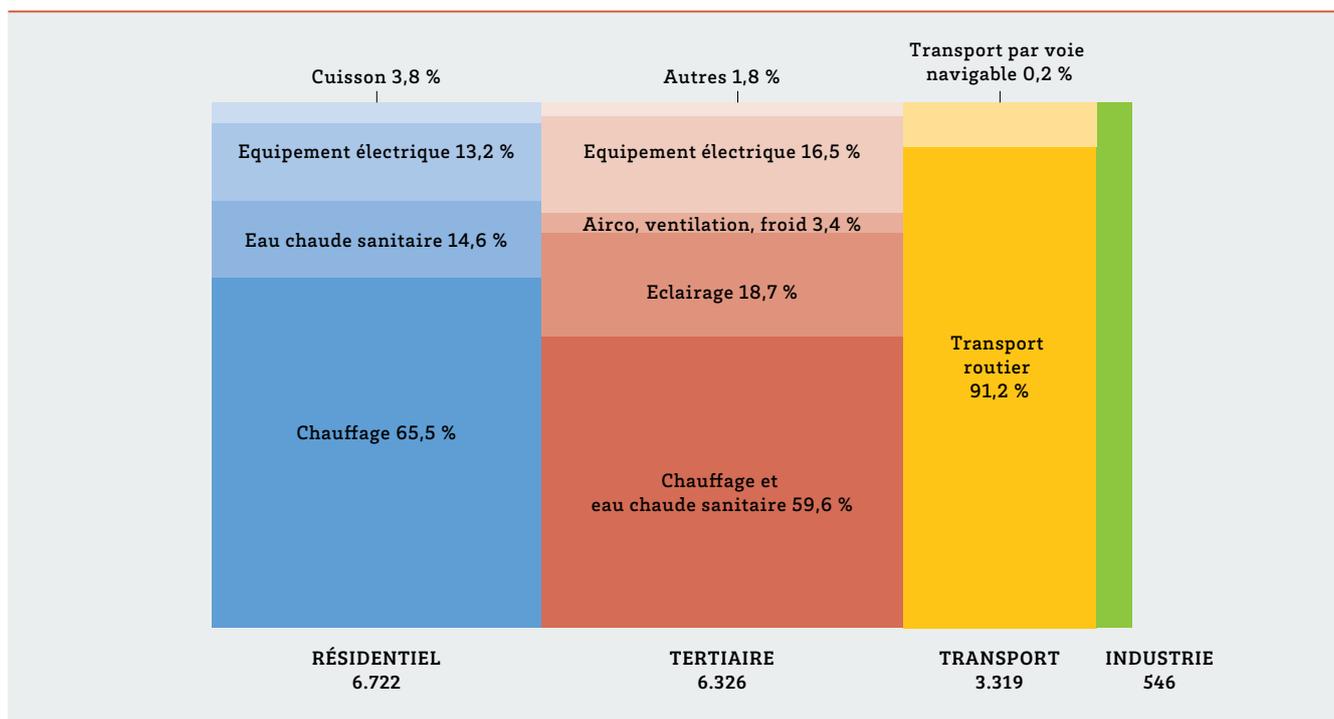
En 2020, la consommation énergétique finale totale a atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Cette baisse est due essentiellement à la crise sanitaire, mais aussi à des températures hivernales douces.

Les consommations de l'industrie et du transport ont diminué respectivement de 14 % et de 12 % par rapport à 2019. La consommation du tertiaire a diminué de 9 % (-5 % avec correction climatique). La consommation du logement est quant à elle restée relativement stable, voire en légère hausse : elle a diminué de 2 % hors correction climatique, mais augmenté de 5 % si l'on applique les corrections climatiques.

Au-delà de l'effet du climat, la chute de la consommation énergétique est surtout liée à la mise en veilleuse des activités économiques et à la restriction des déplacements pendant les confinements. L'augmentation de la consommation dans le résidentiel (logements) reflète une présence accrue des ménages à leur domicile durant la crise sanitaire (télétravail, chômage technique...).

L'évolution des consommations énergétiques des bilans futurs reste incertaine. Il est probable que les consommations finales totales augmentent pour l'année 2021, avec la reprise des activités économiques dans un contexte post-covid. Les consommations de l'année 2022 risquent quant à elles d'être influencées par les effets de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique.

Graphique XII.1.1 : Répartition de la consommation totale d'énergie en Région bruxelloise par secteur et type d'usage en GWh en 2020 (hors off-road, transport par conduites et hors consommation non énergétique, total = 17.214 GWh)



Source : Bruxelles Environnement, d'après le Bilan énergétique de la RBC 2020

Note : Les surfaces attribuées à chaque secteur/usage sont proportionnelles à leur part dans la consommation totale d'énergie.

Définitions et remarques méthodologiques :

Intensité énergétique

L'intensité énergétique correspond au rapport entre la quantité d'énergie consommée par un secteur et une variable représentative de la taille de ce secteur. Ici, les intensités énergétiques sont calculées de la manière suivante :

- › Intensité énergétique du secteur résidentiel = consommation énergétique totale du secteur résidentiel divisée par le nombre de ménages habitant en RBC ;
- › Intensité énergétique du tertiaire = consommation énergétique totale du secteur tertiaire divisée par le nombre d'emplois en RBC ;
- › Intensité énergétique de l'industrie = consommation énergétique totale du secteur industriel divisée par la valeur ajoutée en volume produite en RBC

Par conséquent, une intensité énergétique plus élevée correspond à une consommation plus importante d'énergie par unité de la variable envisagée.

Les corrections climatiques

En ce qui concerne le chauffage, la consommation d'énergie varie en fonction des conditions climatiques : on consomme plus d'énergie pour la production de chaleur lors des hivers froids que des hivers doux.

Pour déterminer les tendances à long terme, les données peuvent dès lors être corrigées pour tenir compte de ces variations climatiques, ce qui est fait pour le secteur résidentiel (logements) et le secteur tertiaire (bureaux), mais pas pour les secteurs de l'industrie et du transport, beaucoup moins dépendants des variations climatiques.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bruxelles Environnement (2021), « L'environnement : état des lieux, Thématique Énergie », Bruxelles Environnement
- Bruxelles Environnement (2022), « Bilan énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale 2020 », Bruxelles Environnement

CHAPITRE XIII

ÉMISSIONS DANS L'AIR

En bref :

La tendance générale des émissions dans l'air (de gaz à effet de serre, de particules fines, de précurseurs d'ozone et de substances acidifiantes), est à la baisse depuis 1998.

Le chauffage des bâtiments et le transport sont les principales sources de ces émissions, même si leur importance relative est variable en fonction des substances envisagées.

L'année 2020 est particulière du fait de la crise sanitaire, avec des émissions les plus faibles depuis 1990, tant pour les gaz à effet de serre que pour les polluants atmosphériques.

Cette partie aborde différentes sources d'émissions dans l'air : émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.

Ceux-ci altèrent la qualité de l'air ambiant à Bruxelles. Leur évolution est illustrée au graphique XIII.1.1 et commentée dans les paragraphes qui suivent.

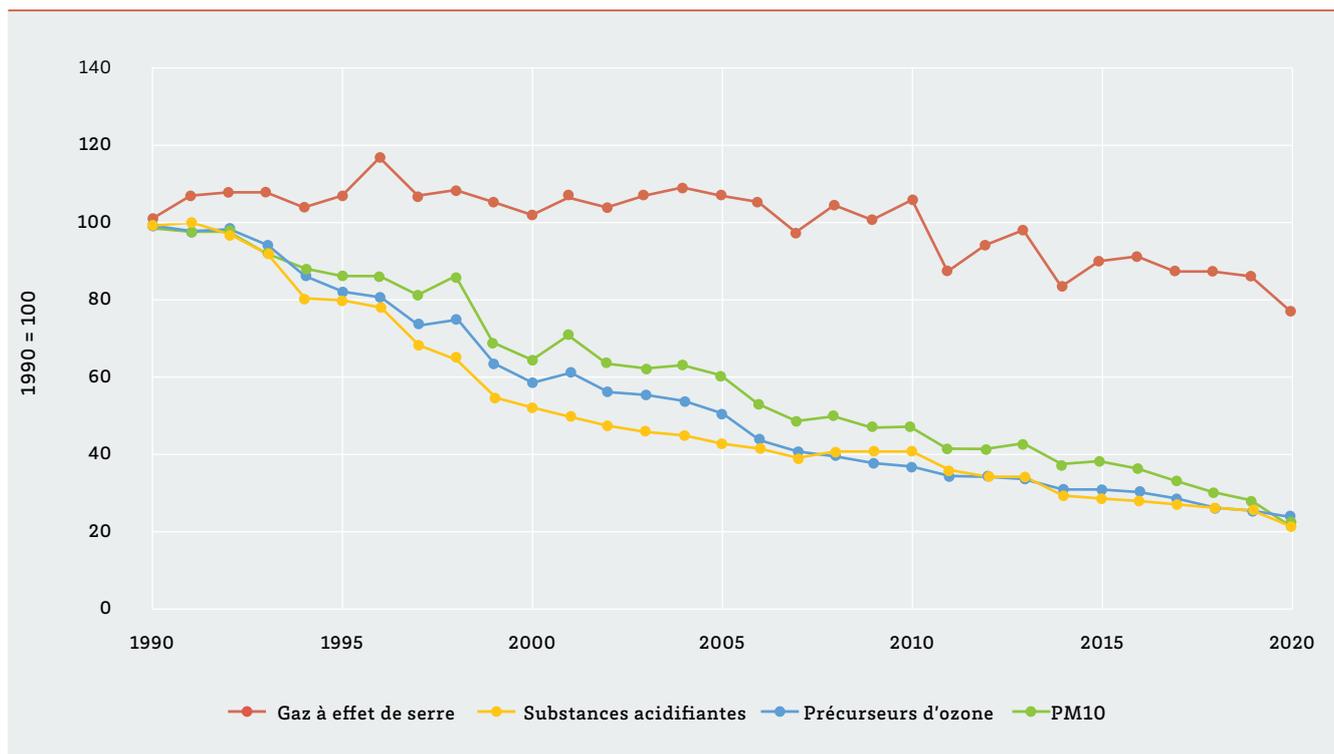
Globalement, **on note une amélioration au cours des 25 dernières années** mais la situation actuelle peut encore être améliorée pour certains polluants.

XIII.1 GAZ À EFFET DE SERRE

Les six gaz à effet de serre (GES) visés par le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Les graphiques et analyses pour les GES sont présentés hors gaz fluorés, les émissions de ces derniers étant entièrement affectées à l'industrie.

GRAPHIQUE XIII.1.1 : Évolution relative (1990 = 100) des émissions de gaz à effet de serre, de particules fines (PM10 primaires), de précurseurs d'ozone et de substances acidifiantes en Région de Bruxelles-Capitale, entre 1990 et 2020



Source : Bruxelles Environnement, Département Planification air, énergie et climat

En 2020, le **chauffage des bâtiments (pour les secteurs résidentiel et tertiaire) totalise à lui seul 55 % des émissions directes de GES**. Le transport routier représente pour cette même année 24 % des émissions.

La tendance générale des émissions de GES est à la baisse depuis 2005, malgré quelques légères remontées (graphique XIII.1.1). Entre 2004 et 2020, les émissions liées aux bâtiments en particulier ont diminué, alors que

- le parc de bâtiments résidentiels a progressé (+4,7 %, d'après Statbel & SPF Finances - AG Documentation patrimoniale) et que
- le stock de bureaux est toujours supérieur à celui de 2004, malgré une diminution constatée entre 2013 et 2018 et une stabilisation entre 2018 et 2020 (selon les données de l'Observatoire des bureaux).

Un découplage semble avoir ainsi été amorcé. Cependant, comme le montre la ré-augmentation des émissions totales de GES en 2010, 2013 et 2016, cette évolution est également liée à celle des conditions climatiques (plus rudes en 2010, 2013 et 2016).

XIII.2 PARTICULES FINES

Les particules fines présentes dans l'air ont un impact sur la santé qui dépend de leur taille (les particules plus fines pénètrent plus profondément dans les voies respiratoires) et de leur nature chimique. Elles ont également un impact sur l'environnement (le climat, la flore ou le patrimoine immobilier).

En 2020, près de 400 tonnes de PM10 (particules fines de diamètre inférieur à 10 µm – micromètres) primaires ont été émises sur le territoire bruxellois. **Le secteur du transport routier constitue la principale source d'émission locale de PM10** : il représenterait 30 % des émissions directes (via les gaz d'échappement, où les PM10 sont formées par la combustion du carburant des véhicules). La combustion pour la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire correspond à une autre source importante (également 30 % des émissions directes en 2020).

Les émissions primaires de PM10 ont fortement diminué entre 1990 et 2006, pour ensuite diminuer plus lentement. Entre 1990 et 2020, les émissions de PM10 ont diminué de 78 % (graphique XIII.1.1).

XIII.3 PRÉCURSEURS D'OZONE TROPOSPHÉRIQUE

S'il est présent en quantité anormalement élevée, l'ozone troposphérique peut causer de graves problèmes sanitaires, altérer les cultures et les forêts ou dégrader de nombreux matériaux. Différentes substances (NOx, COV – composés

organiques volatils –, CH4 et CO) sont considérées comme étant des précurseurs d'ozone troposphérique, c'est-à-dire que ces substances sont à l'origine de la formation d'ozone troposphérique, suite à une réaction chimique. La quantité de précurseurs troposphériques émise dans l'air se mesure en tonnes équivalent COV.

En 2020, environ 8.500 tonnes équivalent COV ont été émises sur le territoire bruxellois. Les **processus industriels et l'utilisation de produits** (combustion, process, production d'énergie et émissions fugitives) sont la principale source d'émission de précurseurs d'ozone troposphérique : ils sont à l'origine de 42 % des émissions, suivi par le transport routier (34 %) et le chauffage des bâtiments (résidentiel et tertiaire, 20 % en tout).

Entre 1990 et 2020, les émissions de précurseurs d'ozone ont diminué de 76 % (graphique XIII.1.1). La directive européenne 2016/2284/CE (dite directive « NEC ») impose des réductions d'émissions pour les composés organiques volatils (COV) et les composés azotés (NOx). Ces réductions sont exprimées en pourcentage du total des émissions produites au cours de l'année de référence (2005) et sont calculées pour chaque pays. Suite à un accord inter-régional de répartition des efforts, les plafonds d'émissions globales à atteindre pour la Région bruxelloise sont respectivement de

- 4,6 kt pour les COV et 5,4 kt. équiv. COV pour les NOx à partir de 2020,
- 4,0 kt pour les COV et 4,2 kt éq COV pour les NOx à partir de 2030.

Les émissions de COV et de NOx respectent les plafonds régionaux de 2020 depuis 2019 déjà et s'approchent des plafonds requis pour 2030.

XIII.4 SUBSTANCES ACIDIFIANTES

Le phénomène naturel d'acidification est amplifié par les émissions de substances acidifiantes et potentiellement acidifiantes (SO2, NOx et NH3) résultant des activités humaines (chauffage, transport routier, combustion dans l'industrie...). Cette amplification est à l'origine d'une accentuation de l'acidification des sols et des eaux de surface, de la dégradation de la végétation et de dégâts sur certains matériaux de construction des bâtiments.

En 2020, environ 86 tonnes équivalent acide ont été émises sur le territoire bruxellois. **Le transport routier totalise à lui seul 48 % des émissions de substances acidifiantes et potentiellement acidifiantes**. Le chauffage des bâtiments (résidentiels et tertiaires) représente pour cette même année 37 % des émissions.

Entre 1990 et 2020, les émissions de substances acidifiantes et potentiellement acidifiantes ont diminué de 76 % (graphique XIII.1.1). Comme pour les précurseurs d'ozone, la

directive « NEC » impose des objectifs de réduction d'émissions à la Belgique. Pour la Région bruxelloise, l'accord inter-régional se traduit par les plafonds suivants :

- › 63 tonnes A_{éq}, et 95 tonnes A_{éq}) respectivement pour les SO_x et les NO_x à partir de 2020 (pas de plafond pour le NH₃),
- › de 13 tonnes A_{éq}, 74 tonnes A_{éq} et 6 tonnes A_{éq} respectivement pour les SO_x, les NO_x et le NH₃ à partir de 2030.

En 2020, les émissions de SO_x et de NO_x respectent les plafonds fixés pour 2020 et déjà ceux fixés pour 2030, en revanche les émissions de NH₃ sont encore trop élevées par rapport au plafond fixé pour 2030.

XIII.5 IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

La baisse importante du trafic routier et la limitation des activités économiques, particulièrement lors du premier confinement, se sont traduites par une amélioration significative de la qualité de l'air. Les émissions de gaz à effet de serre ont affiché un niveau plancher, au plus bas depuis 1990. La diminution entre 2019 et 2020 est de 10 %. Les émissions primaires de particules fines PM₁₀ ont baissé de 15 %, les précurseurs d'ozone troposphérique de 5 % et les substances acidifiantes de 17 %.

L'année 2020 a été marquée par une baisse importante des émissions du transport routier liée à la limitation des déplacements dans le cadre des mesures prises pour gérer la crise sanitaire (confinement, télétravail...). Les émissions dans l'industrie ont également diminué significativement. En revanche, la baisse des émissions des secteurs du logement et du tertiaire a été plus limitée.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bruxelles Environnement (2021), « L'environnement : état des lieux, Thématique Air », Bruxelles Environnement
- Bruxelles Environnement (2021), « L'environnement : état des lieux, Thématique Climat », Bruxelles Environnement

CHAPITRE XIV

CONSOMMATION D'EAU

En bref :

En 2021, la consommation totale d'eau facturée aux abonnés atteint près de 60 millions de m³. Elle se répartit essentiellement entre les ménages (73 %) et le secteur tertiaire (23 %).

Deux tendances de fond ressortent de l'évolution des consommations par secteur : hausse de la consommation domestique d'une part et une baisse des consommations des secteurs tertiaire et secondaire d'autre part.

Après des années de stabilité, la consommation par habitant est remontée ces deux dernières années pour s'élever à 101 litres par jour en 2021.

L'approvisionnement total de la Région bruxelloise en eau de distribution s'élève à 65,9 millions de m³ en 2021. La consommation facturée aux abonnés atteint 59,7 millions de m³ pour cette même année (graphique XIV.1.1).

La différence entre l'approvisionnement total et la consommation des abonnés correspond aux « volumes non enregistrés ». Ces derniers atteignent 6,2 millions de m³ en 2021 (9,5 % de l'approvisionnement). Ils incluent la consommation d'eau par les services incendie et les services communaux (nettoyage des voiries, etc.) ainsi que les pertes dues aux fuites sur le réseau de distribution. Grâce à une série de mesures visant à réduire les fuites, les volumes non enregistrés sont passés pour la première fois en 2021 sous la barre des 10 % de l'approvisionnement.

En 2021, la consommation totale d'eau facturée se répartit essentiellement entre les ménages (73 %) et le secteur tertiaire (23 %). Au niveau du secteur tertiaire, les principaux consommateurs sont :

- › les activités sociales, pour la santé humaine et les séniories (4,3 %) ;
- › l'horeca (4,0 %) ;
- › les commerces de détail (2,6 %) ;
- › les administrations publiques (2,4 % si on inclut la Commission européenne) ;
- › l'éducation (2,3 %).

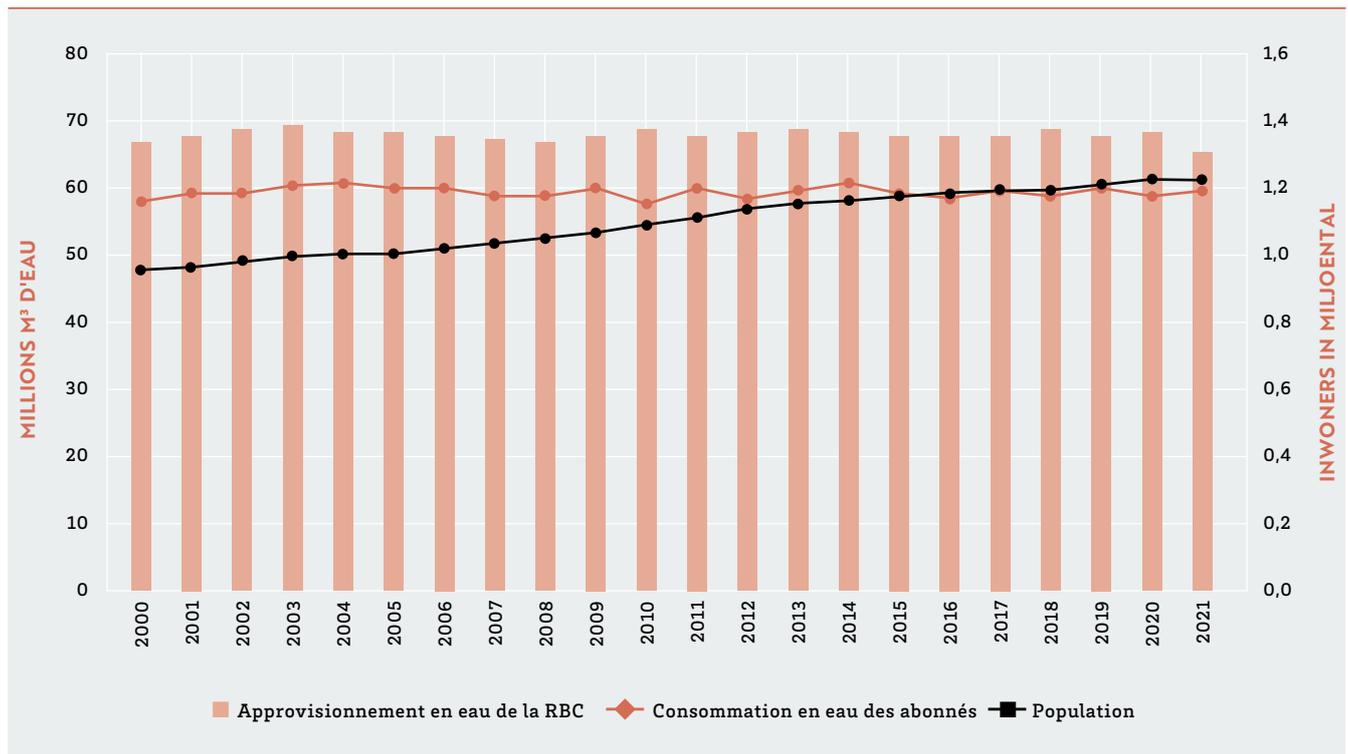
Après un maximum en 2004, la consommation totale des abonnés, tous secteurs confondus, a diminué jusqu'en 2008 et ce, malgré une augmentation sensible de la population durant cette période (-3,5 % pour la consommation en eau, mais +4,9 % pour la population entre 2004 et 2008).

Entre 2008 et 2015, la consommation totale a fluctué avec de moindres consommations en 2010 et 2012 et un maximum atteint en 2014. Elle est ensuite restée stable entre 2015 et 2018, avant d'augmenter en 2019. Après la baisse de 2020 liée aux confinements, la consommation totale des abonnés est revenue en 2021 à son niveau des années 2015 à 2018.

Ces fluctuations masquent en réalité deux tendances de fond (les années 2020 et 2021 sont exclues de cette analyse car exceptionnelles):

- › Une **hausse de la consommation des ménages** (+8 % entre 2008 et 2019) à un rythme moindre que la population (+15 % sur cette même période). Mais depuis 2017, le taux d'accroissement annuel de la consommation des ménages est supérieur à celui de la population.
- › Une **baisse des consommations des secteurs tertiaire et secondaire** (respectivement -4 % et -32 %). Il semblerait toutefois qu'une légère reprise à la hausse des consommations s'amorce à partir de 2017 pour le secteur secondaire et à partir de 2015 pour le secteur tertiaire (voir les indicateurs correspondants dans la source bibliographique Bruxelles Environnement, 2022).

La consommation moyenne journalière des ménages, après avoir stagné autour de 96 litres par jour par habitant entre 2012 et 2019, a nettement augmenté ces deux dernières années pour s'élever en 2021 à 101 litres par jour par habitant (voir Bruxelles Environnement, 2022).

GRAPHIQUE XIV.1.1 : Approvisionnement de la Région bruxelloise en eau de distribution et consommation des abonnés (2000 – 2021)

Source : VIVAQUA (données eau), IBSA & SPF Economie - Statistics Belgium (Registre national)

Impact de la crise sanitaire

Lors du premier mois de confinement en 2020 (mi-mars à mi-avril), la consommation d'eau a diminué de 6 à 8 % selon une estimation de Vivaqua. La diminution est essentiellement due à la mise à l'arrêt de certains secteurs d'activité professionnelle et à l'arrêt de chantiers, non à une baisse de la consommation des particuliers.

L'impact de la crise sanitaire en 2020 et 2021 marque une rupture de tendance dans l'évolution des consommations des différents secteurs. La consommation des ménages a fortement augmenté au détriment de celle du secteur tertiaire :

- › La consommation domestique s'est accrue de 4 % en 2020 par rapport à 2019 et de 2 % en 2021 par rapport à 2020 (contre 1 % par an environ habituellement). Chaque Bruxellois a ainsi consommé en moyenne 5 litres de plus par jour en 2021 qu'en 2019. Le confinement et le télétravail ont engendré une plus grande consommation d'eau au domicile et, logiquement, une moindre consommation au travail.
- › La consommation du secteur tertiaire a chuté de près de 20 % en 2020 par rapport à 2019, l'activité économique ayant tourné au ralenti. Elle est repartie légèrement à la hausse en 2021 (+4 %) mais reste encore éloignée de son niveau d'avant la crise.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bruxelles Environnement (2020), « Qualité de l'eau de distribution ». Série « L'eau à Bruxelles », n°10, Bruxelles Environnement
- Bruxelles Environnement (2022), « L'environnement : état des lieux, Thématique Eau », Bruxelles Environnement

CHAPITRE XV

DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS EN RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE

En bref :

En moyenne, les Bruxellois ont généré 282,2 kg de déchets ménagers par habitant en 2020. Pour l'instant, on ne constate pas de réduction de la production de déchets ménagers, comme prévu par les objectifs du Plan de Gestion des Ressources et Déchets 2018-2023.

La part de déchets ménagers ayant été collectés sélectivement en vue de la préparation au réemploi et du recyclage est juste inférieure à 40 %. Ce taux reste stable depuis 2014. Le sac blanc des déchets ménagers contient encore 65 % de matériaux recyclables (en poids), essentiellement des déchets organiques (40 %). La gamme d'emballages acceptés dans le sac bleu a été élargie en janvier 2021, de sorte que désormais pratiquement tous les emballages en plastique sont acceptés. L'obligation de tri des déchets verts et alimentaires est prévue pour les ménages dès le 1er mai 2023.

En 2020, l'ensemble de ces acteurs ont collecté 343.842 tonnes de déchets ménagers sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ceci correspond en moyenne à 282,2 kg de déchets ménagers par habitant.

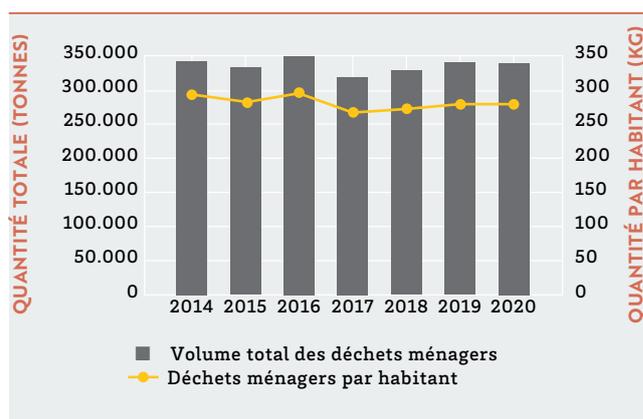
Le graphique XV.1.1. montre les évolutions des quantités totales de déchets ménagers collectés et des quantités par habitant depuis 2014. Ces évolutions ne présentent pas de tendances significatives. Les objectifs généraux du Plan de Gestion des Ressources et Déchets 2018-2023 visent une réduction de la production de déchets ménagers par habitant de 5 % d'ici 2023, par rapport à 2018. Les dernières données disponibles sont celles de 2020, elles sont dès lors encore insuffisantes pour tirer des conclusions fermes. **Pour l'instant, il n'y a pas de réduction des déchets ménagers par habitant.** Ces quantités ont même légèrement augmenté en 2020 (+2,4 %) par rapport à 2018. Comme ces chiffres sont issus de l'estimation de la proportion des déchets ménagers sur l'ensemble des collectes de Bruxelles-Propreté (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de chapitre), il reste une part d'incertitude sur les variations annuelles et sur les évolutions réelles.

Évolution des déchets ménagers

En Région bruxelloise, différents acteurs sont responsables de la collecte des déchets ménagers (voir définitions et remarques méthodologiques en fin de chapitre):

- l'opérateur public Bruxelles-Propreté via les tournées en porte-à-porte, les recyparks régionaux et, les recyparks mobiles, les bulles à verre ou les points de dépôt de déchets chimiques ;
- les communes (via les déchetteries communales, les déchetteries mobiles et enlèvements d'encombrants) ;
- les entreprises de l'économie sociale (pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, textiles, ...);
- les organismes qui collectent et traitent les déchets concernés par l'obligation de reprise dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (Recupel, Bebat, Fost Plus Valorfrit...);
- les composts de quartier.

GRAPHIQUE XV.1.1 : Évolution de la quantité annuelle des déchets ménagers collectés en Région bruxelloise (2014 – 2020)



Source : rapportage de tous les acteurs de la collecte des déchets et Stabel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium).

Note : Suite à un changement intervenu en 2014 dans la méthode utilisée pour déterminer la quantité totale de déchets ménagers et la part de ceux-ci pouvant être réellement imputée aux ménages, les données antérieures et postérieures au changement ne peuvent pas être comparées. Seules les données d'après 2014 sont dès lors reproduites.

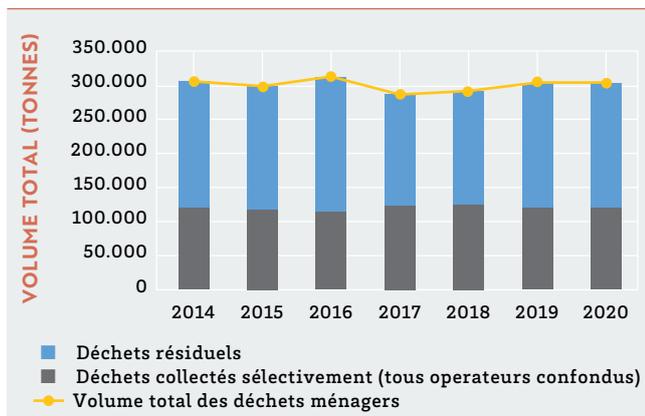
Les résultats obtenus par les participants au « Challenge Zéro Déchet » (Bruxelles Environnement, 2021a) démontrent qu'il existe encore une grande marge de progression en matière de réduction des déchets ménagers. En appliquant des pratiques « zéro déchet » telles que le réemploi, la réparation, le compostage, une consommation consciente et un meilleur tri, les 154 ménages (représentant 366 personnes) ayant participé à l'initiative en 2021 ont réussi à produire jusqu'à 5 fois moins de déchets résiduels que la moyenne bruxelloise. En effet, la pesée de leur déchets résiduels (« sacs blancs ») atteignait en moyenne 35 kg/pers./an alors que la moyenne bruxelloise de déchets résiduels ménagers s'élève à environ 175 kg/hab./an.

Déchets ménagers collectés sélectivement en vue de la préparation au réemploi et du recyclage

En 2020, la part de déchets ménagers ayant été collectés sélectivement en vue de la préparation au réemploi et du recyclage (papier et cartons, PMC, verre, bois, encombrants, déchets verts, déchets alimentaires etc.) est juste inférieure à 40 %.

Les 60 % restants sont les déchets résiduels, qui sont essentiellement incinérés avec récupération d'énergie. Le graphique XV.1.2 illustre l'évolution de la part des collectes sélectives depuis 2014. Les tendances sont relativement stables. La part des collectes sélectives oscille autour des 40 %.

GRAPHIQUE XV.1.2 : Évolution des parts de déchets collectés sélectivement et de déchets résiduels dans les ordures ménagères en Région bruxelloise (2014 – 2020)



Source : rapportage de tous les acteurs de la collecte des déchets et Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium)

Note : Suite à un changement intervenu en 2014 dans la méthode utilisée pour déterminer la quantité totale de déchets ménagers et la part de ceux-ci pouvant être réellement imputée aux ménages, les données antérieures et postérieures au changement ne peuvent pas être comparées. Seules les données d'après 2014 sont dès lors reproduites.

Analyse de la composition des déchets résiduels ménagers

Le sac blanc des déchets ménagers – c'est-à-dire le sac relatif aux déchets résiduels – contient 65 % de matériaux recyclables (en poids) en 2019. Ces sont des plastiques, du textile, du verre, du métal, des papiers et cartons, mais essentiellement des déchets organiques (40 %) (voir Figure XV.1.3).

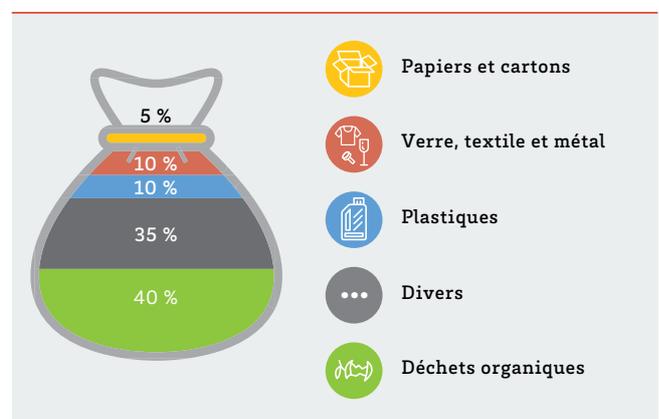
Afin de diminuer la quantité de déchets envoyés dans les sacs blancs, l'obligation de tri des déchets verts et alimentaires est prévue pour les ménages dès le 1er mai 2023. Le compostage est aussi vivement encouragé, notamment au moyen des 200 composts de quartier répartis à travers la Région bruxelloise.

La gamme d'emballages acceptés dans le sac bleu a par ailleurs été élargie en 2021, de sorte que désormais pratiquement tous les emballages en plastique sont acceptés. Elargir et simplifier la gamme d'emballages PMC acceptés permet ainsi d'augmenter la part recyclée des déchets d'emballages plastique, un groupe qui constitue encore 10 % du sac blanc. L'introduction d'ici à 2025 d'une collecte sélective distincte des déchets textiles permettra également de réorienter ceux-ci vers des filières de revalorisation tel que le recyclage et le réemploi, en lieu et place de leur incinération via la collecte du sac blanc.

Le développement de nouveaux recyparks et points d'apport volontaire permettra également aux habitants de la Région trier de plus facilement leurs déchets, en particulier les déchets encombrants.

L'évaluation intermédiaire du Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (Bruxelles Environnement, 2021b) reprend par ailleurs les grandes lignes de la politique bruxelloise mise en place en vue de réduire la production de déchets et d'augmenter le tri des déchets qui n'auraient pu être évités.

FIGURE XV.1.3 : Composition des déchets résiduels ménagers (« sacs blancs ») en Région de Bruxelles Capitale en 2019 (en pourcentage)



Source : Bruxelles-Propreté

Définitions et remarques méthodologiques :

Déchets ménagers et assimilés

Les collectes en porte-à-porte réalisées par Bruxelles Propreté (sacs blancs, bleus, jaunes, oranges, verts et les petits conteneurs équivalents) reprennent tant les « déchets ménagers » que les « déchets assimilés ». Les déchets ménagers sont les déchets provenant de l'activité usuelle des ménages. Les déchets assimilés sont des déchets de même nature et composition que les déchets ménagers, qui sont collectés en même temps que les déchets ménagers mais qui sont produits par d'autres acteurs que les ménages : bureaux, écoles, administrations, petits commerces, collectivités, HoReCa, etc.

Estimation de la proportion des déchets ménagers

Bruxelles-Propreté réalise chaque année une « analyse de gisement » permettant d'estimer la part respective des déchets ménagers et des déchets assimilés présents dans ses collectes.

L'analyse consiste à peser les déchets collectés auprès de 5.000 ménages représentatifs de la population bruxelloise. Le volume pesé est ensuite extrapolé à toute la Région pour estimer la production de déchets par les ménages. La différence entre cette quantité et la quantité totale collectée par Bruxelles Propreté est imputée aux déchets assimilés.

Cette analyse de gisement n'a pas été réalisée en 2020 et 2021 étant donné la crise liée au COVID-19. Les estimations pour ces années ont donc été basées sur les pourcentages de 2019.

Déchets encombrants

Ce sont des déchets qui ne peuvent pas être rattachés à des flux de collecte spécifiques : tapis, vieux matelas, papier peint, mobilier... La notion d'encombrants évolue avec les temps car les collectes spécifiques sont de plus en plus diversifiées.

BIBLIOGRAPHIE :

- Bruxelles Environnement (2021a), « Challenge Zéro Déchet. Résultats – édition 2021 », Bruxelles Environnement
- Bruxelles Environnement (2021b), « Plan de gestion des ressources et déchets. Rapport d'activité intermédiaire », Bruxelles Environnement
- Bruxelles Environnement (2022), « L'environnement : état des lieux, Thématique Déchets », Bruxelles Environnement
- Bruxelles-Propreté (2019), « Analyse de composition des déchets résiduels ménagers », Bruxelles-Propreté

